



# Schéma de services du PETR Seine en Plaine Champenoise

Diagnostic offre/demande – Identification des enjeux  
04 juillet 2018



**1 – Objectifs / Méthode / Avancement**

**2 – Retour sur l'enquête habitants**

**3 – Contexte sociodémographique et logiques territoriales**

**4 – Approches par « familles de services »**

**5 – Organisation des prochaines étapes**

- Une ambition globale d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des populations et de renforcer l'attractivité du PETR Seine en Plaine Champenoise et des territoires qui le composent (cadre de vie, réduction des inégalités territoriales...)
- L'actualisation du schéma de services précédent (2008) pour tenir compte des évolutions de toutes natures (socio démographie, contexte politique et institutionnel, stratégies des partenaires institutionnels et des opérateurs, mutations sociétales et technologiques...)
- Une acception large de la notion de services (marchands, non marchands, publics, associatifs) pour une approche selon six grandes familles de services
  - Santé, seniors, dépendance / Petite enfance, enfance, jeunesse / Services publics de proximité / Culture, sport / Services aux actifs et aux entreprises / Mobilité et aménagement numérique
  - Une entrée transversale portant sur la question de l'accessibilité aux services : accessibilité physique, matérielle, personnelle
- Le produit attendu : une stratégie opérationnelle de maillage – développement des services
  - Le parti d'aménagement, consistant à conforter la stratégie de spatialisation des services à l'échelle du PETR
  - Le projet de services, consistant à définir le contenu même des politiques d'équipement et des politiques d'animation à mettre en place, assorti de principes opérationnels et d'un plan d'action hiérarchisé

- Une démarche « resserrée » sur 6 mois
  
- Une démarche décomposée en 3 grandes phases
  - L'élaboration d'un diagnostic consistant à croiser :
    - ✓ une analyse quantitative et qualitative de l'offre de services actuellement proposée et une appréciation de la demande et des besoins de services....en tâchant de les mettre en perspective ;
    - ✓ une analyse des logiques d'acteurs et des logiques territoriales.
  - L'élaboration d'un cadre stratégique, intégrant des orientations prioritaires à 10 ans et des objectifs en ce qui concerne le parti d'aménagement et de développement
  - L'élaboration d'un plan d'actions global, hiérarchisé et autant que possible décliné au plan territorial
  
- Une dimension participative/partenariale prépondérante en termes d'élaboration et de de mise en œuvre du schéma de services
  
- Une concertation multiforme mise en œuvre dans le cadre du diagnostic
  - L'enquête/les réunions réalisées auprès des habitants
  - Les auditions collectives réalisées auprès des partenaires institutionnels et des opérateurs de services locaux
  - Les rencontres auprès de chacun des EPCI

	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18
<b>Phase 1 : Diagnostic offre/demande - identification des enjeux</b>							
Comité de pilotage 1 : cadrage politique et technique de la mission							
Pré-diagnostic de l'offre : analyse croisée des études diagnostic-stratégies réalisées localement et les partenaires-opérateurs							
Pré-diagnostic des besoins / de la demande							
Enquête "en ligne" auprès des habitants-usagers							
"Tables-rondes" auprès des habitants-usagers							
Rencontre de travail à l'échelle de chaque communauté de communes							
Audition thématique des opérateurs dans chacune des « 6 familles de services »							
Formalisation du diagnostic offre/demande et des enjeux							
Comité de pilotage 2 : Présentation-validation du diagnostic offre/demande et des enjeux / "4 pages" d'information-communication							
<b>Phase 2 : Stratégie</b>							
Ateliers thématiques de concertation-coproduction associant élus, acteurs socioéconomiques locaux et partenaires-opérateurs institutionnels (6 Ateliers)							
Formalisation d'une stratégie thématisée, spatialisée et priorisée dans le temps							
Comité de pilotage 3 : présentation-validation de la stratégie et d'une 1ère trame de plan d'actions / "4 pages" d'information-communication							
<b>Phase 3 : Plan d'actions</b>							
Groupe de programmation territoriaux et/ou thématiques associant EPCI, opérateurs locaux et autres							
Elaboration d'une pré-programmation d'actions							
Consolidation des propositions avec les maitrises d'ouvrage pressentis, les partenaires techniques et financiers							
Comité de pilotage 4 : présentation-pré-validation du programme d'actions							
Ajustement de la programmation d'actions							
Comité de pilotage 5 : arbitrages-validation du plan d'actions - "4 pages" d'information-communication							

**1 – Objectifs / Méthode / Avancement**

**2 – Retour sur l'enquête habitants**

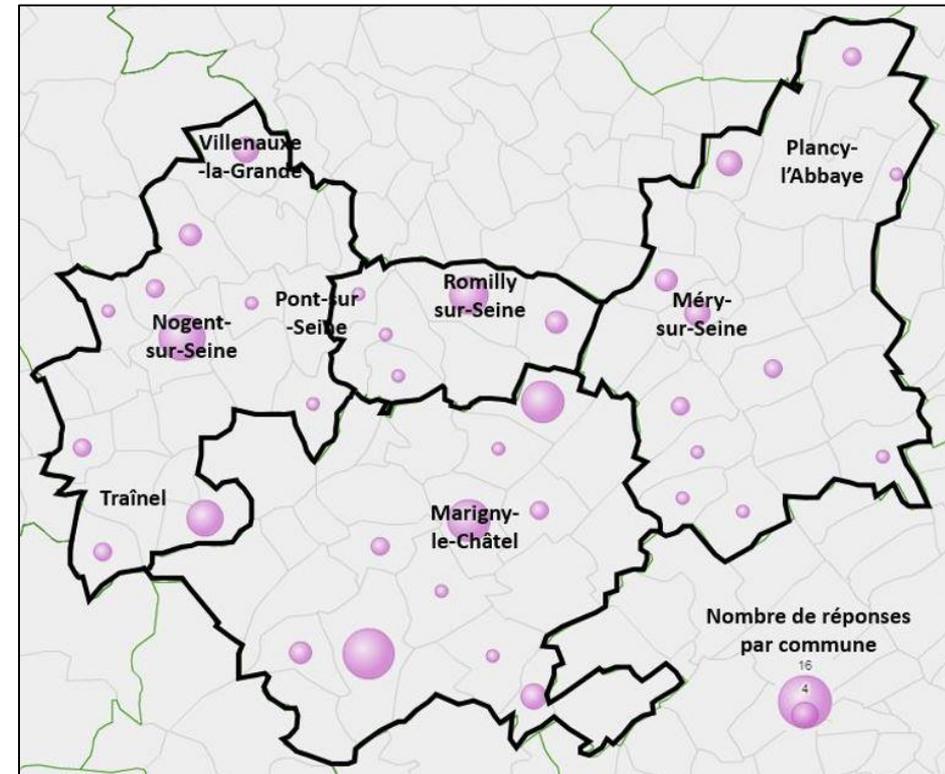
**3 – Contexte sociodémographique et logiques territoriales**

**4 – Approches par « familles de services »**

**5 – Organisation des prochaines étapes**

## 181 réponses

	Réponses par EPCI	
<b>CCOA</b>	<b>52</b>	<b>29%</b>
<b>CCPRS</b>	<b>15</b>	<b>8%</b>
<b>CCN</b>	<b>37</b>	<b>20%</b>
<b>CCSA</b>	<b>22</b>	<b>12%</b>
<b>Hors PÉTR</b>	<b>7</b>	<b>4%</b>
<b>Non renseigné</b>	<b>48</b>	<b>27%</b>
<b>Total général</b>	<b>181</b>	<b>100%</b>

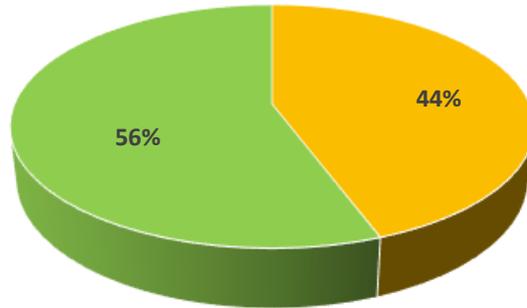


- Le choix de réaliser un traitement global tous territoires ou types de publics confondus
  - Des analyses discriminantes (par territoire, par type de public) trop fragiles au regard du nombre de répondants
- Des résultats à interpréter avec précaution
  - Néanmoins, une enquête qui donne des tendances qui corroborent souvent les éléments plus qualitatifs recueillis lors des différents temps de rencontres

## Profil des répondants

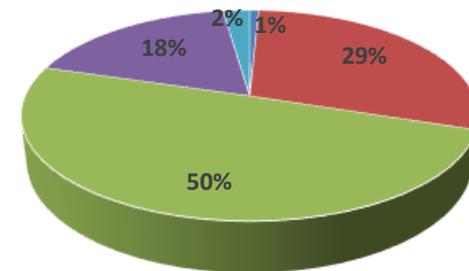
**Sexe du répondant**  
(133 réponses)

■ Un homme ■ Une femme



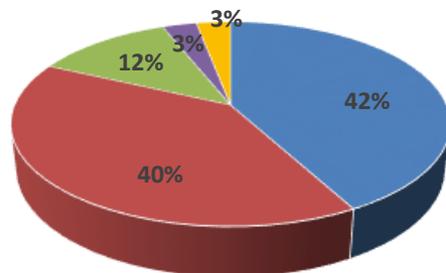
**Age du répondant**  
(133 réponses)

■ 18 ans - 24 ans ■ 25 ans - 39 ans ■ 40 ans - 59 ans  
■ 60 ans - 74 ans ■ 75 ans et plus



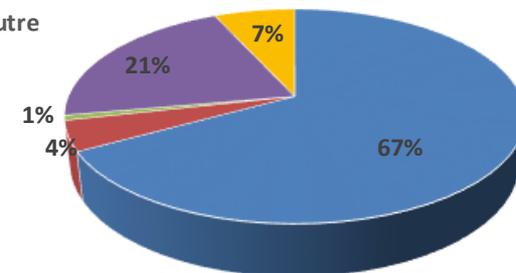
**Composition du ménage du répondant**  
(133 réponses)

■ En couple avec enfant(s) ■ En couple sans enfant  
■ Seul ■ Seul avec enfant(s)  
■ Autre



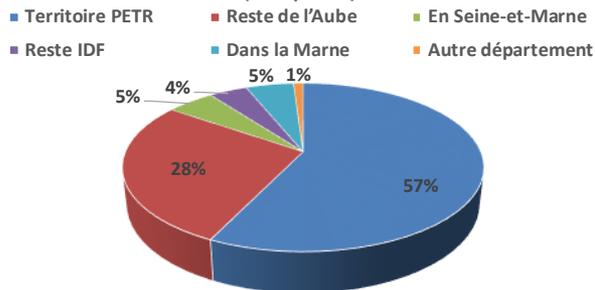
**Catégorie socioprofessionnelle du répondant**  
(133 réponses)

■ En activité professionnelle ■ En recherche d'emploi  
■ Lycéen, apprenti, étudiant ■ Retraité  
■ Autre

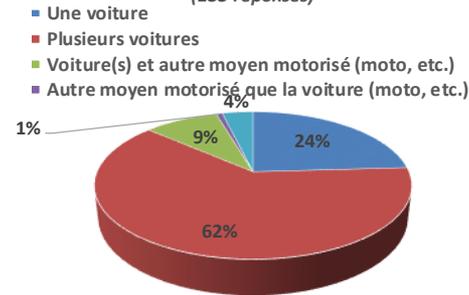


## Profil des répondants

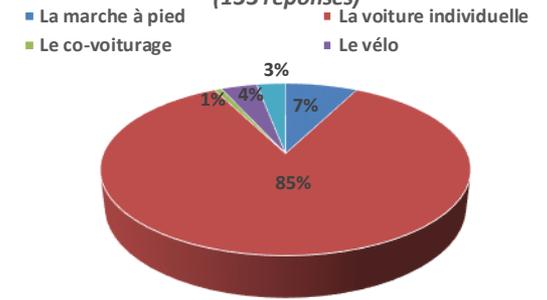
Lieu de travail du répondant  
(98 réponses)



Équipement motorisé du ménage  
(133 réponses)



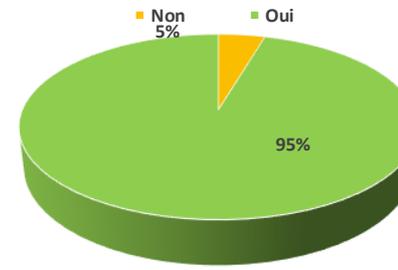
Moyen de transport du quotidien  
(133 réponses)



Équipement téléphonie mobile du ménage  
(133 réponses)

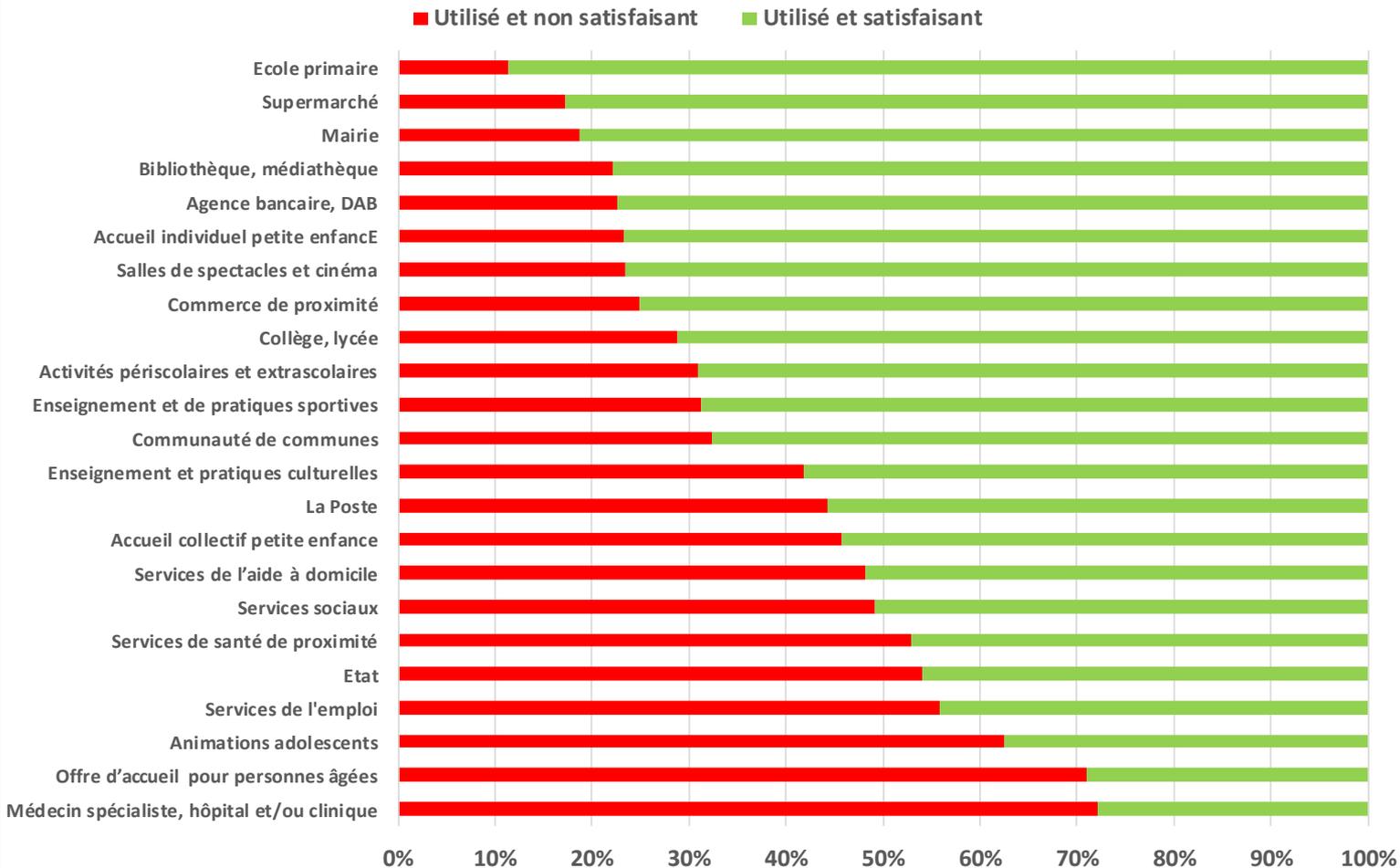


Équipement Internet du ménage  
(133 réponses)



## Synthèse des appréciations

Synthèse de l'appréciation des habitants sur la satisfaction des besoins du foyer  
(prise en compte uniquement des personnes utilisant le service)



*Le nombre de répondants peut être très variable selon les services car sont uniquement pris en compte dans la synthèse les répondants utilisant le service.*

**1 – Objectifs / Méthode / Avancement**

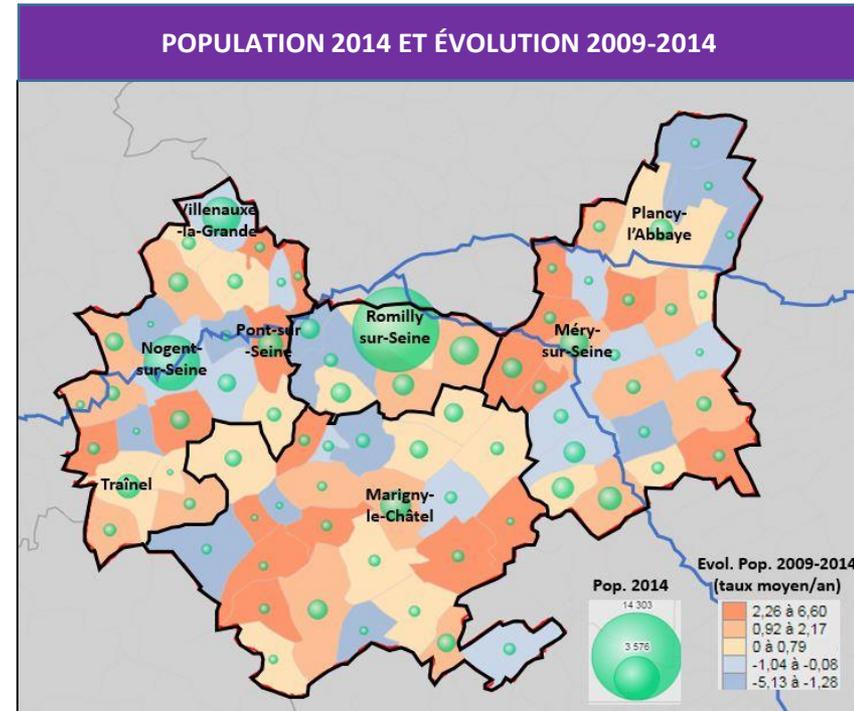
**2 – Retour sur l'enquête habitants**

**3 – Contexte sociodémographique et logiques territoriales**

**4 – Approches par « familles de services »**

**5 – Organisation des prochaines étapes**

- Une armature urbaine très largement structurée à partir de la vallée de la Seine
  - Des principales infrastructures routières et ferroviaires également organisées selon la même logique territoriale
- Une croissance forte de la population qui pose d'emblée l'enjeu d'adaptation en volume de l'offre de services aux habitants
  - Une dynamique de croissance double par rapport à la moyenne auboise et remarquable à l'échelle de la région Grand Est
- Des croissances nuancées selon les communautés de communes
  - Dynamiques fortes sur les territoires de la CCOA et de la CCSA, territoires présentant un faible maillage d'équipements/services via des bourgs relais
  - Une réelle reprise démographique sur la CCPRS
  - Une dynamique désormais plus modeste dans la CCN
- Des dynamiques différenciées des pôles urbains mais un enjeu essentiel pour fixer les services
  - Dynamique positive de la plupart des pôles, exceptés Villenauxe et Nogent
  - Des contraintes d'urbanisme qui peuvent expliquer certaines évolutions



	Pop. 2014	Evol. Moyenne annuelle 1999-2009	Evol. Moyenne annuelle 2009-2014
CCOA	8 515	0,95%	0,83%
CCPRS	18 493	-0,44%	0,69%
CCN	16 743	0,74%	0,34%
CCSA	10 142	0,65%	0,80%
PETR	53 893	0,33%	0,62%
10	308 094	0,38%	0,31%
51	570 817	0,02%	0,16%
77	1 377 846	0,96%	0,96%

→ Une dynamique tirée très essentiellement par l'attractivité résidentielle du territoire

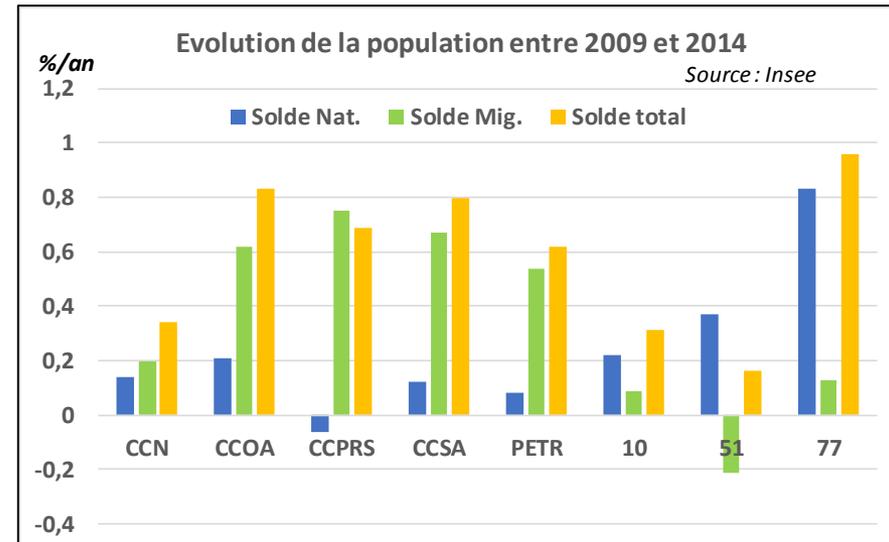
- Une dynamique naturelle faible
- Une dynamique migratoire remarquable à l'échelle du Grand Est

→ Des explications plurielles

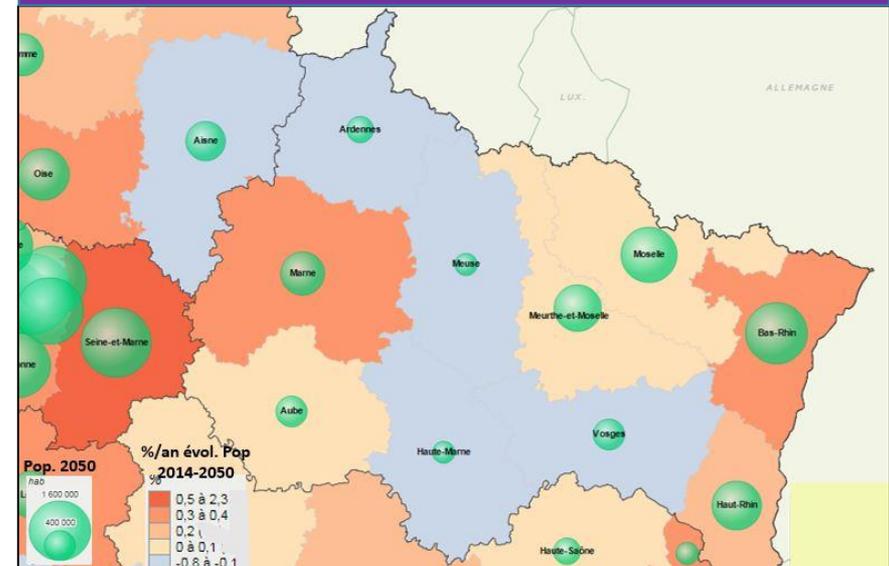
- Inscription dans un double mouvement de desserrement résidentiel francilien et de l'agglomération troyenne (avec des pôles d'emplois localisés sur la partie Nord de l'agglomération : Chapelle St Luc, Pont Ste Marie, Ste Savine)
- Consolidation de l'économie locale sur le territoire du PETR depuis quelques années
- D'autres facteurs également évoqués : le PETR comme territoire de repli ou de relégation pour des populations franciliennes très fragilisées, etc.

→ Des perspectives encore significatives de croissance de population

- Selon, l'Insee, une dynamique significative de l'Aube à l'échelle du Grand Est; département qui pourrait profiter du développement francilien (le 77 sera le département francilien le plus dynamique à l'horizon des 30 prochaines années)



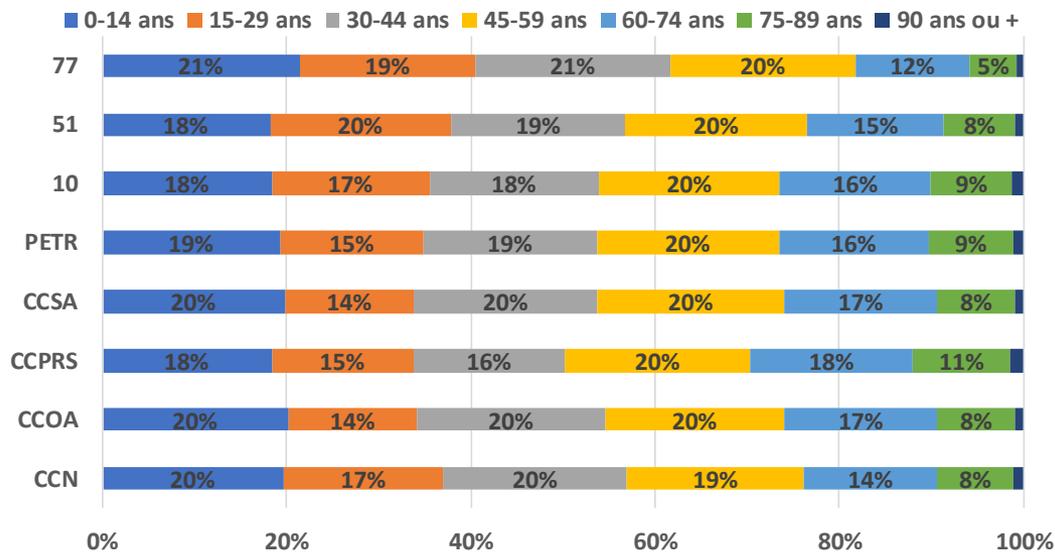
## PROJECTION INSEE DE POPULATION 2050 PAR DÉPARTEMENT



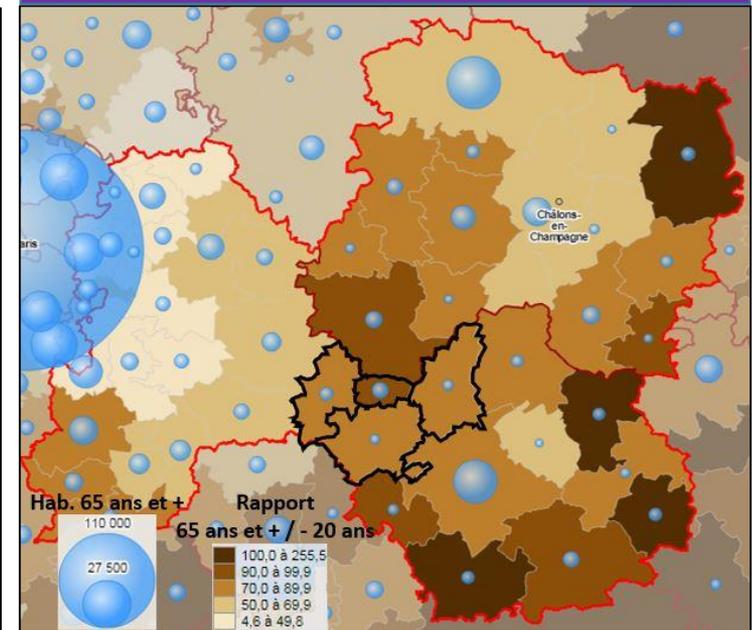
- Une structure d'âge de la population locale qui interpelle quant à la volumétrie et la nature des services à renforcer dans le futur
- Une population jeune bien représentée et qui pourrait encore croître significativement avec l'arrivée de jeunes couples avec enfants ou en âge d'en avoir
  - Une population âgée également fortement représentée et qui va encore croître de manière importante en lien notamment avec l'allongement de la durée de la vie. Selon le Département (diagnostic territorial partagé MAIA), une population âgée de plus de 75 ans qui pourrait plus que doubler à l'horizon 2040 (5 600 personnes de plus de 75 ans à ce jour)

Structure d'âge de la population en 2014

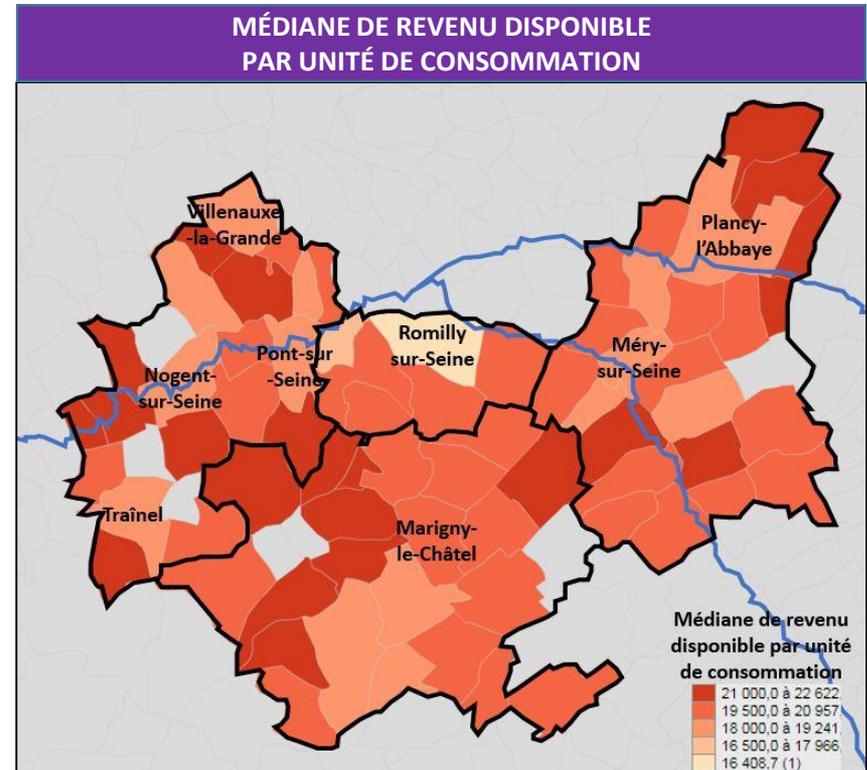
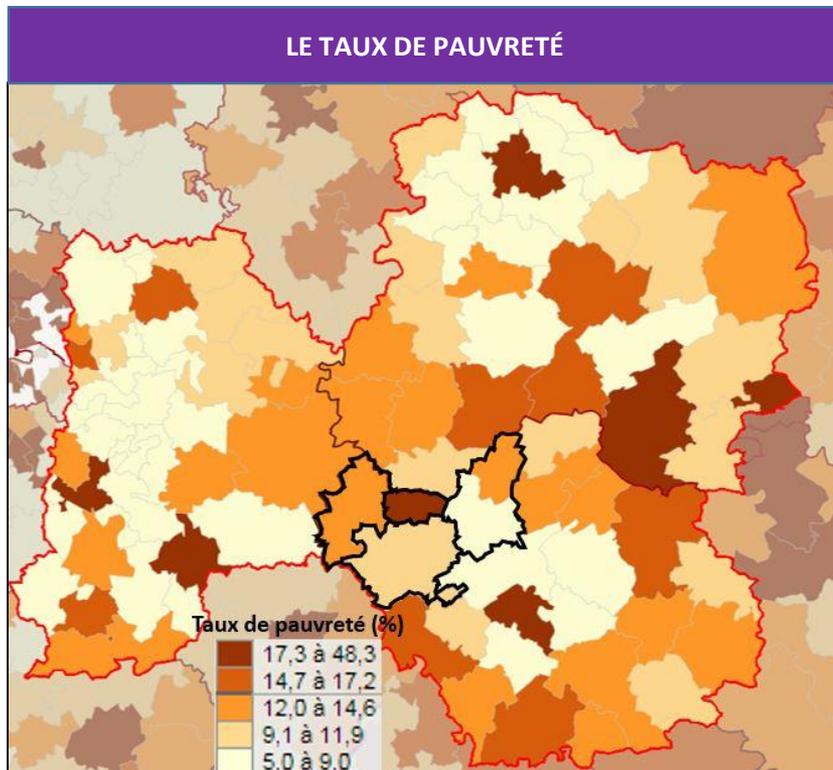
Source : Insee



LA POPULATION DE 65 ANS ET PLUS ET SON POIDS

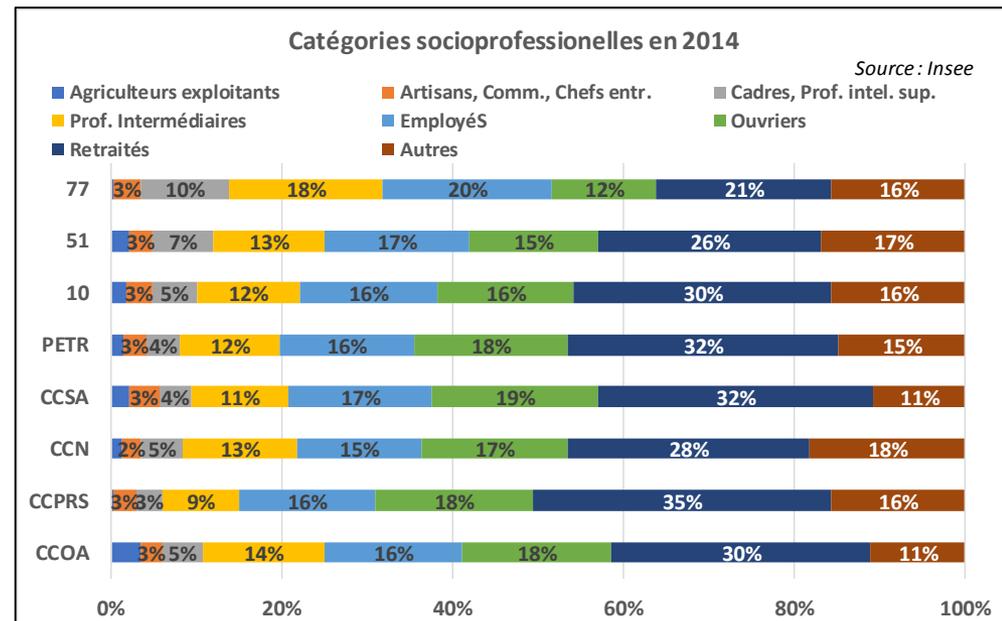


- Des niveaux de revenus globalement faibles qui interpellent sur la capacité de certains publics à accéder à certains services et équipements
- Faible niveau des pensions de retraite et forte représentation de la CSP ouvrière
  - 22,2% des ménages de la CCPRS sous le seuil de pauvreté : taux le plus fort des intercommunalités du 10, 51, 77 (15,6% dans le 10; 14,3% dans le 51 et 11,5% dans le 77)
  - La situation particulièrement fragile de la ville Romilly mais des politiques volontaristes engagées en ce sens (quartier prioritaire de la politique de la ville notamment)

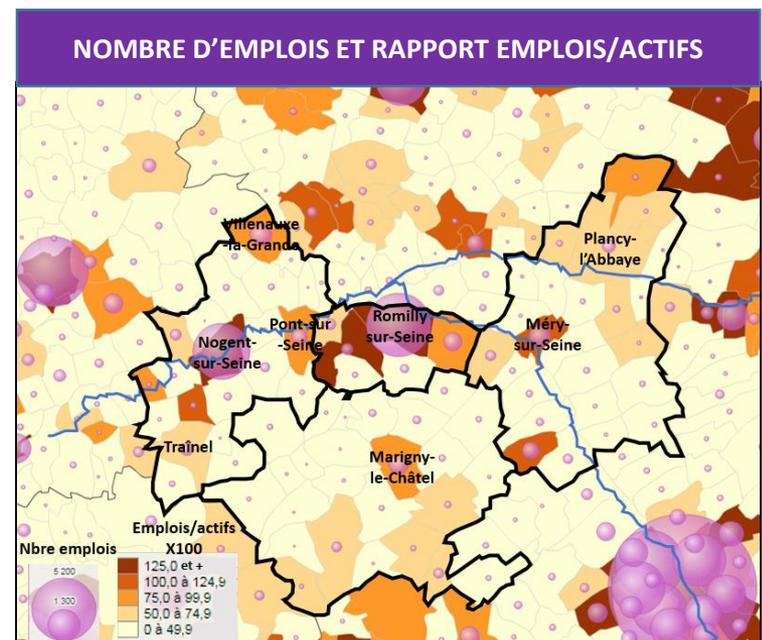
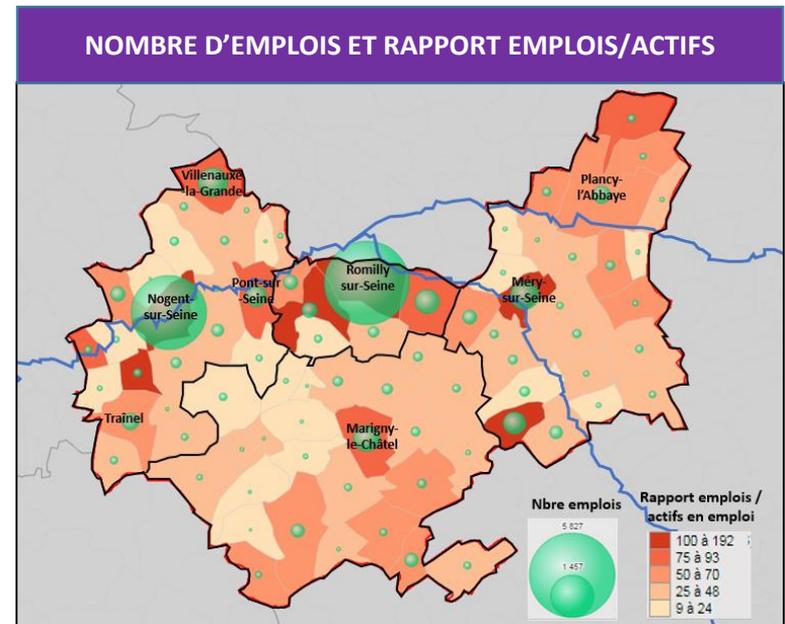


→ Une sociologie de population particulière et impactante sur la nature des services à conforter / développer

- Sur-représentation de la population retraitée, particulièrement sur le territoire de la CCPRS
- Forte représentation de la population ouvrière en lien avec la tradition industrielle du territoire
- Des CSP moins enclines à utiliser certaines gammes de services
- Sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures malgré la présence d'emplois locaux de ce type. Cela traduit un déficit global d'attractivité résidentielle pour ce public (offre de services supérieur, offre d'habitat dédié, etc.)



- Les migrations pendulaires : un déterminant essentiel pour l'accès aux équipements et services sur le territoire
  - Migrations domiciles-travail : consommation sur son lieu de travail ou le trajet domicile-travail
  - Migrations domicile-études
  - Migrations domicile-commerce
- Le territoire du PETR : un véritable bassin d'emploi
  - 17 500 emplois pour 19 900 actifs en emploi
- Une vallée de la Seine qui localise l'essentiel de l'emploi local
  - 60% des emplois du PETR localisés dans 2 communes : Romilly et Nogent
  - Un secteur rural qui fixe encore des emplois dans les activités primaires et plus globalement l'économie résidentielle
- Rôle des polarités commerciales supérieures : Romilly « la belle idée », Troyes, Provins, Sens



## Attractivité économique : où travaillent les actifs du PETR ?

- Près de 2/3 des actifs résidant sur le territoire travaillent sur le territoire du PETR
  - Des mouvements pendulaires significatifs entre les communautés de communes, particulièrement pour les actifs résidant dans la CCOA et la CCSA
- Deux polarités extérieures importantes pour les actifs résidant sur le territoire
  - 15% des actifs résidant vont travailler dans l'agglomération troyenne
  - 8% des actifs résidant vont travailler dans le 77 et 6% dans reste des départements franciliens (très essentiellement dans la Métropole du Grand Paris)
- Des différences significatives selon les intercommunalités du territoire
  - CCN : un véritable pôle d'emplois mais des relations étroites avec le 77, particulièrement le provinois
  - CCOA : 7 actifs/10 qui travaillent à l'extérieur de la CCOA, l'attractivité des pôles d'emplois de l'agglomération troyenne puis de Romilly et Nogent
  - CCPRS : ¾ des actifs qui travaillent dans le territoire PETR et plus marginalement vers l'IDF et l'agglomération troyenne
  - CCSA : 7 actifs/10 qui travaillent à l'extérieur de la CCOA, l'influence majeure de l'agglomération troyenne

		Lieu travail												
		Nbre actifs	CCN	CCOA	CCPRS	CCSA	PETR SPC	CA TCM	Autres 10	77	Autres IDF	89	51	Autres
Lieu résidence	CCN	6 298	57%	1%	7%	0%	65%	2%	0%	19%	8%	1%	1%	1%
	CCOA	3 500	14%	29%	16%	2%	61%	22%	3%	5%	4%	1%	2%	1%
	CCPRS	5 890	13%	2%	55%	3%	73%	8%	1%	4%	8%	0%	5%	1%
	CCSA	4 073	2%	1%	12%	31%	47%	38%	6%	1%	1%	0%	5%	2%
	PETR SPC	19 761	25%	6%	24%	8%	63%	15%	2%	8%	6%	1%	3%	1%

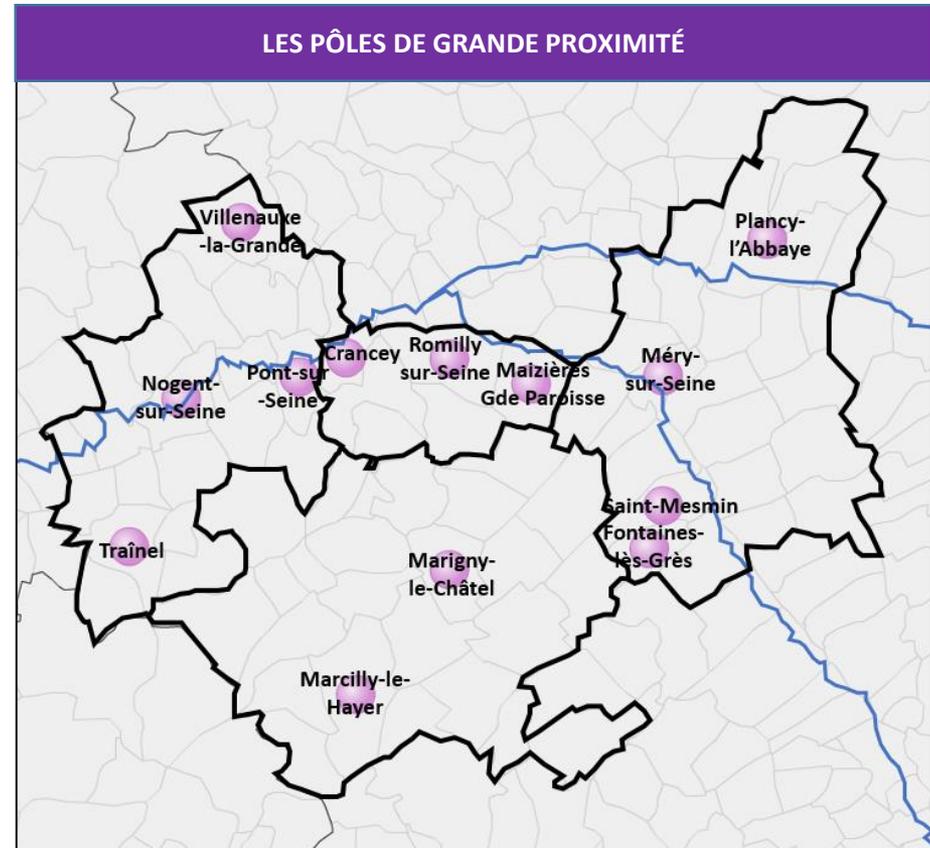
## Attractivité économique : où résident les actifs occupant les emplois locaux ?

- Près de  $\frac{3}{4}$  des emplois du PETR occupés par des actifs résidant sur le PETR
  - En secteur rural (CCOA et CCSA) : des emplois dans l'économie résidentielle qui fixent localement les actifs
- Un territoire du PETR attractif pour des actifs résidant hors du PETR
  - Les actifs du 51, pour des emplois localisés particulièrement sur le territoire de la CCPRS
  - Les actifs de l'agglomération Troyenne, excepté pour le territoire de la CCN
  - Plus marginalement, des actifs du 77 travaillant sur le territoire de la CCN (environ 600 actifs)

		Lieu de résidence													
		CCN	CCOA	CCPRS	CCSA	PETR SPC	CA TCM	Autres 10	77	Autres IDF	89	51	Autres		
Lieu d'emploi	Nbre emplois	6 736	1 533	6 649	2 233	17 151									
	CCN	54%	7%	11%	1%	73%	5%	1%	9%	1%	2%	6%	2%		
	CCOA	3%	67%	8%	3%	81%	12%	3%	0%	0%	2%	1%	0%		
	CCPRS	6%	8%	49%	7%	71%	9%	2%	1%	1%	1%	15%	1%		
	CCSA	1%	4%	8%	57%	70%	14%	8%	0%	0%	0%	7%	1%		
PETR SPC	24%	13%	25%	11%	73%	8%	3%	4%	1%	1%	9%	1%			

## L'organisation territoriale de la grande proximité

- 13 pôles assurant une offre de services de grande proximité
- Une organisation de la grande proximité selon une logique principale « vallée de la Seine »
  - Un éloignement significatif de certaines populations des services de grande proximité : sur une partie significative de la CCOA, sur la partie Est de la CCSA



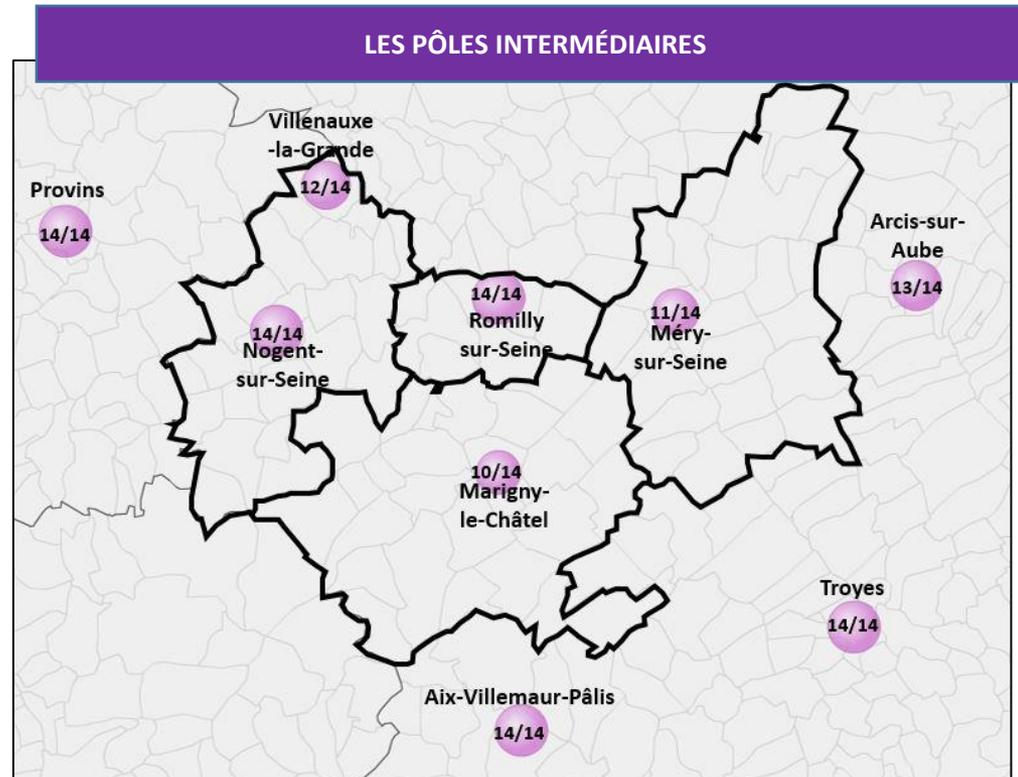
### Définition des polarités de grande proximité

Présence a minima dans la communes des services suivants :

- Service postal
- École primaire
- Boulangerie ou épicerie ou supérette
- Plateau ou terrain de jeu extérieur

## L'organisation territoriale des polarités intermédiaires

- Deux polarités offrant l'intégralité de la gamme intermédiaire de services à l'échelle du Pays : Romilly et Nogent
- Une densité de services plus importante à Romilly qu'à Nogent
- Villenaux-la-Grande, Méry-sur-Seine et Marigny offrent une partie importante de cette gamme intermédiaire mais pas la totalité
- Des polarités extérieures pour accéder à cette gamme de niveau intermédiaire : agglomération troyenne, Provins, Arcis-sur-Aube, Aix-Villemaur-Pâlis



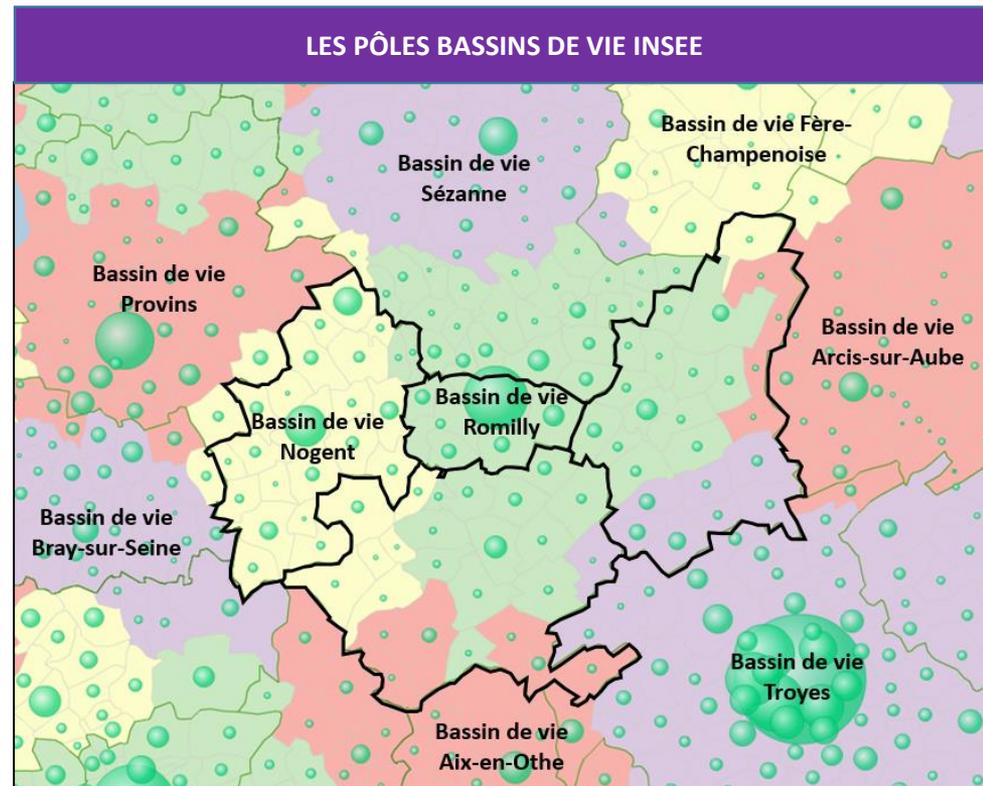
### Définition des polarités de niveau intermédiaire.

Présence de 10 ou plus des 14 services/équipements suivants :

- Police ou gendarmerie
- Collège
- Banque / Supermarché / Boucherie, charcuterie / Magasin d'optique / Station service
- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Médecin / Pharmacie / Masseur kinésithérapeute / Héberg. personnes âgées
- Salle de sports / Tennis

## L'organisation territoriale des polarités intermédiaires

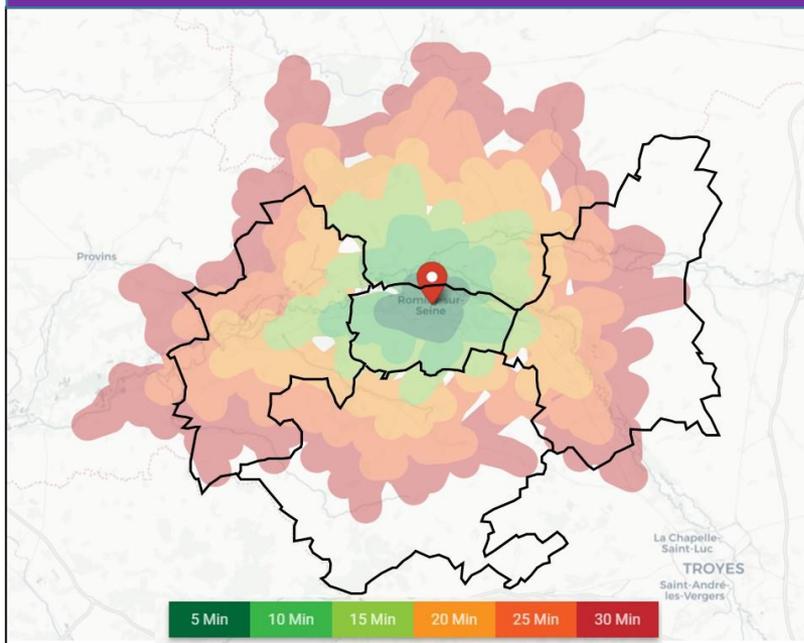
- Les bassins de vie Insee confirment cette logique d'organisation des polarités intermédiaires
- Un bassin de vie de Romilly couvrant l'intégralité du territoire de la CCPRS, une partie significative de la CC de Sézanne Sud Haut-Marnais, de la CCOA et de la CCSA
- Un territoire de la CCN bien couvert par le pôle Nogentais et la polarité secondaire de Villenauxe-la-Grande
- Des polarités multiples sur le territoire de la CCSA : Troyes au Sud, Romilly, et Arcis-sur-Aube en frange nord-est
- Malgré les efforts importants engagés pour consolider le pôle de Marigny-le-Châtel, le constat de forces centrifuges importantes sur la CCOA



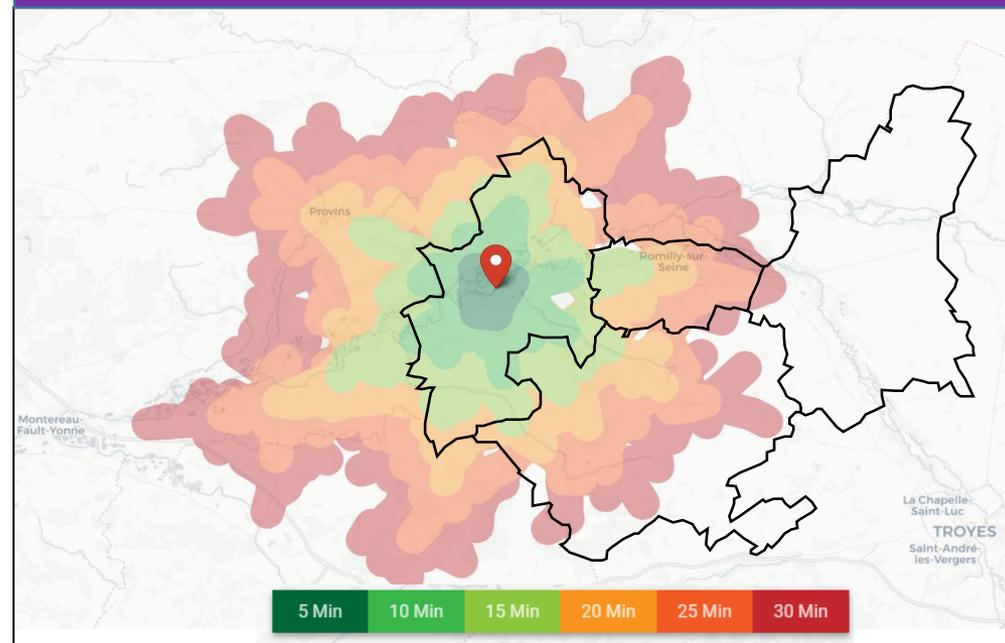
## L'organisation territoriale des polarités intermédiaires

- Une polarité de Romilly qui n'est pas accessible en moins de 30 minutes pour l'ensemble des habitants du PETR
  - Des franges Sud de la CCOA et Est de la CCSA situées à plus de 30 minutes de Romilly
- Une polarité de Nogent accessible en moins de 15 minutes pour l'ensemble des habitants de la CCN

### LES TEMPS D'ACCÈS AU PÔLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

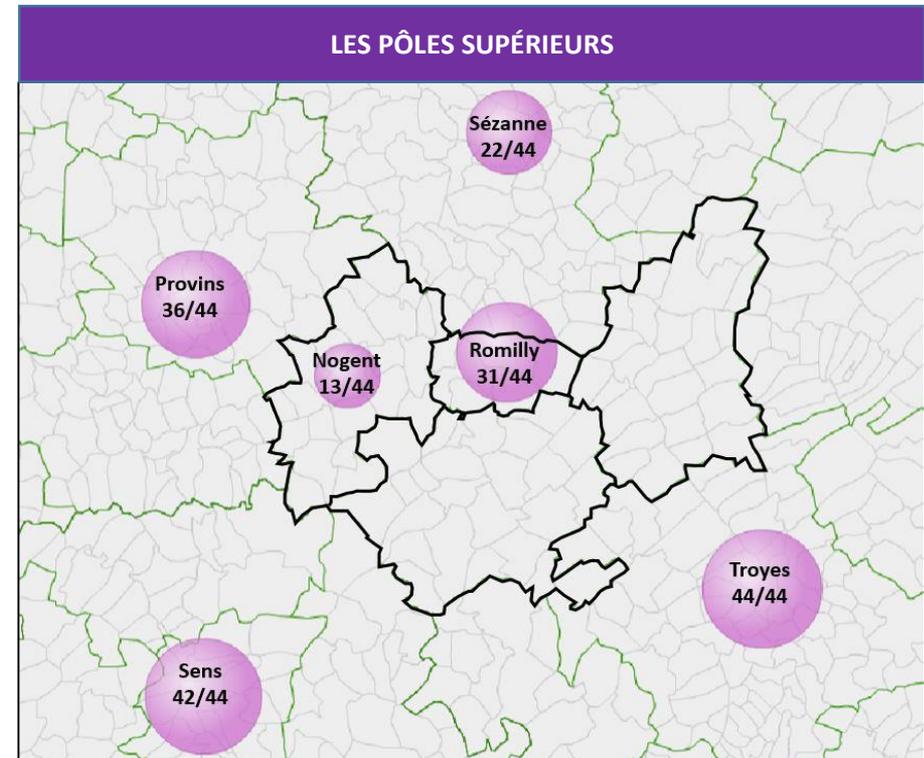


### LES TEMPS D'ACCÈS AU PÔLE DE NOGENT-SUR-SEINE



## L'organisation territoriale des polarités supérieures

- A l'échelle du PETR, une polarité urbaine supérieure : Romilly
  - Une gamme de services importante mais pas complète
- Deux polarités périphériques présentant une offre complète d'équipements et services : Troyes et Sens
  - Une densité d'équipements et services bien plus importante sur Troyes que Nogent
- Une gamme importante mais non complète sur Provins



### Définition des polarités de niveau supérieur.

Présence de tout ou partie des 44 services/équipements suivants :

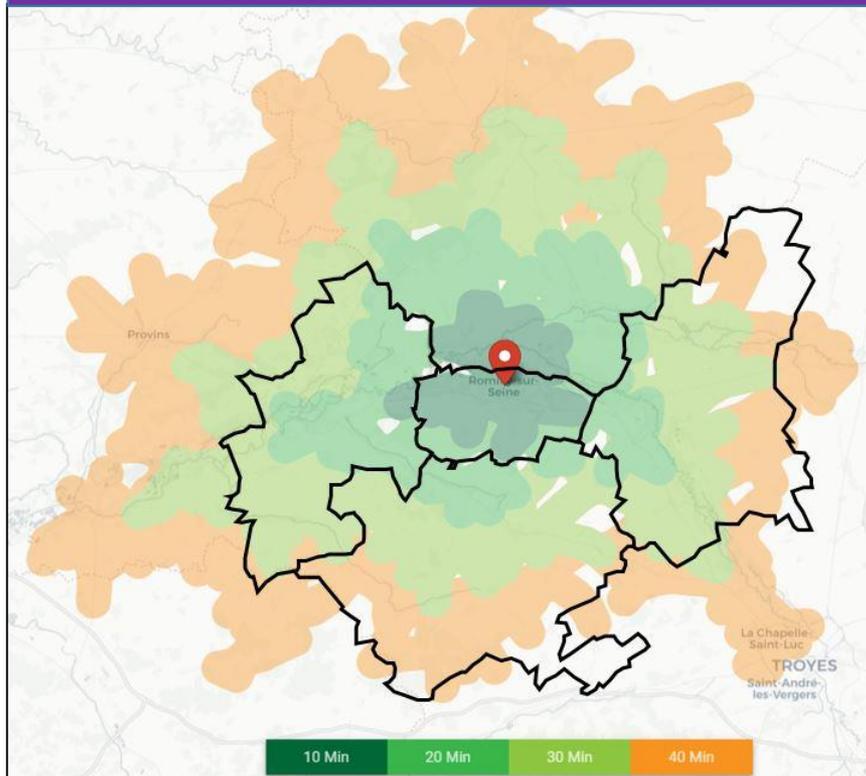
- Lycées d'enseignement général et/ou professionnel
- Hypermarchés
- Spécialistes de santé
- Urgences
- Équipements spécialisés sur enfance ou adultes handicapés
- Cinéma, théâtre, musée
- Gare

...

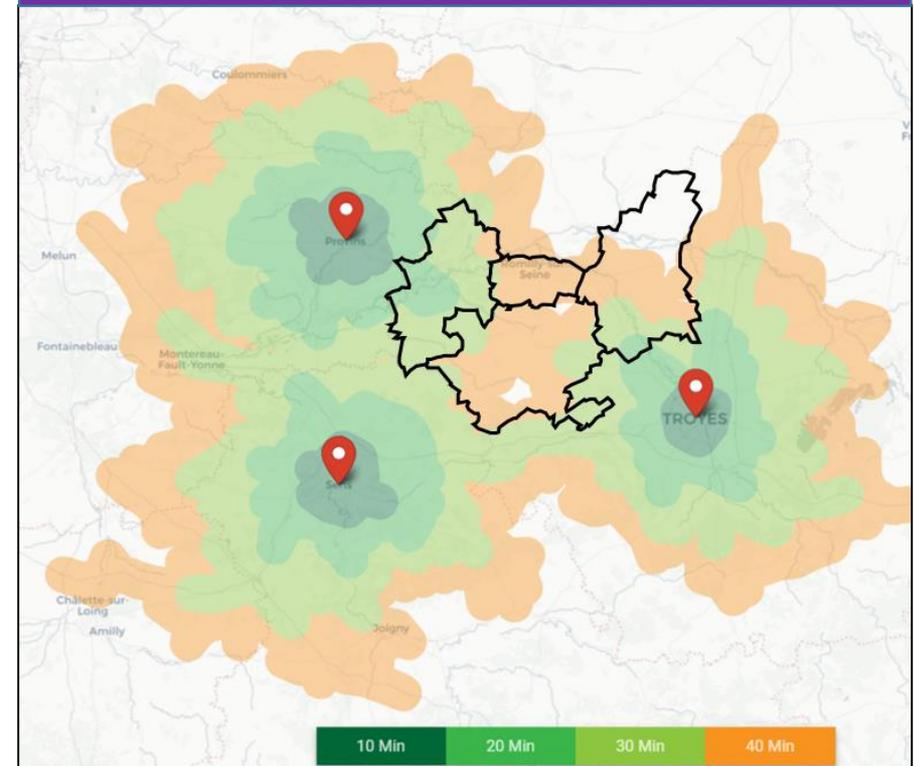
## L'organisation territoriale des polarités supérieures

- Globalement, des habitants du PETR qui peuvent tous accéder à une gamme de services supérieurs en moins de 40 minutes
- Néanmoins, des habitants du nord-est de la CCSA qui sont éloignés de cette gamme supérieure

### LES TEMPS D'ACCÈS AU PÔLE DE ROMILLY-SUR-SEINE



### LES TEMPS D'ACCÈS AUX PÔLES DE TROYES, SENS, PROVINS



- Des intercommunalités de projets de création ancienne pour la plupart d'entre elles
  - CCOA : création en 2003 / CCPRS : création en 2006 / CCN : création en 2007/ CCSA : création en 2017 suite à la fusion des anciennes CC de Plancy-l'Abbaye et de Seine Fontaine Beauregard
- Une politique de coopération intercommunautaire initiée de longue date
  - Une coopération sur le modèle associatif qui s'est transformée avec la création d'un PETR en 2017
- Le constat global d'une faible implication des intercommunalités de projet sur les champs des services aux habitants
  - Absence de compétence directe sur les territoires de la CCSA
  - Une intervention ciblée sur la petite enfance dans la CCN
  - Un travail amorcé sur la CCOA : structures petite enfance, MSAP, soutien à la vie associative
  - Des problématiques plus urbaines à la CCPRS : politique de la ville, mobilité, Maison de la Justice et du Droit; des interventions ciblées sur des politiques/équipements rayonnant à l'échelle du bassin de vie voire au-delà (médiathèque, centre aquatique); des interventions plus « classiques » (RIAM, etc.)
  - Sans prise de compétence directe, des logiques de mutualisation de moyens, notamment sur le territoire de la CCOA avec un service mutualisé de secrétariat de mairie
- Une évolution à moyen terme de la gouvernance publique locale évoquée et/ou souhaitée
  - Réflexions thématiques engagées mais non abouties dans certaines intercommunalités (enfance-jeunesse...). Constat pour d'autres intercommunalités de la nécessité de cette montée en puissance au regard de la difficulté/incapacité à faire pour les « petites communes » mais également des limites du portage associatif de certaines politiques.
  - Le constat de charges de centralité encore très largement assumées par les villes et bourgs centres et non les intercommunalités avec pour conséquences une pression de la fiscalité locale bien plus importante dans ces villes et bourgs centres que dans les « petites communes ». Des stratégies résidentielles des habitants qui intègrent ces niveaux de fiscalité différenciés.

**1 – Objectifs / Méthode / Avancement**

**2 – Retour sur l'enquête habitants**

**3 – Contexte sociodémographique et logiques territoriales**

**4 – Approches par « familles de services »**

**5 – Organisation des prochaines étapes**

**PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE**

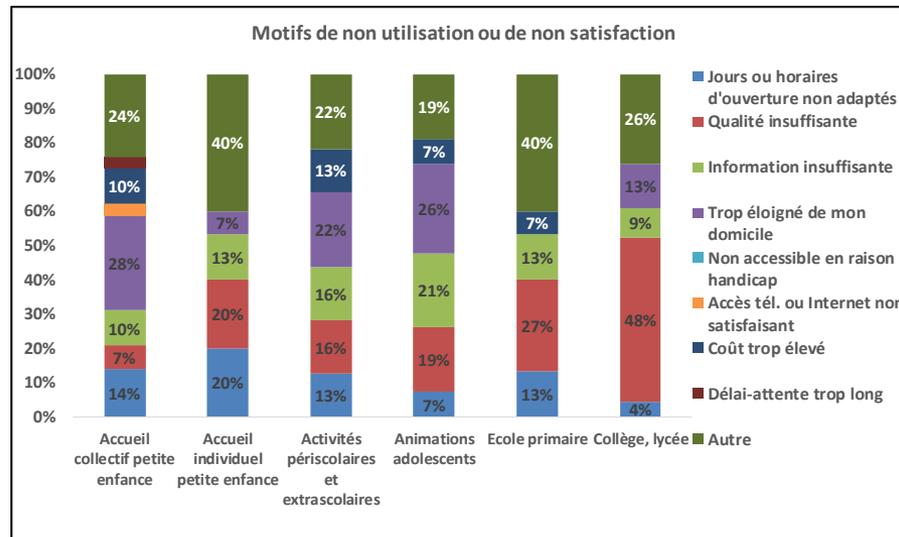
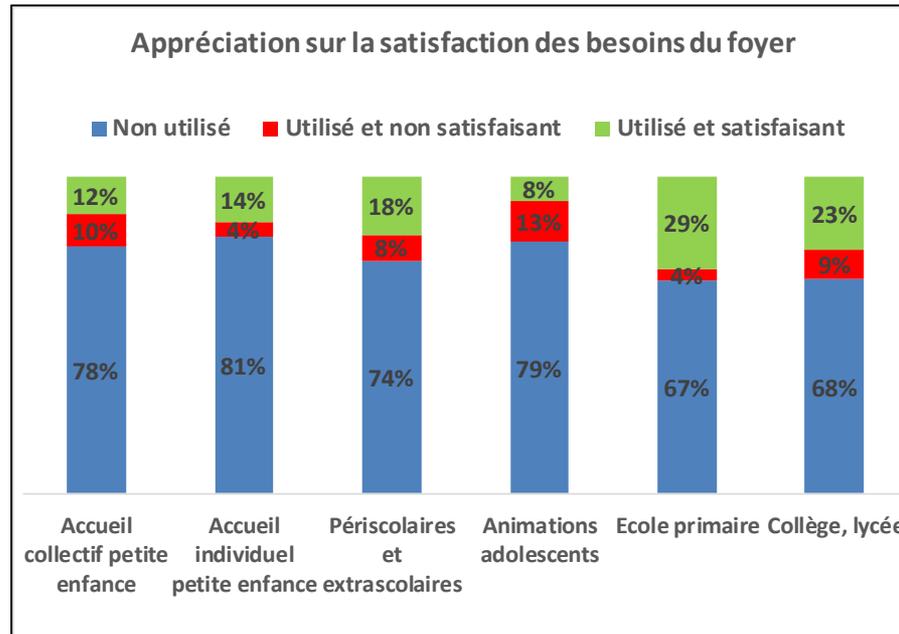


## → Une demande qui s'accroît, se diversifie...et qui semble se complexifier

- Des besoins évoluant au gré des mutations des modes de vie et des dynamiques sociodémographiques à l'œuvre...
  - ✓ L'accueil de nombreuses familles franciliennes, dont le standard coïncide avec un haut niveau de services
  - ✓ L'accueil de populations en difficulté au plan économique et sociale (emplois précaires, familles monoparentales, instabilité familiales...)
  - ✓ Les migrations pendulaires
- ...interpellant l'acteur publique local
  - ✓ Des enjeux d'écoute et/ou de solutions « sur-mesure » ; la prise en compte de demande atypiques
  - ✓ Les difficultés et l'exigence d'accompagner/d'anticiper ces mutations
  - ✓ Des enjeux forts sur l'accompagnement à la parentalité

## → L'enquête habitants : quelques observations

- Globalement, une certaine cohérence des réponses avec les investigations et analyses réalisées dans le cadre de la démarche (voir ci-après)
- Une satisfaction exprimée principalement dans le champ de la garde individuelle petite enfance et de l'école primaire (seules 4% des répondants se déclarant insatisfaits dans chacun de ces champs)
- Des niveaux relatifs d'insatisfaction plus marqués dans deux champs
  - ✓ L'accueil collectif petite enfance (10% des répondants contre 12% se déclarant satisfaits), renvoyant à une problématique principale de maillage de l'offre (motif invoqué d'éloignement du domicile pour 28% des personnes ayant exprimé leur insatisfaction ou leur non utilisation) mais aussi à une non adaptation des jours ou horaires d'ouverture (14%). Les barrières financières ainsi que l'insuffisance de l'information se situent également à des niveaux significatifs (10%)
  - ✓ Les animations adolescents (13% des répondants contre 8% se déclarant satisfaits), renvoyant à une problématique principale de maillage de l'offre (motif d'éloignement du domicile pour 26% des personnes ayant exprimé leur insatisfaction ou leur non utilisation), d'insuffisance de l'information (21%) et de qualité insuffisante (19%)
- Le cas particulier des activités péri/extra-scolaires
  - ✓ Des niveaux d'insatisfaction exprimés significatifs (8% répondants) mais relatifs (18% des répondants se déclarant satisfaits)
  - ✓ Des motifs de non satisfaction diversifiés, en gardant à l'esprit que le motif lié à un coût trop élevé apparaît plus fortement mentionné que dans les autres champs (motif invoqué par 13% des personnes ayant exprimé leur insatisfaction/non utilisation)

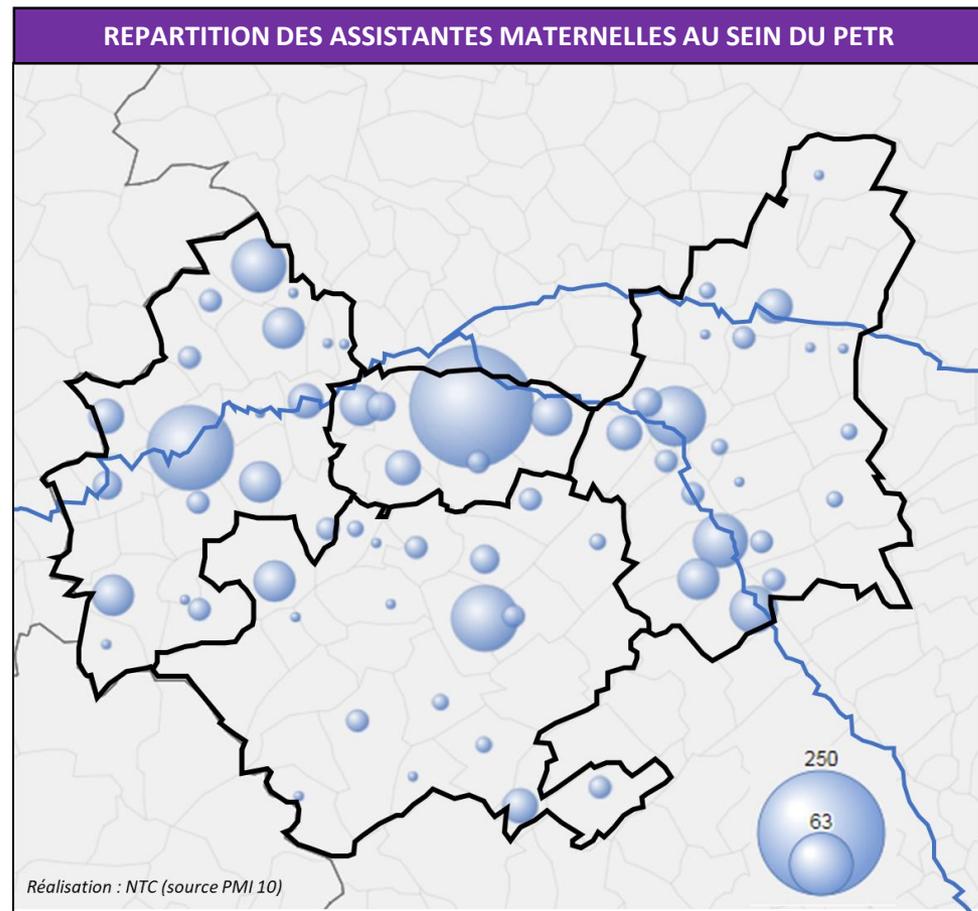


- **Une offre de multi-accueils concentrée sur trois communes, assortie de modalités de portage et de gestion hétérogènes**
  - Le multi-accueil communautaire « La Ribambelle » (Nogent s/Seine)
  - Le multi-accueil municipal « Ams Tram Gram » (Romilly s/Seine) : gestion en régie (via le CCAS originellement)
  - Le multi-accueil « Copains Copines » (Saint-Lupien) : gestion associative (Enfance pour tous)
- **Des déséquilibres offre/demande constatés localement**
  - La situation « sensible » du Nogentais
    - ✓ La saturation du multi-accueil « La Ribambelle »
      - Une capacité d'accueil de 39 berceaux - pouvant être étendue à 41 berceaux en cas de nécessité ou d'urgence
      - Une liste d'attente à ce jour de 45 personnes
    - ✓ En dehors des offres privées (voir ci-après), l'absence de solution palliative à ce jour : impossibilité d'étendre l'agrément du multi-accueil communautaire ; absence d'autre projet de garde collective sur le territoire de la CCN, notamment sur les pôles relais (Villenauxe, Traînel)
    - ✓ Des initiatives privées ou associatives en complément de l'offre publique
      - L'existence antérieure d'une halte garderie associative à Villenauxe, laquelle n'est plus en service à ce jour (du fait notamment de niveaux de tarification peu « compatibles » avec les capacités des ménages)
      - Le projet de crèche d'entreprises privée localisée à Nogent (accueil des enfants non admissibles au multi accueil la Ribambelle du fait de leur lieu de résidence et intégration entre autre d'horaires atypiques), renvoyant à la question de l'accessibilité « de tous » à une telle offre et, inversement, à la possibilité de maintenir une certaine mixité sociale au sein du multi-accueil communautaire
  - Des enjeux de remplissage en ce qui concerne le multi-accueil de Romilly s/Seine
    - ✓ Le renforcement progressif des capacités d'accueil, émergeant actuellement à 55 berceaux et 4 places d'urgence
    - ✓ Un taux d'occupation à ce jour de 76 % ...laissant une certaine latitude en ce qui concerne l'accueil de nouveaux enfants et renvoyant à des enjeux de remplissage, nécessaire à l'équilibre économique de la structure
  - Une situation apparaissant relativement équilibrée en ce qui concerne le multi-accueil de Saint-Lupien
    - ✓ Une capacité d'accueil de 20 berceaux/37 enfants
    - ✓ Le remplissage à ce jour de la structure ; dans le même temps, une offre apparaissant répondre quantitativement aux besoins des familles (absence de liste d'attente)

- **Des conditions d'accessibilité relativement classiques et homogènes**
  - L'accueil d'enfants jusqu'à l'âge 3 ans, voire 4 ans (Saint-Lupien)
  - Une large « ouverture » aux enfants qu'il convient toutefois de nuancer
    - ✓ En pratique, des offres nogentaises et Romillonnes principalement profitables aux ressortissants communaux (représentant à eux seuls d'environ 75% du total des enfants accueillis au sein des multi-accueils respectifs)
    - ✓ Des restrictions existantes (ex : le mutli accueil la Ribambelle n'est ouvert « qu' »aux enfants de la CCN, alors même que la demande issue de l'extérieur est réelle comme en atteste le projet de crèche privée à Nogent, qui de ce point de vue semble combler un certain « vide »)
  - Des grilles tarifaires apparaissant globalement « démocratiques » (ex : multi-accueil de Romilly)
- **Une qualification globale de l'accueil...pour des offres plus ou moins « sur-mesure »**
  - L'accueil à la fois régulier et occasionnel dans l'ensemble des structures
  - Une amplitude horaire élargie (6 h à 21 h) sur le seul multi-accueil de Romilly
    - ✓ La mise en place d'horaires élargis dès 2012 pour répondre à une demande repérée. Pour autant, des interrogations aujourd'hui sur la rentabilité de ce service au regard des besoins existants en horaires atypiques (faiblesse de la demande/des fréquentations sur les tranches 6h-7h30 et 19h-21h) et des coûts générés
    - ✓ L'absence de prise en compte des horaires atypiques au multi-accueil de Nogent, perçus à ce jour comme des niches (personnel hospitalier, demandes saisonnières, travail pas intérim..) peu évidente à appréhender et « rentabiliser »
- **Des difficultés de recrutement à relier au manque d'attractivité globale du territoire**
  - Des difficultés observées en particulier en ce qui concerne le multi-accueil de Romilly s/Seine (diplômes niveau 2 et niveau 5)
- **Une « évasion » observée de certaines familles vers les offres des territoires périphériques**
  - Une évasion s'inscrivant notamment dans le cadre des migrations pendulaires des actifs
  - Un phénomène apparaissant mal quantifié/caractérisé...et peu « maîtrisé » (ex : partenariat/conventionnement avec les structures ou les collectivités d'accueil)

→ **Une couverture en assistantes maternelles apparaissant globalement importante**

- Une couverture du territoire du PETR par environ 434 assistantes maternelles pour 1518 places
- 15 communes au total ne dispose à ce jour d'aucune assistante maternelle et 17 communes ne disposent que d'une assistante maternelle
- Des densités nombre de places/nombre d'enfants apparaissant importantes voire « anormalement » élevées, ces anomalies n'étant pas évidentes à interpréter
  - ✓ Accueil courant des d'enfants 3-6 ans ?
  - ✓ « Evasion » de certaines AM, de la CCSA notamment (densité de 1,25), vers d'autres territoires tels que l'agglomération troyenne ?
  - ✓ ....



	0-3 ans	Nbre places	Nbre Ass. Mat.	Densité
<b>CCOA</b>	254	271	76	1,07
<b>CCPRS</b>	648	414	121	0,64
<b>CCN</b>	471	456	127	0,97
<b>CCSA</b>	301	377	110	1,25
<b>PETR</b>	1674	1518	434	0,91

## → Des situations territoriales nuancées (maillage, équilibres offre/demande...)

### ▪ La CCN

- ✓ 95 assistantes maternelles en activité en 2017
- ✓ Globalement, un croisement de l'offre et de la demande apparaissant relativement fluide
- ✓ Des besoins en horaires atypiques (début/fin de journée) apparaissant globalement peu explicites ou mal appréhendés (AM pas forcément réceptives à ce types demandes)

### ▪ La CCPRS

- ✓ Un maillage apparaissant satisfaisant, au sens où chaque commune est pourvue d'une A.M. au moins et que certaines communes historiquement sous-dotées semblent monter en régime (ex : deuxième A.M. à venir sur Pars-lès-Romilly)
- ✓ Un déséquilibre observable entre le nombre d'assistantes maternelles inscrites/agrées (122) et le nombre d'A.M. réellement actives (83) apparaissant « peu impactant »
  - Une inactivité des A.M. résultant globalement davantage de logiques de parcours personnels ou professionnels (proximité de la retraite, congé maternité, autres occupations...) que de situations de désœuvrement réellement subies
  - Une certaine abondance de l'offre en A.M. qualifiées, laquelle apparaît globalement supérieure à la demande : la faculté pour les parents de se montrer sélectifs dans leur choix d'A.M., pour des besoins apparaissant satisfaits, tant sur le plan quantitatif que qualitatif
- ✓ Pour autant, quelques interrogations ou points vigilance qui semblent émerger
  - La capacité des A.M à répondre aux demandes d'horaires atypiques, même si celles-ci semblent se montrer de plus en plus flexibles et à l'écoute sur ce plan
  - La connaissance de l'offre de garde individuelle par les parents, renvoyant à des enjeux d'information/communication

### ▪ La CCOA

- ✓ Des déséquilibres observés en termes de rapport offre/demande de garde individuelle renvoyant notamment à des enjeux de rééquilibrage du maillage :
  - Des assistantes maternelles en surcharge et d'autres en sous-charge
  - Des communes très fournies en AM, d'autres sous-dotées voire « orphelines » à ce jour (ex : Charmoy)

### ▪ La CCSA

- ✓ La perception d'un déficit quantitatif d'assistantes maternelles sur le territoire - que ne semblent toutefois pas confirmer les chiffres en notre possession (377 places, densité de 1,25) – mais pouvant s'expliquer par les déséquilibres observés en termes de maillage (nombreuses communes dépourvues d'AM)



# Petite enfance : la garde individuelle – Offres/grandes tendances

## → Une offre apparaissant plus ou moins structurée, selon les territoires

- La CCN : le relais intercommunal d'assistantes maternelles (RIAM) « Les Ecureuils » de Nogent s/Seine
- La CCPRS : le RIAM de Romilly s/Seine ; la maison d'assistantes maternelles associative de Saint-Hilaire-sous-Romilly (3 assistantes maternelles ; 9 places)
- La CCOA : l'absence de R(I)AM et/ou de MAM
  - ✓ Pour autant, il est à noter la contribution du Comité de Gestion et d'Animation de Marigny-le-Châtel (CGAM) sur des animations ciblées (rencontres bébés/parents, rencontres assistantes maternelles). Un champ d'intervention qui ne saurait toutefois s'apparenter à celui qui pourrait relever d'un RAM.
  - ✓ L'opportunité de la mise en service d'un R(I)AM, au vu des constats réalisés (déséquilibres offre/demande de garde) ?
    - Des interrogations ou points de vigilance soulevés : capacité de financement d'une telle structure compte tenu de surcroît des frais de fonctionnement du multi-accueil de Saint-Lupien ; faculté des A.M. du territoire à « jouer le jeu » ; opportunité/faisabilité d'un fonctionnement itinérant au vue de l'étendue du territoire et de ses faibles densités
- La CCSA : l'absence de RAM ; la MAM associative de Saint-Mesmin (3 assistantes maternelles ; 9 places) qui semble donner satisfaction
  - ✓ Il est à noter la contribution de la Médiathèque de Méry s/Seine (animations en direction de ces publics), qui ne saurait toutefois s'apparenter aux fonctions d'un R(IA)M, dont l'opportunité ne semble pas faire l'objet d'un positionnement explicite à ce jour

## → Les RIAM en service : quelques éléments d'éclairage

- Des structures anciennes, des pratiques éprouvées, de nombreux acquis...pour des missions classiques et concordantes (coordination/mise en réseau des AM, information des parents, animations)
- Des missions d'accueil et d'information réalisées principalement par téléphone, compte tenu notamment des coûts potentiels d'un dispositif itinérant, en particulier sur le territoire de la CCN (23 communes). Pour autant, quelques permanences réalisées par le RIAM de la CCN (ex : une fois/semaine à Villenauxe-la-Grande)
- Le travail engagé dans la durée en ce qui concerne la formation continue/professionnalisation des AM, notamment par le RIAM de la CCPRS
- La mise en œuvre d'animations itinérantes tournées vers les A.M. et/ou les parents (ateliers d'éveil, formations...)
  - ✓ Le RIAM de la CCPRS : depuis 2016, des ateliers itinérants au bénéfice des A.M. dans toutes les communes, avec l'objectif actuel de monter en gamme pour tendre vers davantage de « sur-mesure » ; l'ouverture prochaine des animations aux parents (ex : bébé gym)

## → Les ferments d'un projet « Petite Enfance » plus global sur la CCPRS

- De nombreuses structures existantes pour une palette de services relativement large : garde d'enfants (multi-accueil ; RIAM) ; activités d'éveil (centre d'éveil Pablo Picasso), ludothèque...
- Des coopérations d'ores et déjà existantes
  - ✓ Un projet partenarial rendu peu évident par l'hétérogénéité des statuts/modes de gestion des structures
  - ✓ Des collaborations privilégiées d'ores et déjà à l'œuvre entre le multi-accueil municipal et le RIAM : échanges informels « quotidiens », animations communes, communication/information croisées, « renvoi » de clientèles...
  - ✓ Quelques passerelles/mutualisations entre le RIAM et le centre d'éveil
- Différents projets ou réflexions à même de renforcer la dynamique
  - ✓ La structuration actuelle d'un projet de communication-information globale visant à renforcer la lisibilité de l'offre « petite enfance » du territoire
  - ✓ La pérennisation de la semaine « Petite Enfance », moyennant quelques ajustements
  - ✓ Une gamme de prestations et de services qui pourrait s'étoffer prochainement sur un volet « parentalité », coïncidant avec des besoins caractérisés (familles monoparentales...) : le projet de lieu accueil enfants (LAEP)
    - Une volonté de capitaliser sur les acquis/pratiques du centre d'éveil Pablo Picasso (ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un parent, avec différents types d'animations : accueil libre "Parents / Enfants" ; Bébés joueurs...)...en s'employant à « aller plus loin »
    - Une dynamique de projet engagée... qui pourrait se concrétiser courant 2019

## → Un projet global apparaissant moins avancé sur la CCN, en dépit de quelques actions/réflexions principalement tournées vers l'accompagnement à la parentalité

- La structuration de nouvelles animations communes multi-accueil/RIAM (ex : café « parents »), en s'appuyant sur les relations privilégiées et les coopérations d'ores et déjà à l'œuvre entre les deux structures
- Le lancement souhaité d'une action expérimentale sur un espace d'accueil « enfants-parents » dans les locaux du RIAM

## → L'offre de garde collective

- Le constat général d'une offre de garde collective relativement polarisée, renvoyant localement à certains enjeux d'équilibre et de qualification des prestations
- Quelques questionnements territorialisés
  - ✓ L'opportunité d'une consolidation de l'offre de garde collective de la CCN ?
    - Un enjeu apparaissant comme majeur à l'échelle du PETR
    - Quelle capacité du Nogentais à pouvoir satisfaire les besoins de garde collective au vu de la saturation du multi-accueil ?
    - Quel positionnement de l'acteur public local vis-à-vis des offres privées (enjeu d'accessibilité, de mixité sociale...) ?
  - ✓ Un enjeu à moyen/long terme de développer une offre de garde collective sur le territoire de la CCSA ?
- Quelques questionnements généraux
  - ✓ Des marges de progrès en termes qualification de l'accueil (solutions ciblées) ? Quelle évolution de la réflexion sur l'équilibre à trouver entre le « sur-mesure » permettant de prendre en compte les cas particuliers et l'équilibre/la pérennité des multi-accueils ?
  - ✓ Quelles actions envisageables pour renforcer l'attractivité de la structure vis-à-vis des éducatrices et faciliter le recrutement ?

## → L'offre de garde individuelle

- Le constat général d'une offre de garde individuelle significative...ayant toutefois vocation à être complétée et mieux structurée (disparités infra territoriales)
- Quelques questionnements territorialisés
  - ✓ L'opportunité la faisabilité d'un R(I)AM au sein de la CCOA, au vue de la baisse du nombre d'AM et d'un réseau d'AM potentiellement demandeur ?
  - ✓ Un enjeu à terme de mieux structurer l'offre de garde individuelle sur le territoire de la CCSA ?
- Quelques questionnements généraux
  - ✓ L'opportunité d'un travail de sensibilisation/accompagnement à engager/renforcer auprès des assistantes maternelles pour ajuster la couverture des territoires ou mieux prendre en compte les cas particuliers (horaires atypiques...) ?
  - ✓ Un enjeu d'amélioration de l'information/communication sur l'offre de garde individuelle, notamment dans les territoires où l'offre apparaît peu valorisée ou déséquilibrée par rapport à la demande (CCOA) ?

## → **L'accompagnement de la parentalité**

- Le constat général que les enjeux liés à la parentalité et le renforcement des services dédiés sont une priorité
- Quelques questionnements généraux
  - ✓ L'enjeu de développer des espaces d'accueil enfants-parents accessible à l'ensemble des habitants du PETR ?
  - ✓ Au-delà des LAEP, d'autres espaces ou partenariats à envisager ?

→ **Une répartition des écoles apparaissant relativement homogène sur le territoire du PETR**

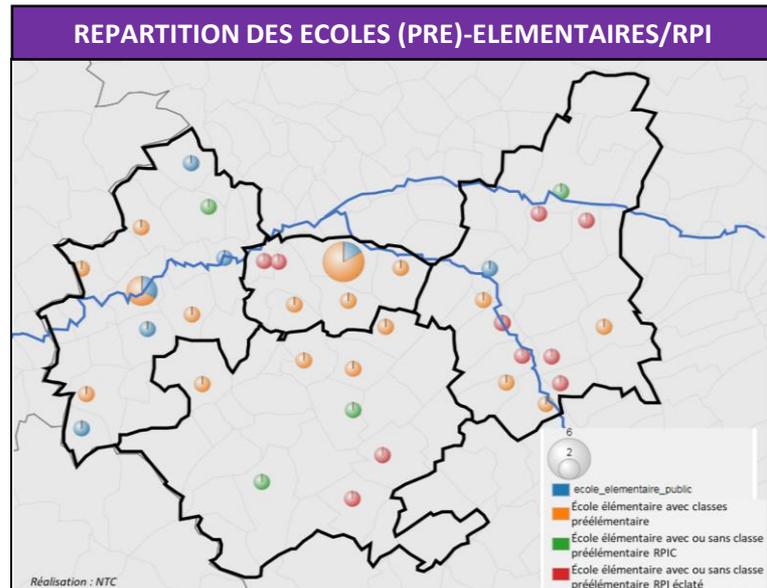
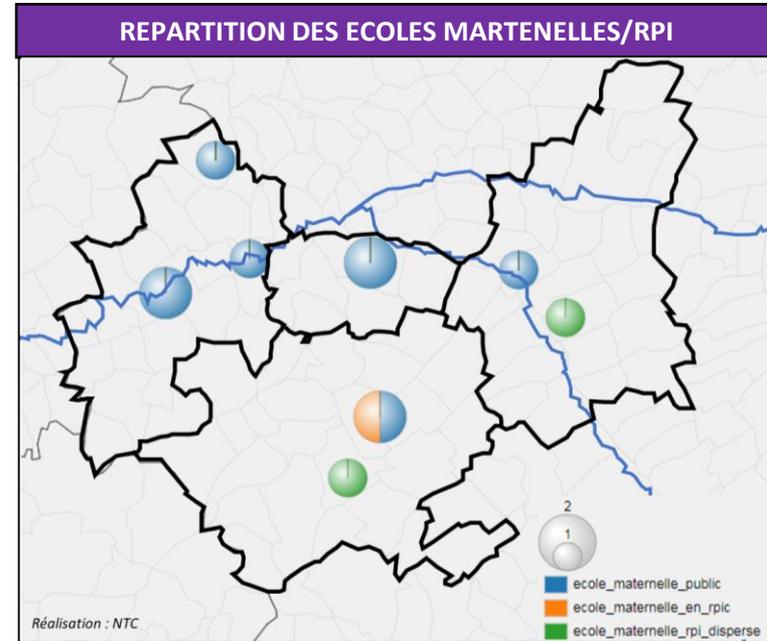
- Environ la moitié des communes dispose d'au moins une classe

→ **Une dynamique de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) à l'œuvre**

- Des RPI pour certains très anciens (ex : RPI de Marcilly-le-Hayer) rendus nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil à l'école et pérenniser le bouquet de services associés (ramassage scolaire, accueil périscolaire, restauration...)
- En dehors de quelques regroupements importants (ex : RPI de Marcilly-le-Hayer intégrant 10 communes pour environ 85 élèves) de nombreux « petits » RPI (ex : CCSA)
- Un paysage de regroupements non stabilisé à ce jour : projet de création d'un RPI entre Origny-le-Sec et Orvilliers Saint Julien ; renforcement du RPI de Marigny-le-Châtel à partir de septembre 2018 via l'absorption du RPI de Saint-Lupien ; etc.

→ **Des coopérations et mutualisations...apparaissant encore faiblement structurées**

- Les disparités d'équipements entre les écoles (ex : numérique)
- le nombre réduit syndicats à vocation scolaire (SIVOS)
- L'absence de politiques communautaires
  - ✓ Absence de compétence ou défaut d'effectivité de la mise en œuvre de la compétence inscrite dans les statuts (ex : CCOA)
  - ✓ Pour autant des réflexions à l'œuvre...non abouties (ex : CCOA, laquelle semble notamment freiner notamment par la non-coïncidence des périmètres communautaire/RPI ; réflexions au sein de la CCPRS au sujet du transfert de la compétence)



- **De nombreuses communes bénéficiant d'une offre périscolaire « accessible »**
  - Un accueil avant/après l'école/à la pause méridienne pour des prestations/animations diversifiées : aides aux devoirs, activités culturelles ou sportives, loisirs...
  - Une couverture apparaissant globalement satisfaisante, y compris dans les territoires les plus ruraux (ex : CCOA)
  - En dehors de situations locales spécifiques (voir ci-après), un service de restauration scolaire assuré sur l'ensemble du territoire, intégrant localement (ex : restaurant scolaire communal de Nogent s/Seine) des critères de qualité/d'éducation au goût, voire une dimension intergénérationnelle (repas seniors)
  - Sauf exception (ex : RPI de Faux Villecerf), un principe de gratuité et des ajustements opérés localement sur les conditions d'accueil et l'amplitude horaire (ex : accueil le mercredi toute la journée et non plus seulement le matin)
- **Des services déployés aux échelles de proximité, en l'absence de compétence communautaire**
  - Des offres assurées directement par les communes ou le secteur associatif
  - Des offres déployées principalement au sein des écoles/de structures d'accueil collectif pour mineurs (ACM)
    - ✓ ACM de la CCOA pourvus d'une offre périscolaire : Marcilly-le-Hayer ; Marigny-le-Châtel (CGAM) ; Origny-le-Sec ; Dierrey-St-Julien
    - ✓ ACM de la CCSA pourvus d'une offre périscolaire : Méry-sur-Seine ; Plancy-L'Abbaye ; Mesgrigny-Châtres ; Les Grandes Chapelles
    - ✓ ACM de la CCPRS pourvus d'une offre périscolaire : Romilly s/Seine ; Maizières-la-Grande-Paroisse ; Gélannes
    - ✓ ACM de la CCN pourvus d'une offre périscolaire : Nogent s/Seine ; La Saulsotte ; Pont sur Seine
- **En dépit d'un maillage significatif d'offres, le repérage de certaines fragilités en termes d'offres périscolaires ou d'accès à ces offres**
  - Des communes ne proposant pas d'offre périscolaire au sein des écoles ou ne bénéficiant pas d'un ACM (Saint-Lupien), renvoyant aux conditions d'accessibilité aux offres périphériques, parfois peu évidentes (ex : en dépit de son rayonnement sur l'ensemble du territoire de la CCOA, il apparaît en pratique que les offres périscolaires proposées par le CGAM profitent essentiellement aux résidents communaux, considérés dans ce champ comme prioritaires)
  - En cas d'horaires inadaptés et/ou de non prise en compte d'horaires atypiques, l'absence de solution palliative pour les familles notamment en ce qui concerne les enfants de plus de 6 ans (le financement d'une A.M. étant rendu difficile en l'absence d'aides de la CAF sur cette tranche d'âge)

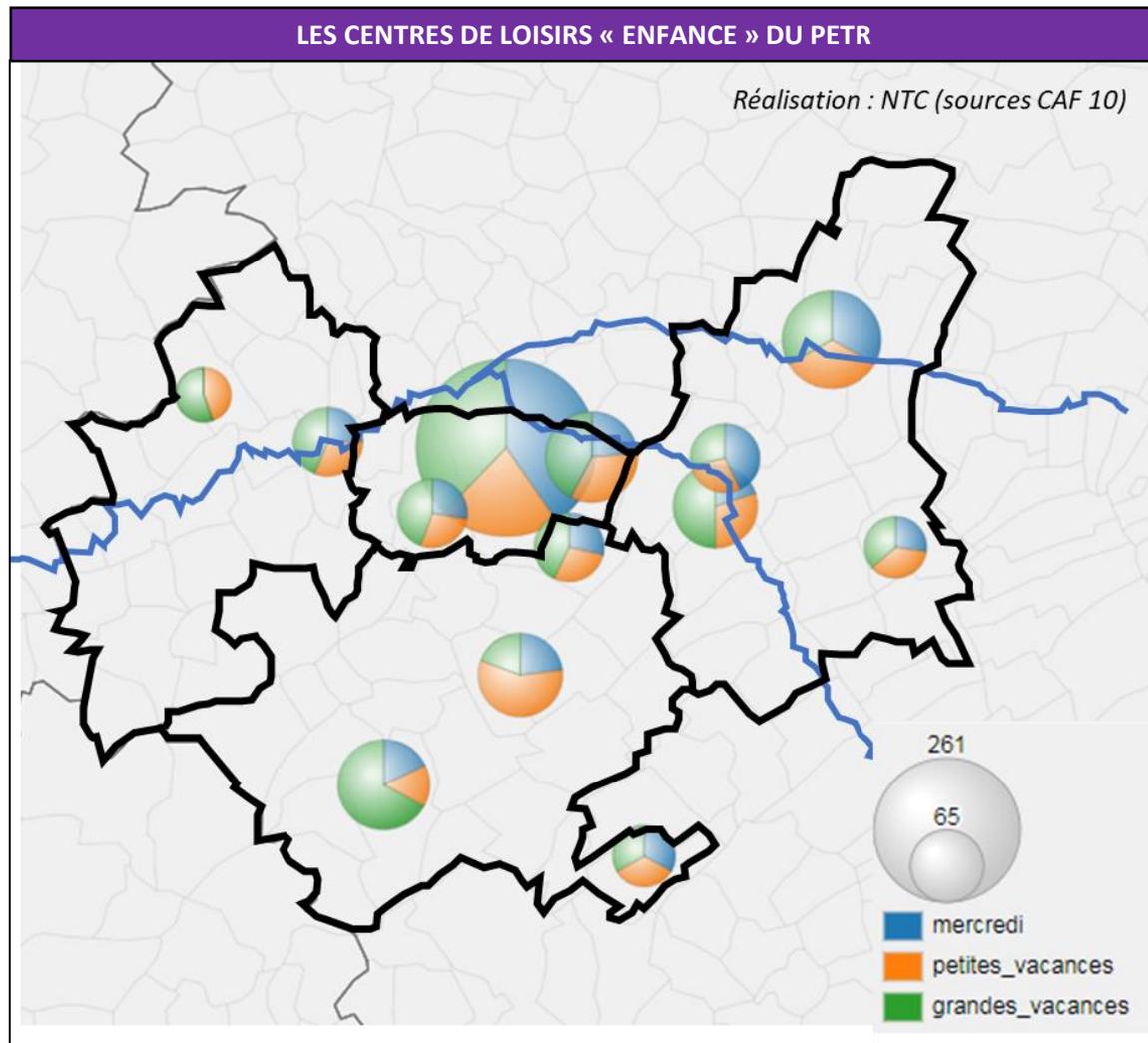


# Enfance : l'accueil périscolaire – Offres/grandes tendances

- Localement, la fragilisation du secteur associatif renvoyant aux conditions de pérennisation des activités périscolaires/ de la restauration (ex : Gélannes ; plusieurs communes de la CCSA)
- Des problématiques de recrutement rencontrées localement (ex : Nogent), notamment en ce qui concerne certaines activités spécifiques (ex : aide aux devoirs)

→ **Des disparités territoriales observées en dépit d'une certaine abondance de l'offre**

- Une couverture notable en centres de loisirs/ACM
  - ✓ Des offres repérées sur quasiment l'ensemble du territoire du PETR
- Des faiblesses de l'offre sur certaines portions de territoire
  - ✓ Localement, la CCSA et le bassin sud CCN/ouest CCOA apparaissent particulièrement peu pourvus en offre
- Des disparités en termes de services offerts
  - ✓ Environ 1/3 des communes proposent une gamme complète de services (mercredi, petites vacances, grandes vacances)
  - ✓ De nombreuses communes limitant leur offre à l'accueil en période estivale (un mois généralement)
- Le constat d'une faible attractivité/fréquentation de certains centres de loisirs



## → Des offres organisées et déployées aux échelles de proximité

- Des offres mises en œuvre directement par les communes ou les associations locales (ex : ACM) en l'absence d'implication directe des intercommunalités de projet
- Localement, le rôle central de quelques structures d'animation de la vie sociale : MJC de Romilly , MJC et CAGAM de Marigny le Châtel; MFR de Plancy-l'Abbaye
  - ✓ Un large spectre d'offres et de publics (enfance mais aussi, selon les structures et de manière plus ou moins marquée, petite enfance, jeunesse voire tout public)
  - ✓ Un rayonnement allant largement au-delà des frontières communales
  - ✓ L'intégration d'une dimension partenariale (notamment avec les établissements scolaires)

## → Le repérage de certains enjeux ciblés en termes d'accessibilité

- Les freins financiers aux offres extrascolaires (liste indicative ci-dessous)
  - ✓ Les enjeux portant sur la tarification différenciée (résident/non résident) : une problématique sensible en particulier en ce qui concerne les offres de séjour proposés par le(s) centre(s) de loisirs nogentais, conduisant à l'application de tarifs perçus comme « prohibitifs » par les familles des enfants originaires des autres communes
  - ✓ Au sein de la CCSA, un coût pour les familles des centres de loisirs pouvant être considéré comme un frein et expliquer dans une certaine mesure l'effritement de la fréquentation (voir ci-avant)
- Les freins en termes d'accessibilité physique
  - ✓ L'exemple du CGAM : de nombreuses offres extrascolaires proposées à Marigny-le-Châtel et des approches itinérantes/des délocalisations d'animations apparaissant relativement limitées

## → La présence d'établissements scolaires structurants sur le territoire du PETR

- 4500 jeunes scolarisés à Romilly : 3 collèges, lycées, 2 BTS
- 600 élèves scolarisés au Collège de Nogent

## → Quelques initiatives locales s'apparentant pour certaines à des politiques jeunesse ciblées

- Le pôle animation jeunesse de Romilly s/ Seine : Point Information Jeunes (PIJ) ; Espaces jeunesse ; passeport Jeunes, conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) ; animations dans les QPV
- Les politiques nogentaises : équipements/animations extrascolaires dédiés aux 11-17 ans (Espace Rielasingen-Worbligen) ; le Pass'Loisirs permettant aux jeunes d'accéder à certaines offres culturelles et sportives à des conditions tarifaires avantageuses...
- L'importance des structures d'animation de la vie sociale - accueillant tout publics, dont de nombreux jeunes et travaillant pour certains avec les collèges : MJC de Romilly et Marigny, CGAM,...- et des clubs sportifs

## → Au-delà, la perception d'un certain « désœuvrement » des adolescents...à relier en partie à d'une certaine pauvreté de l'offre dédiée à ces publics

- Une perception d'autant plus marquée d'une certaine « pauvreté » de l'offre, notamment en période estivale, en la mettant en perspective avec ce qui peut être proposé au sein du PETR aux enfants (tranche 6-11 ans)
- Le nombre réduit d'ACM accueillant la tranche 12- 17/18 ans
  - ✓ A ce jour un accueil des publics adolescents limité au CGAM de Marigny et à l'ACM MNG de Méry-sur-Seine
  - ✓ Des réflexions en cours portant sur l'accueil des plus de 11 ans au sein de l'ACM de Maizières-la-Grande-Paroisse
- Des territoires quasi dépourvus d'offres « adolescents » en dehors de quelques initiatives ponctuelles (ex : CCSA)

## → A l'instar de la petite enfance et de l'enfance, des enjeux forts d'accompagnement de la parentalité

- De nombreuses barrières (financières, psychologiques...) pesant sur les parents paraissant rejallir sur les adolescents et compromettant leurs propres facultés d'accéder aux services

## → **Quelques enjeux et questionnements généraux**

- La structuration d'un projet éducatif plus global enfance-jeunesse à l'échelle du PETR ? L'enjeu global d'un rééquilibrage des offres en faveur des adolescents ?
- L'accompagnement de la parentalité, enjeu majeur du territoire ?
- Un mode de gestion communale et associative assortie de limites intrinsèques : un enjeu de consolidation des associations structurantes ? Un enjeu de montée en puissance des EPCI ?
- Un contexte de restriction de moyens, certaines disparités territoriales et une attractivité nuancée entre structures d'accueil susceptible de fonder le rapprochement des acteurs et le développement de coopérations (encadrement et animations partagés, mutualisations matérielles, etc.) ?

## → **L'enfance : quelques questionnements ciblés**

- La structuration d'un projet éducatif plus global (approche davantage intégrée des offres scolaires, périscolaires et extrascolaires) à l'échelle du PETR et/ou des EPCI respectifs ?
- Quelle opportunité/faisabilité du renforcement des offres itinérantes au profit des communes « orphelines » ? Quelles solutions pour les communes dépourvues d'offre de garderie à ce jour ?
- Des enjeux spécifiques sur la prise en charge des enfants inadaptés (établissements spécialisés) ?

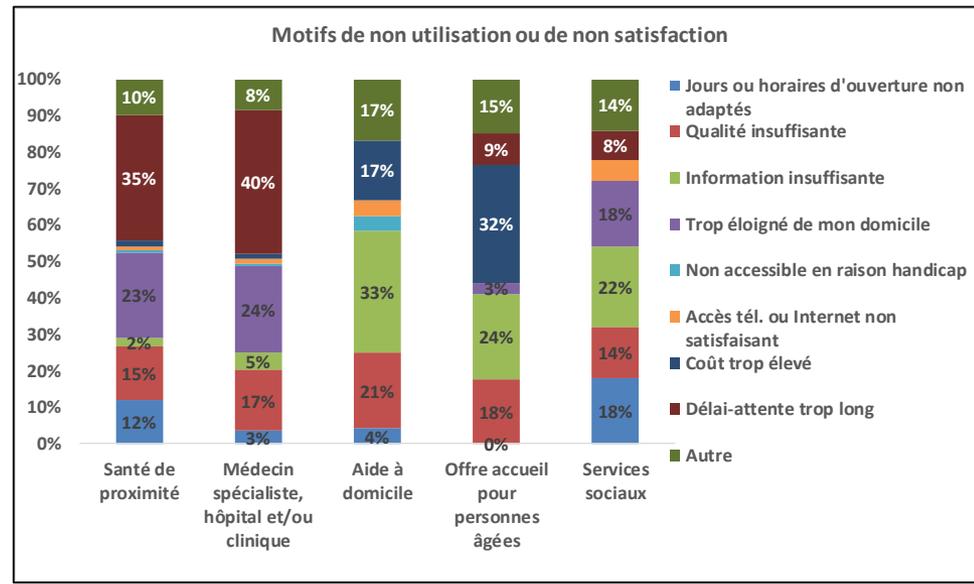
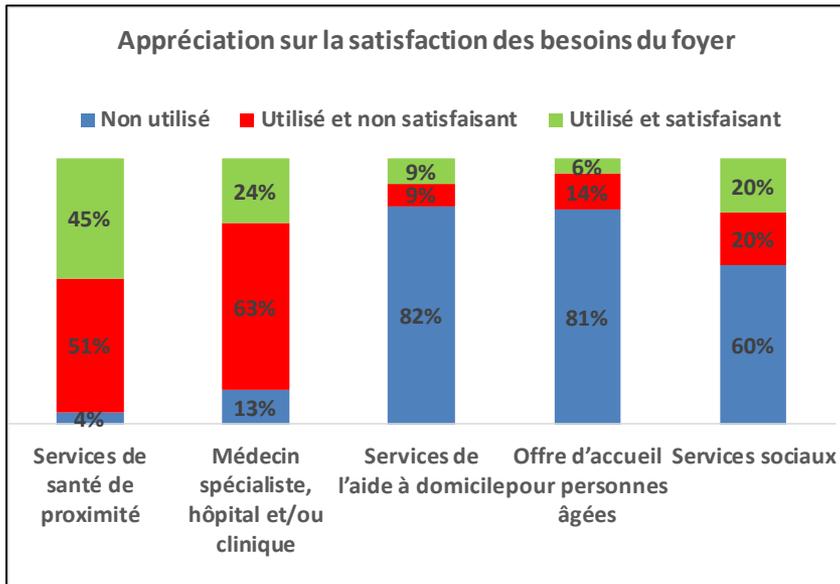
## → **La jeunesse : quelques questionnements ciblés**

- Des constats et des enjeux globalement partagés : la faiblesse de l'offre « ados » au sein du PETR ; un intérêt exprimé de travailler spécifiquement sur ces publics
- Un projet pour la jeunesse à construire impliquant la mobilisation de l'ensemble des acteurs à l'échelle du PETR ?
  - ✓ La nécessité de prendre en compte le champ de la jeunesse selon une acception large (depuis les 12-13 ans jusque l'insertion sociale et économique durable du jeune)
  - ✓ La nécessité de développer de réels projets éducatifs dans les politiques publiques locales : soutien à la scolarité, citoyenneté, développement du bien-être du jeune, prévention...

**SANTE**  
**SENIORS ET PERSONNES DEPENDANTES**

## L'enquête auprès des habitants

- Une appréciation plutôt négative concernant l'offre de santé libérale et hospitalière
  - La mise en avant des délais d'attente trop longs traduisant sans doute la réalité du manque de praticiens sur le territoire
  - Une accessibilité difficile compte tenu de l'éloignement du domicile
  - Une qualité insuffisante également pointée
- Une interprétation difficile des motifs d'insatisfaction pour les services liés à l'aide à domicile et l'offre d'accueil pour les personnes âgées compte tenu du faible nombre de répondants utilisant les services
  - Le manque d'informations sur ces services est mis en avant
  - Le coût des offres d'accueil en structures apparait également de manière négative
  - Les délais d'attente sont également pointés comme motif d'insatisfaction



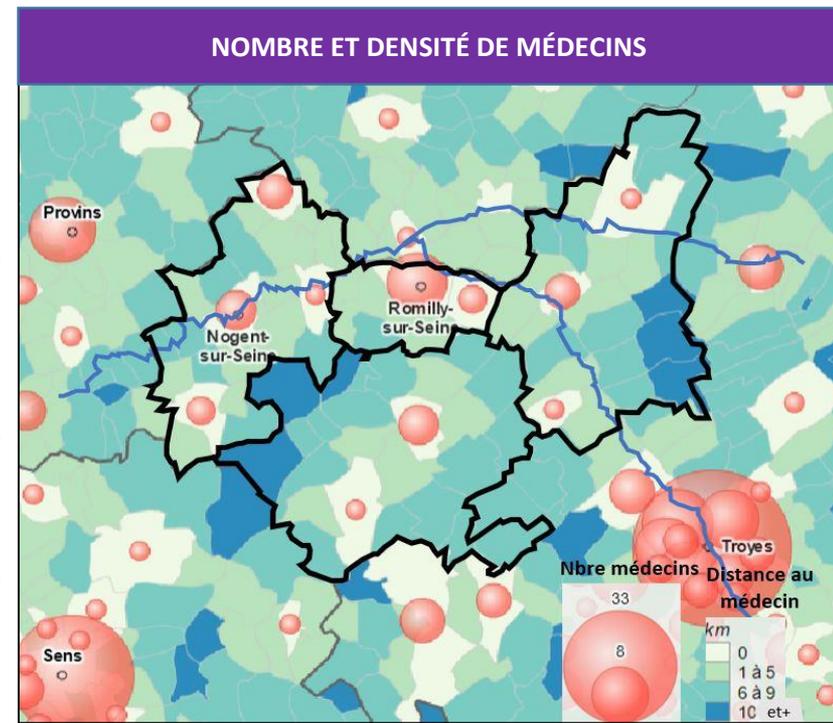
→ Un territoire significativement sous-doté en offre de santé ambulatoire libérale

- Toutes professions confondues, des densités d'offres très inférieures aux standards régionaux ou nationaux
- Une fragilité particulièrement marquée pour la médecine générale : faible densité à ce jour, 2/3 des médecins âgés de 55 ans ou plus, surcharge de patientèle pour les praticiens et difficulté à trouver un nouveau médecin référent pour les habitants, prise de conscience des habitants de l'évolution des modes de pratiques des professionnels (en lien avec la féminisation de la profession, horaires de travail...)
- Des inquiétudes très fortes exprimées sur certains territoires, notamment le Nogentais (médecins, infirmiers)
- Une sortie de territoire prioritaire « ARS » qui interpelle

→ Une offre de spécialistes libéraux ou mixtes également très fragile

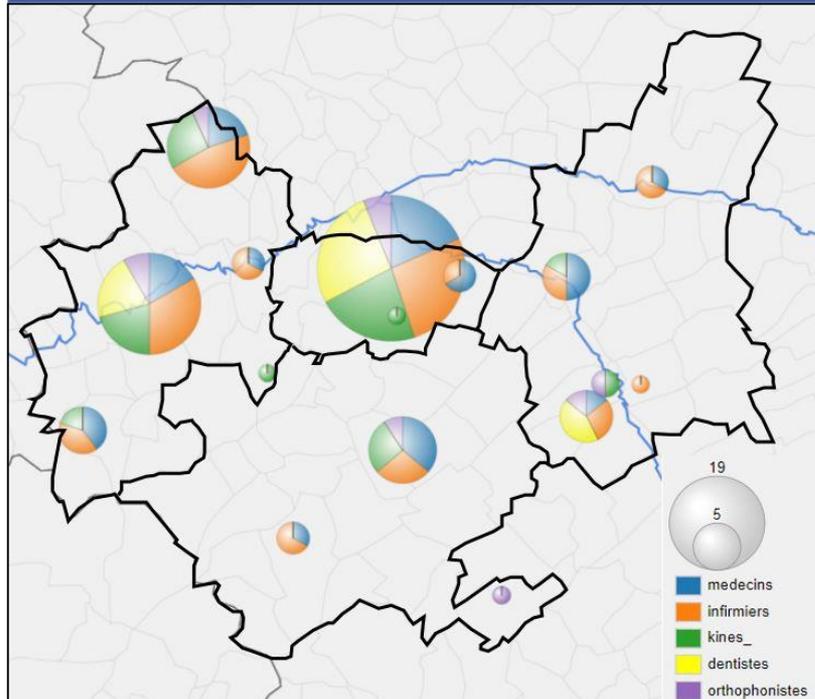
- Faible densité et difficulté à recruter dans la plupart des spécialités : chirurgie, anesthésie, ophtalmologie, pédiatrie, etc.
- De fait, une évacuation de patientèle vers les pôles périphériques (Troyes, Provins, voire ensemble IDF)

→ Une offre concentrée sur quelques pôles et de fait un éloignement physique significatif pour les habitants de certaines communes

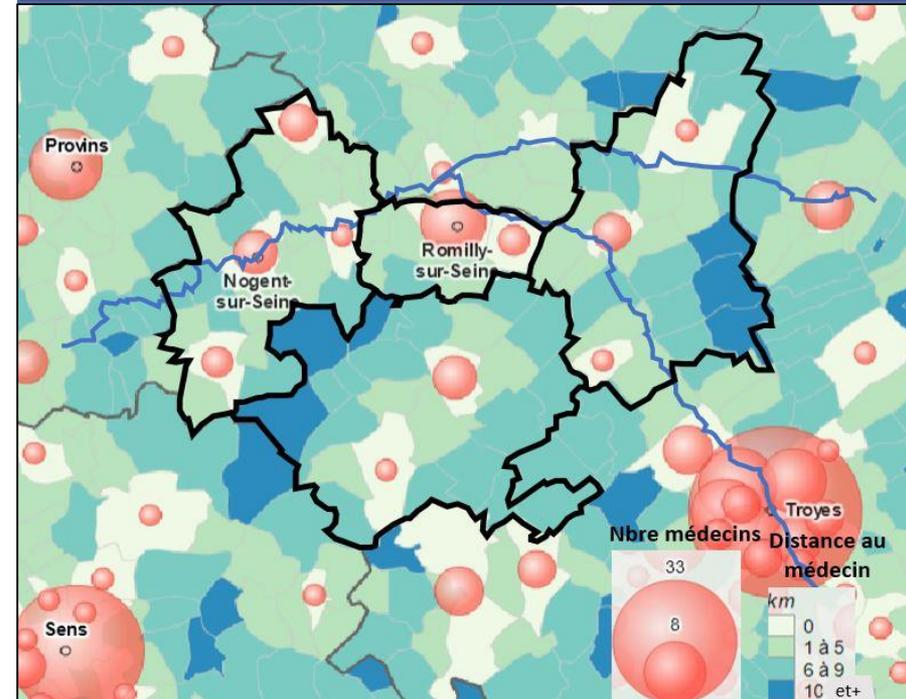


	Nbe praticiens PETR	Densité (Nbe praticiens pour 10 000 hab.)			
		PETR	10	10-51-77-89	France
Médecins	31	5,8	7,4	7,7	9,1
Infirmiers	45	8,3	9,4	8,8	13,6
Kinés.	28	5,2	7,4	6,7	9,9
Dentistes	21	3,9	4,4	4,3	5,3
Orthophonistes	10	18,6	18,2	19	29,2

## NOMBRE DE PRATICIENS DE 1<sup>ER</sup> RECOURS



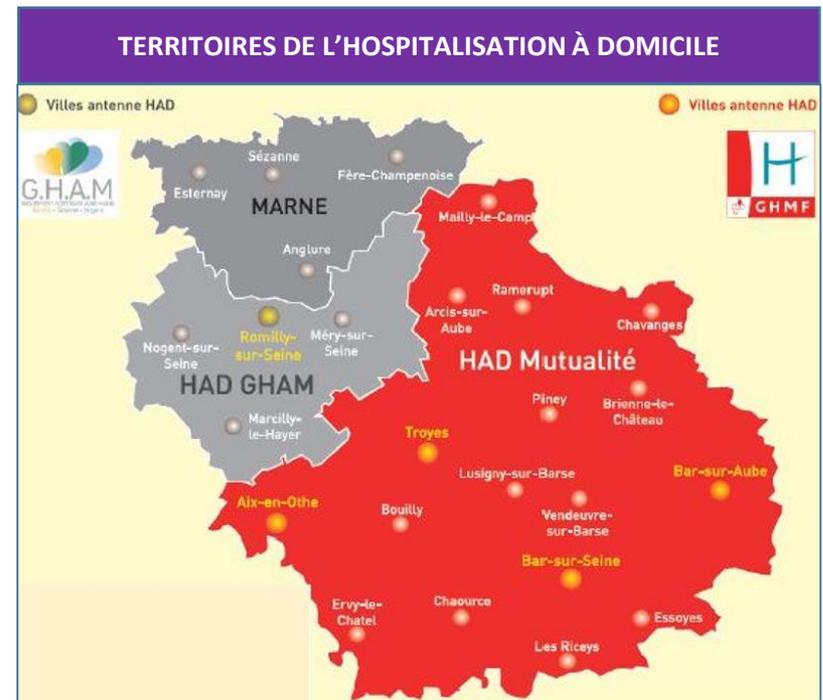
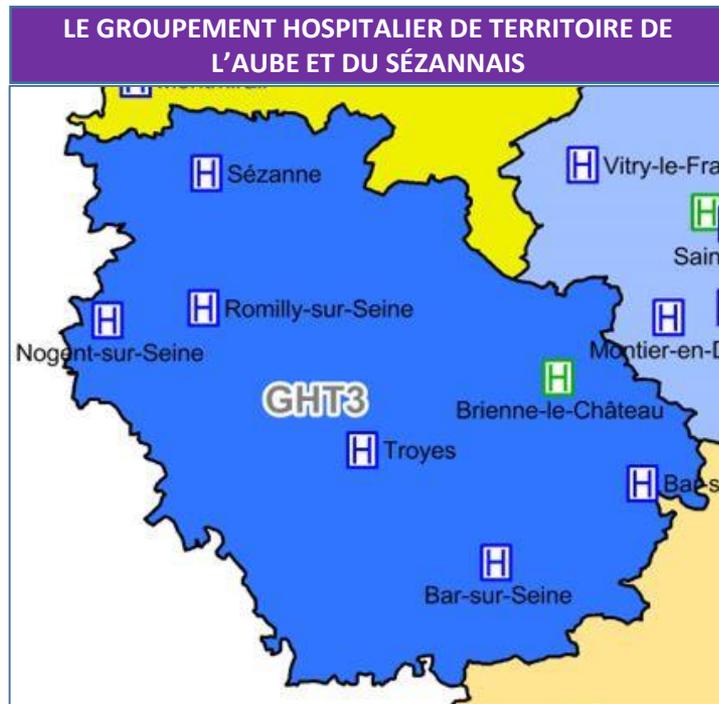
## NOMBRE ET DENSITÉ DE MÉDECINS



	Nbe praticiens PETR	Densité (Nbe praticiens pour 10 000 hab.)			
		PETR	10	10-51-77-89	France
Médecins	31	5,8	7,4	7,7	9,1
Infirmiers	45	8,3	9,4	8,8	13,6
Kinés.	28	5,2	7,4	6,7	9,9
Dentistes	21	3,9	4,4	4,3	5,3
Orthophonistes	10	18,6	18,2	19	29,2

- Des coopérations selon différents niveaux d'ambitions engagées entre les professionnels libéraux
- Des Maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) qui ont permis de pérenniser l'offre
  - Des offres structurantes à Romilly et Marigny, fruits d'abord d'une volonté communes des praticiens et d'un accompagnement des collectivités. Des offres qui apparaissent très bien perçues par les habitants.
  - Une MSP récente, de taille plus réduite et avec moins de professions représentées à Villenauxe
  - La volonté de créer d'autres structures MSP, notamment sur Plancy (travail en cours avec l'ARS)
- La création d'une Maison médicale de garde à Romilly, fruit d'une coopération entre plus d'une trentaine de médecins
  - Ouverture du service en dehors des horaires de journée
  - Toutefois, des publics qui s'orientent vers les Urgences du GHAM plutôt que vers la Maison de garde pour différentes raisons : « gratuité » des Urgences, défaut d'information sur l'offre, etc.
- Des initiatives de coopération interprofessionnelle moins abouties
  - La création de quelques « pôles de santé » relevant de l'initiative privée : Méry, Fontaines-lès-Grès, etc.
  - La volonté d'autres communes de travailler en ce sens : Nogent par ex.
- Des centres de santé pour répondre à la volonté de salariat de certains praticiens, notamment médecins
  - Création de centres de santé sur les deux principaux pôles urbains de Romilly (Somuco) et Nogent (centre municipal)
  - Une réponse complémentaire pour répondre aux demandes des professionnels mais que ne constitue pas « LA » solution »

- Une organisation de l'offre hospitalière définie par l'ARS
  - GHT de l'Aube et du Sézannais (GHT 3) regroupant l'ensemble des offres du département et du Sud marnais
- Une offre hospitalière locale multisites structurée par le Groupement Hospitalier Aube-Marne (GHAM)
  - Le site principal de Romilly sur Seine avec une offre en médecine, chirurgie, obstétrique (103 lits MCO)
  - Le site de Nogent, essentiellement dédié aux soins de suite et réadaptation et aux soins de longue durée
  - Le site de Sézanne avec principalement une offre de médecine et gériatrie
- Une large palette d'offres complémentaires au sein du GHAM, faisant du site de Romilly un réel pôle de santé structurant sur l'ouest aubois et le sud-marnais
  - Niveau d'équipement plutôt satisfaisant : scanner, IRM (très prochainement)
  - Services d'urgences avec un SMUR associé
  - Un service d'hospitalisation à domicile offrant une équivalence de 40 lits
  - Un travail engagé quant à des solutions novatrices : télémédecine...
- Complémentaire, une offre hospitalière privée avec la clinique de Romilly (61lits) en MCO
- Néanmoins, une offre qui reste encore à consolider
  - Des coopérations engagées entre les deux hôpitaux : locaux propriété du GHAM et loués à la clinique, politique de réserve foncière... mais des réflexions pour aller plus loin en termes de coopérations (anesthésistes...)
  - Les difficultés structurelles à recruter voire même à assurer des consultations avancées de spécialistes
  - Une appréciation mitigée de l'offre de la part de la population (cf. enquête habitants)
  - L'intérêt exprimé d'une meilleure coopération/articulation avec l'offre de médecine libérale ambulatoire



→ Une démarche exemplaire d'animation territoriale de santé sur la ville de Romilly

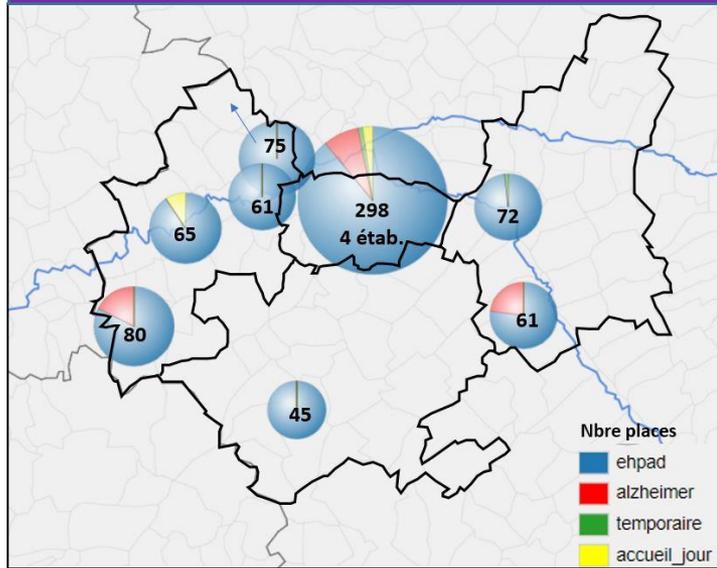
- Une démarche « Atelier Santé ville » initiée dès 2009 en lien notamment avec les enjeux spécifiques liés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville sur les quartiers des Lumières-Alfred Boucher
- Une politique aujourd'hui relayée dans le cadre d'un Contrat Local de Santé avec l'ARS avec quelques thématiques phares : maintien de l'offre de professionnels de soins, santé mentale, prévention et éducation à la santé (diabète, cancer du sein, sport-santé, etc.), parcours santé pour les personnes âgées, santé environnementale
- Une démarche qui gagnerait à s'élargir territorialement dans les années à venir au regard des problématiques évoquées dans les différentes communautés de communes

- La consolidation du travail du GHAM comme « pilier sanitaire de proximité »
- La poursuite et l'amplification des démarches de mutualisation de l'offre ambulatoire
- La promotion et l'accompagnement à l'équipement et aux pratiques de télémédecine
- Une politique d'information-communication ciblée
  - L'objectif de l'amélioration du parcours de prévention et de soins pour les publics
  - L'amélioration/reconquête de « l'image » de l'hôpital
  - Une démarche d'attractivité territoriale en direction des praticiens libéraux ou hospitaliers
- Vers une démarche d'animation territoriale de santé à l'échelle du PETR
  - Une démarche engagée sur le territoire de la ville de Romilly-sur-Seine à ce jour
  - Une démarche qui peut tout à la fois prendre en compte la structuration de l'offre de soins et les politiques de prévention primaire et secondaire
  - Le renforcement des coopérations entre les acteurs du médicosocial et les acteurs de la santé
  - Des actions ciblées possibles sur les publics les plus éloignés de l'offre

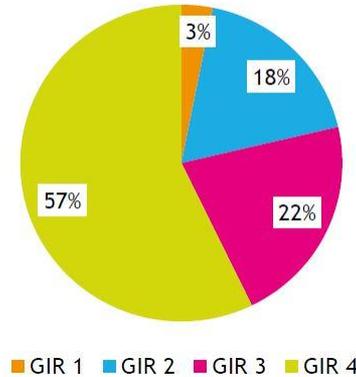


- Des politiques publiques désormais orientées sur le maintien à domicile
  - La volonté du Département d'appréhender globalement le parcours de la personne âgée en perte d'autonomie en mettant en relation les acteurs des champs sanitaire, social et médico-social : le dispositif MAIA
  - La politique de l'ARS qui prône le « aller vers le patient »
- Une offre globalement satisfaisante en Ehpad
  - Une densité d'offre de 136 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus dans le PETR contre un ratio de 115 et 101 dans le Grand Est et en France
  - 10 établissements sur le territoire du PETR, principalement publics (en lien notamment avec le GHAM pour les établissements de Romilly et Nogent) et deux établissements privés à Romilly. La fusion annoncée des établissements de Marcilly et Fontaines-lès-Grès avec une localisation unique sur cette dernière commune.
  - Des places spécifiques en nombre plutôt satisfaisant pour la prise en charge des personnes atteintes Alzheimer (50 places). Une plateforme de répit Alzheimer très appréciée qui permet de soulager les aidants.
  - Par contre, une offre d'accueil temporaire (4 places) et d'accueil de jour (12 places) plus restreinte
- Une offre de logements alternatifs non médicalisés traduisant la volonté de plusieurs communes d'assurer aux habitants un parcours résidentiel tout au long de la vie
  - Résidence autonomie de Nogent offrant 57 places
  - Des « résidences services » dans quelques communes (Maizières, Marigny...) et des projets dans d'autres communes (Méry...)
  - Plus globalement, l'enjeu de l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie de la personne (domotique, aménagements intérieurs, etc.)

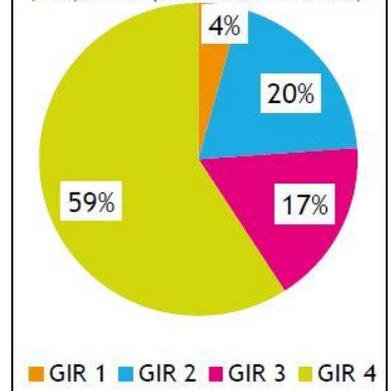
## LES PLACES EN EHPAD



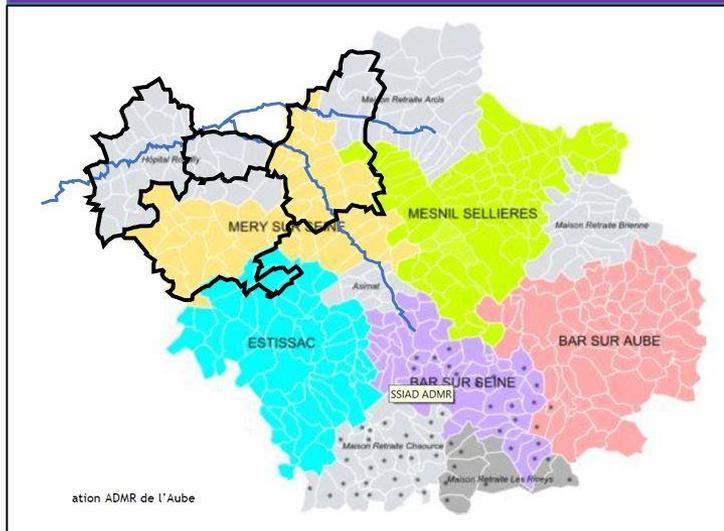
Bénéficiaires de l'APA par GIR dans l'Aube



516 bénéficiaires  
(soit 22,47 % des bénéficiaires de l'APA du territoire MAIA)



## LES TERRITOIRES DE SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE



## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ADMR





- Une aide à domicile couvrant l'intégralité du territoire mais un modèle économique difficile à trouver
  - Une dizaine de structures intervenantes habilitées ou non à l'aide sociale du Département. Quelques intervenants majeurs : ADMR, Relais Services (intervention surtout dans la CCPRS), Sous mon Toit, Azae, etc.
  - L'intervention particulière de Romilly (Office des seniors) pour le portage de repas
  - Des difficultés à structurer un réel modèle économique pour ces différents métiers de l'aide à la personne : fragilité de certaines de ces structures associatives, dureté du métier et rémunération associée, organisation difficile des « tournées », métier parfois de substitution « en attendant mieux », etc.
- Des services de soins infirmiers à domicile principalement structurés à partir de deux SSIAD
  - GHAM, SSIAD de Méry-sur-Seine et plus marginalement la maison de retraite d'Arcis sur la partie Nord de la CCSA
  - Une densité d'offre globalement équivalente à celle existant dans l'Aube mais un service tout de même « sous tension » avec des listes d'attente
- Au-delà de l'aide et du soin à domicile, une volonté de beaucoup de communes ou structures de travailler sur le lien social et la prévention de la dépendance en direction de ce public âgé
  - Des animations développées dans l'objectif de prévenir la dépendance psychologique ou physique : ateliers « mémoires », activités physiques/gymnastiques adaptées. Une multiplicité d'acteurs impliqués : principaux CCAS, MSA, associations, etc.
  - Des offres plus généralistes de loisirs-lien social-intergénérationnel : « club Seniors », etc. mais des difficultés parfois évoquées à renouveler l'engagement associatif et l'implication bénévole à l'instar de la démarche « Mona Lisa » engagée par l'ADMR

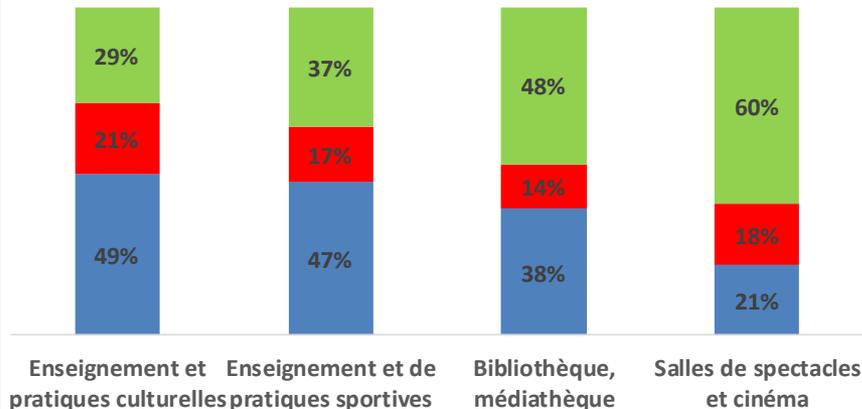


- Le déploiement local de la stratégie départementale MAIA pour renforcer le parcours de la personne âgée en perte d'autonomie
  
- La qualification des offres de places en EHPAD
  - Accueil de jour et temporaire
  - Renforcement de la politique d'aide aux aidants
  
- Les démarches de qualification de l'offre de logements permettant d'assurer le maintien à domicile
  - Résidences autonomie, résidences services
  - Adaptation du logement individuel
  - Réflexion-action sur la domotique
  
- La consolidation de l'offre des services de l'aide à domicile
  - Le renforcement de la structuration des services habilités à l'aide sociale présents sur le territoire et leur valeur-ajoutée par rapport aux autres offres présentes localement
  - Une réflexion-action sur les emplois et compétences de demain dans ce métier (quel modèle économique demain?)
  
- Le renforcement des politiques d'animation locale de prévention de la dépendance en direction des seniors
  - Lien social, lien intergénérationnel, activités « cognitives » et sportives

**CULTURE - SPORT**

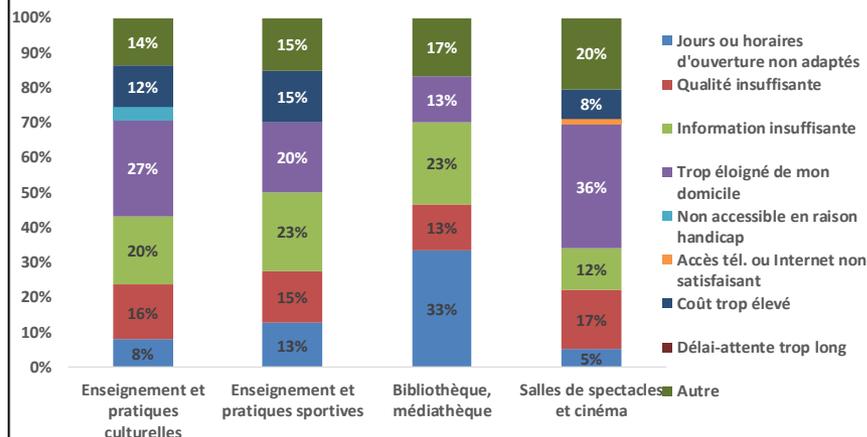
## Appréciation sur la satisfaction des besoins du foyer

■ Non utilisé ■ Utilisé et non satisfaisant ■ Utilisé et satisfaisant



- Des niveaux de non utilisation apparaissant marqués en ce qui concerne l'enseignement/la pratique culturels (49%) ou sportifs (47%), devant la lecture publique (38%)
- Une satisfaction globalement affichée en ce qui concerne l'offre de diffusion culturelle (bibliothèques, salles de spectacle, cinéma...). En revanche, des niveaux de satisfaction moins évidents en ce qui concerne l'enseignement et les pratiques culturels/sportifs (respectivement 21% et 17% des répondants se déclarant insatisfaits)
- Parmi les motifs de non satisfaction mentionnés, on retiendra en particulier, dans leur ordre d'importance :
  - ✓ L'éloignement du domicile (moins marqué, en toute logique, en ce qui concerne la lecture publique, en raison d'une perception de proximité/d'un maillage plus resserré)
  - ✓ L'insuffisance de l'information, motif invoqué principalement en ce qui concerne l'offre d'enseignement et de pratiques culturels et sportifs ainsi que la lecture publique.
  - ✓ Le coût des offres, en particulier en ce qui concerne l'enseignement/la pratique culturels et sportifs
  - ✓ Une qualité insuffisante des offres, en particulier en ce qui concerne les spectacles et le cinéma, pouvant motiver certaines évasions vers des offres périphériques

## Motifs de non utilisation ou de non satisfaction



- **Une entrée « patrimoniale » importante, rehaussée par le musée Camille Claudel**
  - Une offre patrimoniale relativement riche (châteaux, sites religieux remarquables, musées...)
  - Une contribution décisive des associations locales à la préservation/valorisation des patrimoines
  - Des patrimoines apparaissant particulièrement remarquables et valorisés à Nogent s/Seine
    - ✓ Planification urbaine : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
    - ✓ Le tournant lié à l'ouverture récente du musée Camille Claudel : positionnement sur une offre culturelle qualitative, renforcement de l'image et de l'identité du territoire, renforcement du potentiel touristique (64 000 visiteurs en un an)...
    - ✓ Le projet actuel de requalification du centre-ville intégrant une dimension patrimoniale et le développement de circuits d'interprétation en liaison avec le musée Camille Claudel (actions de médiation à l'extérieur du musée pour favoriser les ponts entre les collections du musée et les patrimoines de la ville)
- **La diffusion culturelle : des offres relativement polarisées...et insuffisamment cohérentes/ valorisées ?**
  - La prépondérance des offres nogentaise et Romillonne
    - ✓ L'offre cinématographique, répartie sur les deux communes de manière relativement complémentaire
    - ✓ Une offre importante de spectacle vivant sur un créneau « grand public » assortie de quelques têtes d'affiche
      - Une offre apparaissant particulièrement diversifiée et riche sur Nogent : Agora Michel Baroin (500 places, 5 à 6 grands concerts/an) ; théâtre
      - L'abondance des offres associatives et la présence quelques lieux emblématiques (halle socioculturelle de Nogent...)
    - ✓ Des offres ciblées en direction des jeunes, notamment sur Nogent (Pass' Loisirs Jeunes, animations diverses...)
    - ✓ Un enjeu de renforcement de l'attractivité/la lisibilité de ces offres ?
      - Quelques constats globalement partagés : une offre culturelle qui reste méconnue et/ou éloignée du plus grand nombre ; des fréquentations parfois décevantes, notamment à Nogent
      - Quelques facteurs explicatifs avancés : déficit d'information/communication ou de lisibilité (offre insuffisamment structurée/hierarchisée) ; accessibilité physique (enjeu de mobilité) ; concurrence des offres entre les communes ou au sein même des communes (ex : Nogent) en dépit des rapprochements existants entre Romilly, Nogent et Provins pou harmoniser a minima l'agenda culturel/les programmations ; conditions d'accueil des publics (exemple de l'Agora Michel Baroin qui reste une salle « polyvalente », dénuée des canons de confort et/ou d'acoustique attendus aujourd'hui par le public)
  - Un gisement d'offres de proximité principalement ancrées sur les communes « relais »
    - ✓ Des offres municipales largement impulsées/relayées par le tissu associatif (CGAM, MJC...) : conférences, festivals, spectacles...
    - ✓ Au-delà, des animations itinérantes apparaissant relativement réduites
  - Une « évasion » à la marge repérée en dehors du territoire, notamment sur Troyes (ex : cinéma...)

## → L'enseignement et la pratique de la musique : des offres structurantes en présence...en l'absence de projet global

- Une pratique et un enseignement largement concentrés sur trois structures municipales rayonnant largement
  - ✓ Le conservatoire Romilly ; les écoles associatives de Nogent s/Seine et de Plancy-l'Abbaye
  - ✓ Dans chacune d'elles, une diversité des enseignements (solfège, piano, saxophone, guitare, clarinette, flûte, batterie...)
  - ✓ Des structures autonomes les unes des autres : absence ou faiblesse des relations/coopérations ; complémentarités non « organisées », notamment en termes d'instruments enseignés ou de projets pédagogiques
  - ✓ Quelques actions ou projets à destination d'un plus large public
    - Une « ouverture » de ces structures n'allant pas forcément de soi (ex : école musicale de Nogent)
    - Des opérations de diffusion musicale « standard » (spectacles gratuits, concerts de fin d'année...)
    - Des projets ou réflexions en cours (ex : réflexion portée actuellement par l'école « Les trois vallées » de Plancy sur l'opportunité/la faisabilité de la mise en œuvre d'une action de type « Orchestre à l'école »)
- La fragilisation actuelle de l'école musicale « Les trois vallées » de Plancy-l'Abbaye
  - ✓ Un poids et un rayonnement significatifs : 5 professeurs ; une soixantaine d'élèves répartis sur une vingtaine de communes ; diverses coopérations avec le tissu associatif, mutualisations diverses (locaux, matériel...) avec une harmonie
  - ✓ Dans le cadre de la CCSA, un retour de compétence à la commune de Plancy-l'Abbaye qui finance à titre principal l'école musicale à ce jour (en dehors de subventions versées par 5 autres communes), rendant d'autant plus urgente la réflexion au sujet d'une éventuelle communautarisation de l'établissement
- Des enjeux spécifiques portant sur l'accessibilité financière aux pratiques/à l'enseignement musical(es)
  - ✓ Une tarification différenciée entre les ressortissants de la commune où se trouve l'école de musique et les autres élèves (qui bénéficient néanmoins d'une réduction si la commune dont ils sont originaires subventionne l'établissement)
  - ✓ Une tarification « discriminante » perçue par certains comme un frein à l'accès à ces offres musicales

## → Un réseau de lecture publique globalement satisfaisant...ayant toutefois vocation à mieux se structurer

### ■ Un maillage relativement dense de points d'accès à la lecture

- ✓ Une trentaine de lieux au total, assortis d'une gamme de services diversifiée
- ✓ Dans l'ensemble un réseau reconnu comme entreprenant et dynamique : fonctions premières d'accompagnement à la lecture publique, lieu de vie et animations diverses, coopérations et partenariats locaux...
- ✓ Des offres « têtes de pont » à Romilly et Nogent

#### ○ La bibliothèque de Nogent s/Seine

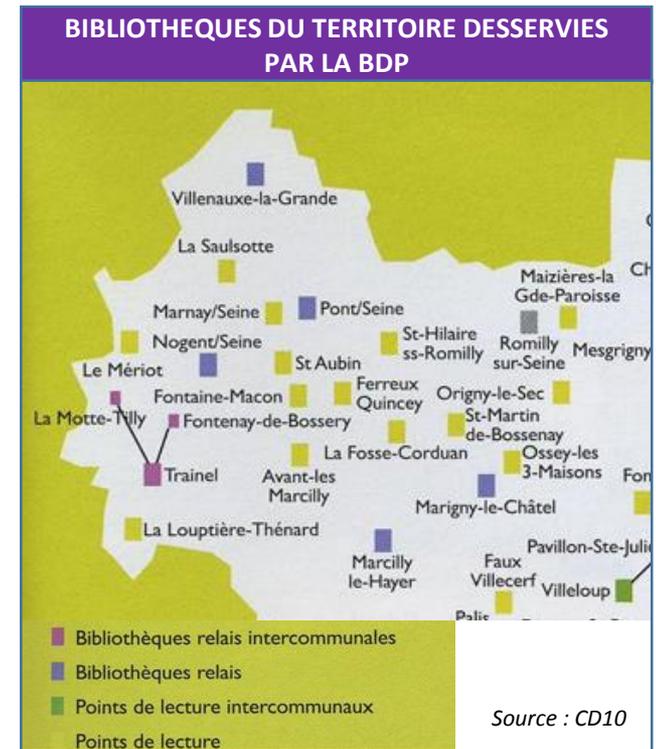
- 6 personnes (3,5 ETP)
- Une problématique liée à une certaine exigüité des lieux d'accueil des publics
- L'objectif de toucher un large public, d'où des partenariats noués localement pour des animations « lecture » notamment : cinéma, musée Camille Claudel, écoles, foyers logements retraite/Alzheimer

#### ○ La médiathèque intercommunale des Portes de Romilly s/Seine

- Une équipe composée de 8 ETP pour 2325 inscrits à ce jour
- Une réhabilitation des locaux opérée en 2015, ayant notamment permis de doubler les surfaces d'accueil des publics
- Une politique volontariste d'accessibilité : gratuité ; amplitude horaire (24 h 30 d'ouverture par semaine) ; diffusion dans les écoles (CP/CE1/CE2) au moyen d'un bibliobus ; portail internet ; approches sociales diverses, en lien notamment avec l'APDS, l'école de la 2ème chance, l'APAGE, les hôpitaux de jour, les EHPAD, les QPV...
- Une diversification des prestations et des supports, pour un niveau de service pouvant être considéré comme « supérieur » : développement des ressources numériques (livres numériques...) ; postes informatiques en accès libre ; formation et suivi scolaire ; animations (festivals littéraires régionaux, « ateliers » divers d'accompagnement/d'initiation, expositions, conférences...)

### ✓ La présence de « simples » points lecture

- Une offre « basique » (point lecture / prêts)
- Une gestion/animation par des personnels généralement peu qualifiés (le plus souvent en temps partiel) ou des bénévoles
- Des structures dotées d'un fond propre et/ou se fournissant (quasi) exclusivement auprès du fonds départemental



- Des offres apparaissant relativement cloisonnées
  - ✓ L'absence de politique communautaire de lecture publique, en dehors de la CCPRS
  - ✓ En pratique, la faiblesse de de la mise en réseau des points d'accès à la lecture (animations, fonds, actions expérimentales, mutualisations diverses...)
- Le bibliothèque départementale de prêt (BDP), acteur majeur de la politique de lecture publique
  - ✓ De nombreuses fonctions assumées : aide à la structuration locale d'un réseau de lecture publique, aides aux animations, fourniture en livres et autres ressources (fonds départemental)...
  - ✓ Le projet actuel de « ré-informatisation » à l'échelle du département pour renforcer la visibilité de l'offre et la qualifier (catalogue, offre d'ebooks...)
  - ✓ Une politique de soutien aux territoires apparaissant à ce jour relativement peu structurée...mais ayant a priori vocation à évoluer
    - L'absence de stratégie globale (schéma directeur départemental de lecture publique)
    - Une « hiérarchisation » des accompagnements (ex : critère du caractère structurant d'un équipement ; critère de mise en réseau, etc.) peu évidente voire non opérante à ce jour
    - Une politique qui pourrait toutefois évoluer dans les années à venir, à la faveur du développement du « contrat territoire lecture »
      - Un outil à ce jour privilégié pour territorialiser la politique départementale et soutenir les collectivités dans leurs projets
      - Un lancement d'études à partir de 2018 pour un contrat devant s'étaler sur 3 ans
      - Une démarche supposant la réalisation d'un diagnostic ciblé (offre, besoins...) et qui devrait déboucher sur différents types d'appui (formation, ingénierie...)
      - Quelques critères ou approches qui devraient être pris en compte : approche « réseaux »/mutualisation des moyens et équipements, renvoyant à l'opportunité de susciter des engagements communautaires ; hiérarchisation des équipements et des prestations ; volet accompagnement des publics, notamment aux nouveaux usages numériques ; promotion et diffusion d'une offre culturelle plus large...

## → **Une couverture du territoire en équipements sportifs apparaissant globalement satisfaisante**

- Un maillage apparaissant globalement cohérent
  - ✓ Les offres « urbaines » de Nogent et Romilly intégrant notamment des équipements de centralité du fait de leur envergure (ex: Agora Michel Baroin de Nogent), de leur qualité/niveau de service (ex : piscine rénovée de Romilly) ou d'une certaine spécialisation (ex : bowling de Romilly)
  - ✓ La présence de nombreux équipements de proximité dans les autres communes : terrains en plein air, salles polyvalentes, gymnases etc.
- De fait, un sentiment globalement partagé de « répondre aux besoins »
  - ✓ Localement néanmoins, quelques enjeux de mise aux normes/en accessibilité et de rénovation des équipements (ex : CCSA)
  - ✓ Il est à noter par ailleurs l'évasion observée à la marge vers des équipements périphériques (ex : piscine d'Arcis-sur-Aube)
- Des politiques d'équipements mises en œuvre principalement aux échelles communales
  - ✓ Des équipements communautaires en nombre réduit (gymnase du collège de Marigny-le-Châtel ; gymnase de Méry s/Seine)
  - ✓ Pour autant, il est à noter la contribution de l'ensemble des EPCI à la réfection de la piscine de Romilly s/Seine

## → **Un territoire « sportif »...**

- Un nombre importants de licenciés sportifs, des clubs importants en présence (ex : Football Club Nogentais), le label régional « communes sportives » obtenu localement
- De nombreuses associations sportives regroupant diverses disciplines : RS 10 (21 sections), Espérance Nogent (13 sections), MJC Marigny-le-Châtel (13 sections)
  - ✓ Des coopérations/mutualisations entre les associations encore timides, en dehors des processus de fusion de certains clubs (football en particulier)
  - ✓ Des interrogations exprimées sur la capacité de certaines structures à pérenniser les postes d'éducateurs, dans le contexte de la fin annoncée des contrats aidés (ex : association foot de Marigny-le-Châtel)
- Au-delà des sports « grand public », une diversité de disciplines pratiquées/enseignées : équitation, sports aériens, activités nautiques (canoé, aviron, canoé-kayak), rugby, tir à l'arc...

## → ...pour quelle accessibilité « à tous » ?

- De nombreuses offres « démocratiques » au plan tarifaire, déployées notamment par les associations sportives ou plus généralistes (MJC, CGAM...)
- Des enjeux forts de mobilité, notamment pour accéder aux offres les plus spécialisées et/ou en ce qui concerne certains publics spécifiques (seniors, enfants, jeunes...)
  - ✓ Des services de transport ciblé déployés localement, permettant notamment de transporter les enfants jusqu'à leur lieu d'activité

## → Quelques enjeux et questionnements généraux

- Un projet culturel et/ou sportif plus global à structurer, en lien aux enjeux éducatifs et/ou de santé et orienté vers toutes les classes d'âge (des enfants aux seniors) ?
- Le constat des limites intrinsèques d'un portage communal/associatif et la fragilisation de certaines structures : vers la mutualisation (équipements, matériels, animations...) voire la communautarisation de certaines offres ?

## → La culture : quelques questionnements ciblés

- Un enjeu d'œuvrer à une meilleure articulation/coordination des offres (agenda culturel ; programmation...) ? Un nécessaire renforcement de l'information/lisibilité de l'offre, dans un souci de vision globale ? Quelle place possible ou souhaitable du PETR ?
- Vers une meilleure structuration des politiques de lecture publique ? : montée en compétences des personnels, mise en réseau des structures, promotion/développement de fonctions ou de usages complémentaires (ex : lieu « ressource » numérique)
- Un projet musical plus cohérent à impulser ?
- Quelles solutions pour limiter les barrières financières dans l'accès aux offres culturelles ?

## → Le sport : quelques questionnements ciblés

- La rénovation/requalification/mises aux normes de certains équipements sportifs ?
- Des enjeux de consolidation des animations sportives compte tenu du contexte actuel (fin des contrats aidés) ?

# **SERVICES AUX ACTIFS ET AUX ENTREPRISES**



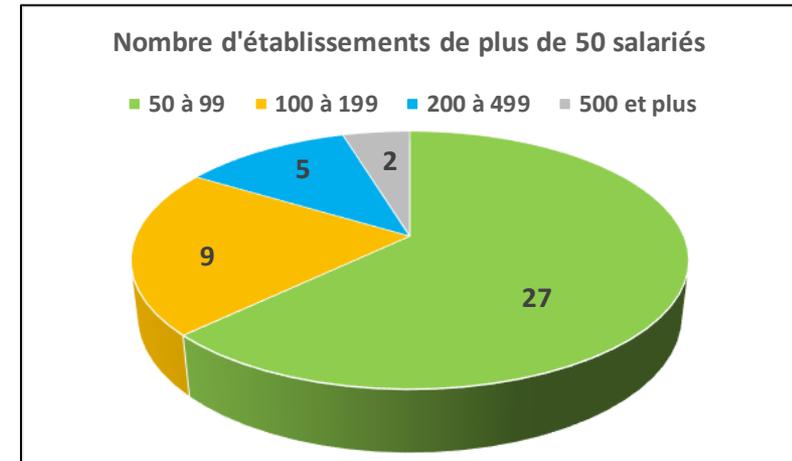
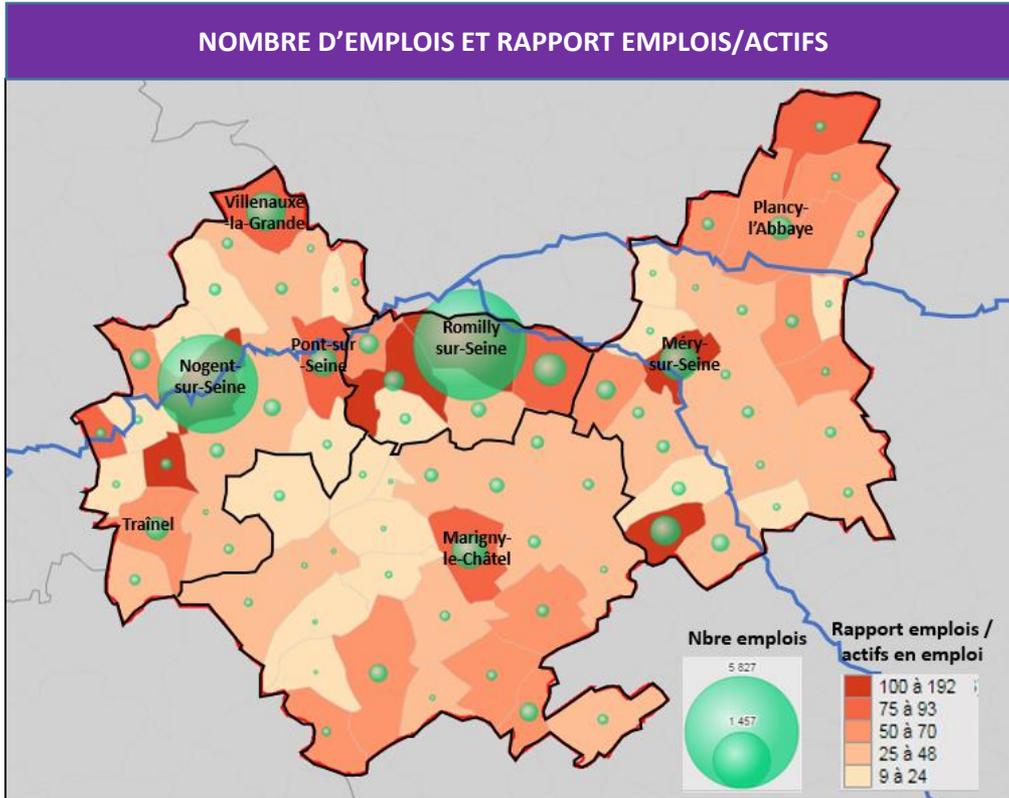
- Des communautés de communes diversement impliquées dans les politiques de développement-  
animation économique
  - Une implication forte de la CCPRS et de la CCN sur les offres foncières et immobilières : politique de création de ZAE, de reconquête de friches, création d'immobilier dédié, pépinière et hôtel d'entreprises à la CCPRS, étude de transfert des ZAE en cours sur la CCN
  - L'absence de réelle politique foncière et immobilière sur le territoire de la CCSA
  - Une implication plus nuancée sur les politiques d'animation économique (accompagnement à la création, développement, transmission des entreprises) avec une action parfois « déléguée » à des opérateurs spécialisés (CCI/CMA)
  - Un travail de GTEC initié depuis 2013-2014 avec le seul soutien financier de l'Etat
  - Des actions ponctuelles en faveur de l'insertion sociale par l'économique : soutien de la CCN à l'association Chlorophylle (création des Jardins de Cocagne), mise en place de clauses sociales à l'occasion de gros chantiers (dans le cadre de la rénovation urbaine ANRU à Romilly)
  - Une réelle cellule de développement économique mise en place par l'UPREN lors de la création du CNPE de Nogent mais une animation qui s'est réduite après la création du Pays
- Un jeu d'acteurs qui s'est complexifié avec la Loi NOTRe
  - Une politique de soutien au développement économique par le Département qui était appréciée (mais obligation de retrait de cette politique du Département suite à la Loi NOTRe)
  - Un SRDEII approuvé par la Région Grand Est mais une action encore peu lisible et le sentiment des acteurs locaux d'être quelque peu « marginalisés » à l'extrême Ouest de cette nouvelle grande région
  - Toutefois, la création d'une Agence de développement économique territorial Aube / Haute-Marne avec la nécessité d'un positionnement volontariste des acteurs du PETR pour peser au sein de cette Agence et réenclencher une réelle politique de développement local endogène



- L'UPREN, un acteur historique dans une démarche d'animation économique et de services mutualisés aux entreprises
  - Un travail de GTEC initialement engagé sur les politiques de recrutement-formation au sein des entreprises et qui a progressivement glissé vers les problématiques plus globales d'attractivité économique du territoire
  - La médecine du travail avec l'AMITR (10 professionnels de santé)
  - La création d'un Groupement d'employeurs interprofessionnels avec aujourd'hui une quinzaine d'entreprises impliquées et salariant 80 personnes
  - Création récente d'un Groupement d'employeurs pour la formation et la qualification avec une 1<sup>ère</sup> promotion d'une dizaine de chaudronniers-soudeurs
- Le constat partagé de la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises et leurs actifs
  - Faible insertion dans les grands flux d'échanges en raison de la mauvaise qualité/absence de certaines infrastructures : routières, ferroviaires, THD numérique et zones blanches de téléphonie
  - Faible attractivité résidentielle pour des actifs CSP+ : habitat-logement, services supérieurs, qualité ou volumétrie de certaines offres de services présentes localement (accueil 0-3ans, animations pour adolescents, qualité-distance des lycées, etc.), problématique du travail du conjoint, etc.
  - Au-delà de la nécessité de faire progresser certains services aux habitants/actifs, l'intérêt de travailler également l'image et le marketing territorial
  - Le sentiment « d'être pillé » par les entreprises franciliennes : formation des actifs localement et qui migrent ensuite vers l'IDF où les entreprises proposent des niveaux de salaires supérieurs



- Des démarches individuelles ou collectives des entreprises pour renforcer l'attractivité du territoire en direction des actifs
  - Des actions individuelles engagées par les principales entreprises (CNPE, Soufflet) et des réflexions-actions mutualisées entre ces quelques grandes entreprises
  - Des initiatives qui mériteraient/pourraient être élargies à d'autres entreprises locales avec un tissu de PME de taille significative permettant d'engager des démarches mutualisées
- Les réflexions-actions engagées pour renforcer cette attractivité
  - L'accueil de la petite enfance avec la création d'une offre de 20 à 30 places sur Nogent qui pourrait se concrétiser d'ici la fin d'année 2018. Un intérêt pour répondre à la flexibilité du travail de certains actifs
  - Le logement avec la création d'un guide de de l'hébergeur à l'échelle du PETR, fruit d'un travail partenarial, en lien notamment avec la perspective d'un arrêt de tranche sur le CNPE
  - La restauration avec des offres développées individuellement par le CNPE et Soufflet. L'opportunité de développer une offre sur Romilly (site de la « La belle idée ») selon une approche mutualisée impliquant le GHAM, les écoles, le nouveau site SNCF
  - L'offre de conciergerie développée par le CNPE avec un prestataire de services (paniers alimentaires, vidange de voiture) ; l'intérêt d'étudier d'autres services et le cas échéant d'étendre le service à d'autres entreprises
  - La Mobilité avec une offre de transport en propre pour le CNPE (6 à 8 bus par jour irriguant les 6 cités locatives) mais le constat d'une offre peu utilisée. D'autres problématiques soulevées : l'offre de mobilité à partir des gares (20% des actifs de Soufflet arrivent en gare depuis l'IDF; rabattement entre la gare de Romilly et la zone commerciale « La belle Idée » et Maizières) et plus globalement l'offre de mobilité pour les jeunes publics en insertion (90% du public Mission Locale ne possède pas de permis de conduire)



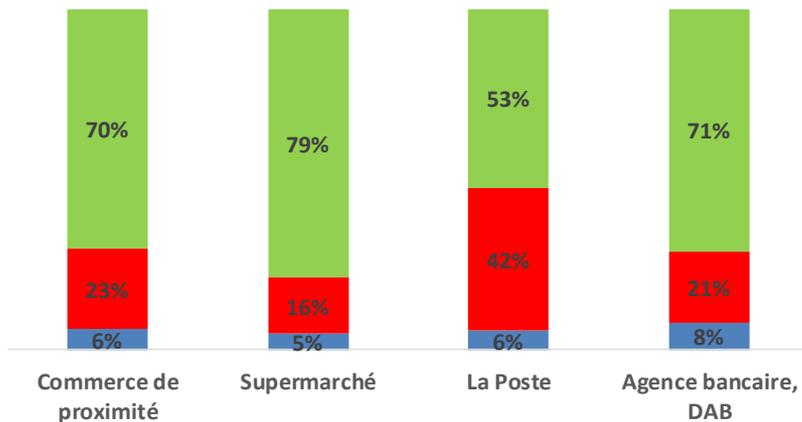
- La poursuite-amplification-élargissement à de nouveaux acteurs locaux de la démarche de services aux actifs et entreprises
  - Accueil de la petite enfance / animation en direction des adolescents
  - Le logement
  - La restauration
  - L'offre de conciergerie
  - La mobilité
  - Des offres à articuler / travailler avec les prestataires locaux déjà en place quand ils existent et/ou l'opportunité de créer de nouvelles filières locales
- L'opportunité d'une démarche de GTEC dans les métiers de l'aide à la personne
  - Politique de développement endogène et économie résidentielle
  - Petite enfance / enfance / jeunesse
  - Personnes âgées
- Le renforcement des actions d'insertion par l'économie
  - Identification de nouvelles activités « support », etc.
- Une politique globale de marketing territorial économique
  - Les avantages comparatifs du territoire PETR dans son environnement « régional »

# SERVICES DE PROXIMITE

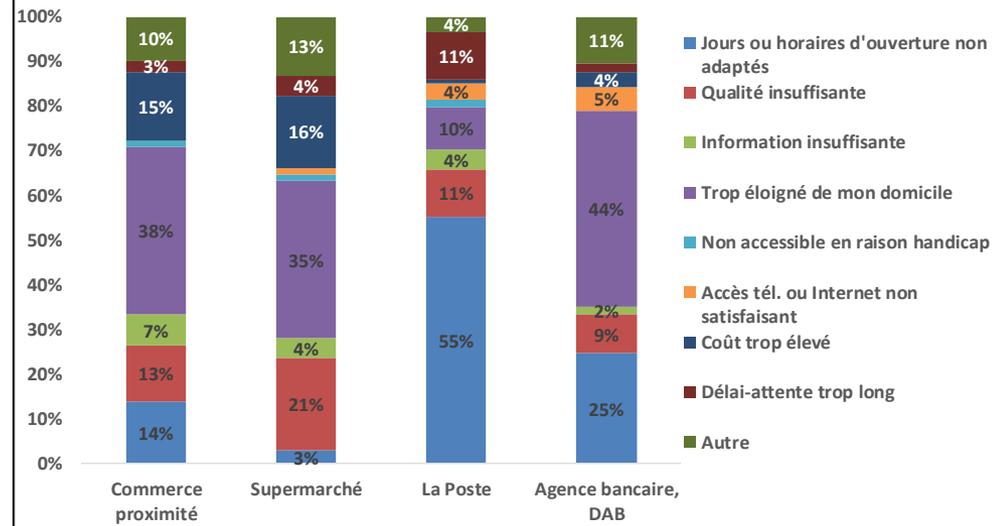
- Globalement un niveau de satisfaction plutôt élevé sur les services commerciaux
  - Environ 1 répondant sur 5 non satisfait du fait de l'éloignement au domicile et plus marginalement évoqué la qualité du service, son coût
- Une appréciation plus mitigée sur le service postal
  - Une insatisfaction principale quant aux périodes d'ouverture du service – délais d'attente puis la qualité du service

### Appréciation sur la satisfaction des besoins du foyer

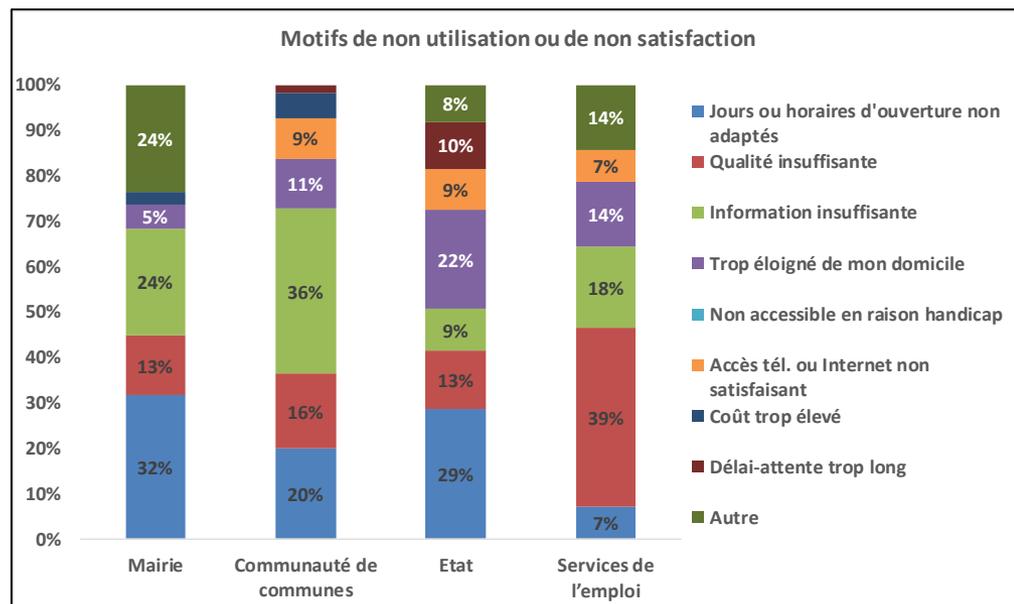
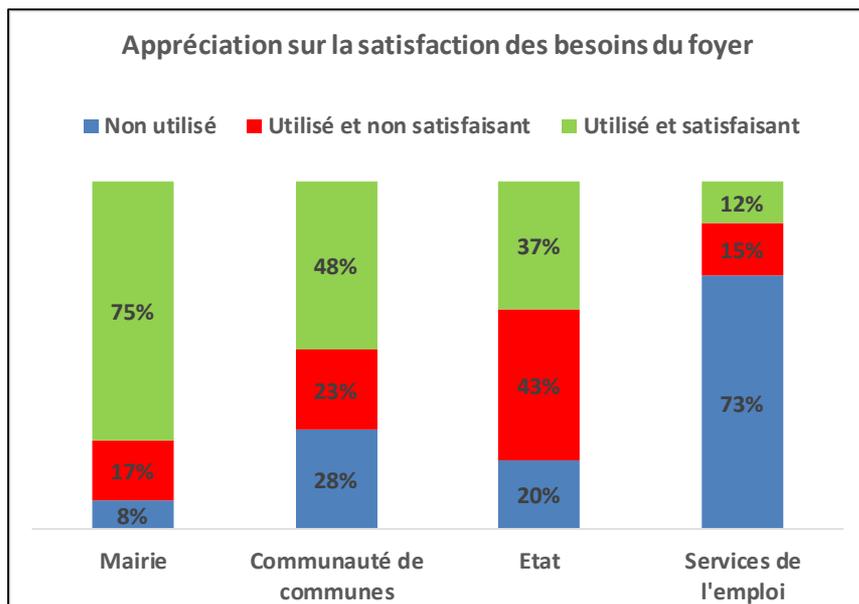
■ Non utilisé ■ Utilisé et non satisfaisant ■ Utilisé et satisfaisant



### Motifs de non utilisation ou de non satisfaction



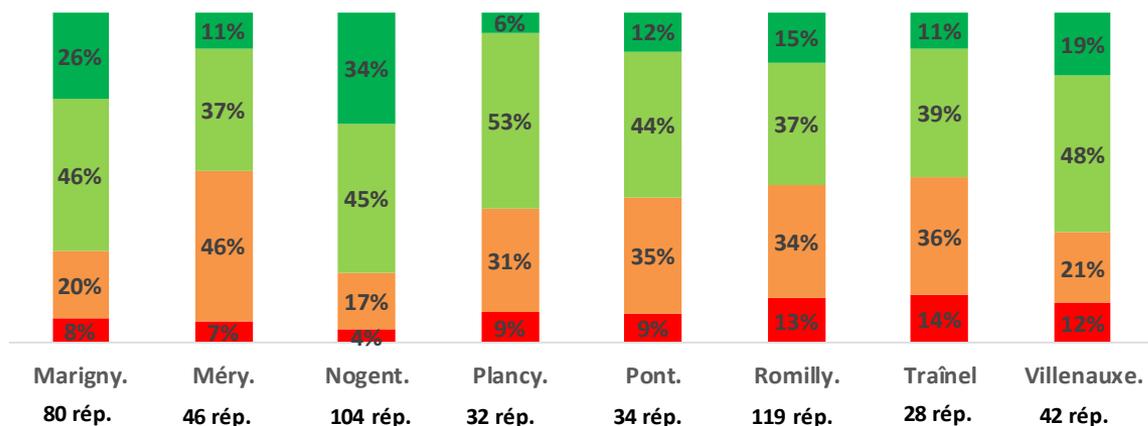
- Une appréciation positive des services publics locaux, notamment des mairies
  - Des motifs d'insatisfaction principalement liés aux périodes et horaires d'ouverture du service puis au manque d'informations
  - Une qualité insuffisante également pointée
- Une appréciation mitigée des services publics de l'Etat et de l'emploi
  - Des motifs d'insatisfaction pluriels mis en avant pour les services de l'Etat : période et horaires d'ouverture, éloignement du domicile
  - Un motif d'insatisfaction lié à la qualité pour les services de l'emploi (Pole Emploi, Mission Locale) à prendre avec précaution (par définition une clientèle dans une « spirale négative »), l'information également mise en avant



- Globalement, une bonne appréciation de la qualité urbaine et de l'attractivité des centres-bourgs / centres villes en termes d'aménagement (circulation / stationnement, qualité des espaces publics, signalétique, etc.)
  - Un satisfécit pour le centre-ville de Nogent et des centres-bourgs de Marigny-le-Châtel, Villenauxe-la-Grande
  - Une appréciation plus nuancée sur le centre-ville de Romilly-sur-Seine mais la reconnaissance toutefois d'un travail important réalisé au cours des dernières années
  - Un niveau de satisfaction également globalement positif pour les autres centres-bourgs
- Une préférence pour les achats alimentaires en moyenne distribution
  - 55 % des répondants plébiscitent ce type de distribution contre environ 20% qui s'orientent vers le commerce de détail de proximité ou l'hypermarché

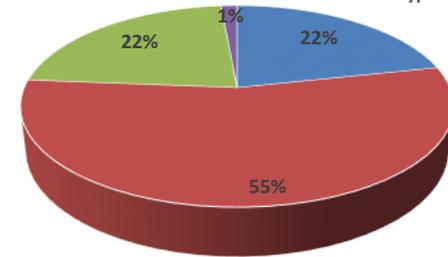
Appréciation sur la qualité / attractivité des centres villes et centres bourgs

■ Non satisfaisant ■ Peu satisfaisant ■ Plutôt satisfaisant ■ Satisfaisant

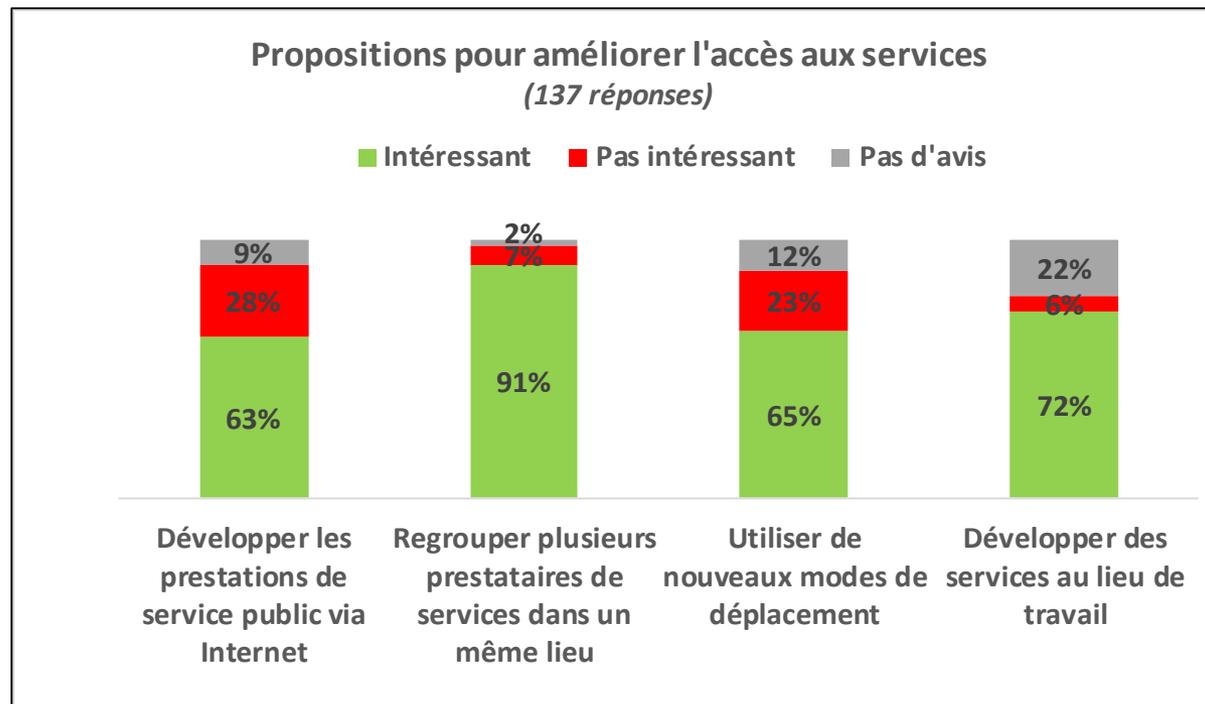


Type de commerce préférentiellement fréquenté pour les achats alimentaires (139 réponses)

■ commerce de détail de proximité ■ supermarché  
■ hypermarché ■ aucun de ces types de commerce



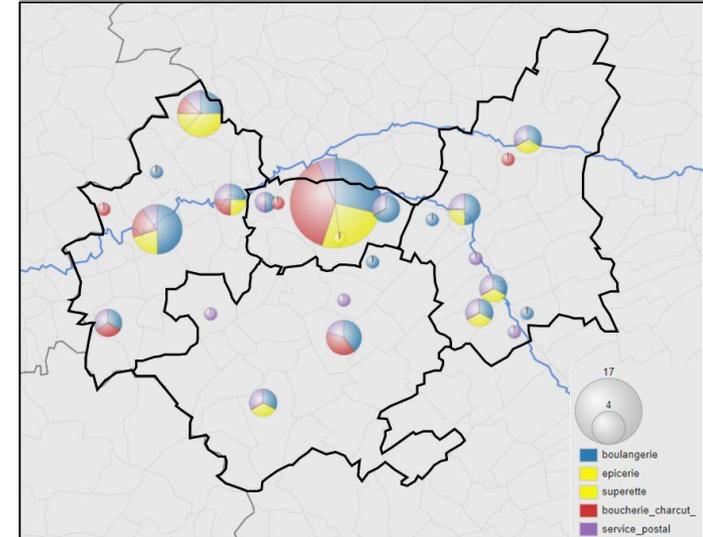
- Des habitants du territoire ouverts pour tester de nouvelles modalités d'accès aux services
- Un fort intérêt pour regrouper les services sur un même site (MSAP, etc.) en lien avec la fragilité des services publics locaux (périodes et horaires d'ouverture en mairie par ex.) mais également en lien avec la disparition progressive de la présence de proximité de certains opérateurs nationaux ou de l'Etat
  - Un intérêt pour développer les prestations de service public sur Internet même si ¼ des répondants ne trouvent pas cette solution intéressante (public ne maîtrisant pas les outils numériques ?)
  - Un très fort plébiscite pour développer les offres de services sur le lieu de travail (crèche, conciergerie, livraison de colis, etc.)
  - Des modes alternatifs à la voiture individuelle qui apparaissent également intéressants à développer



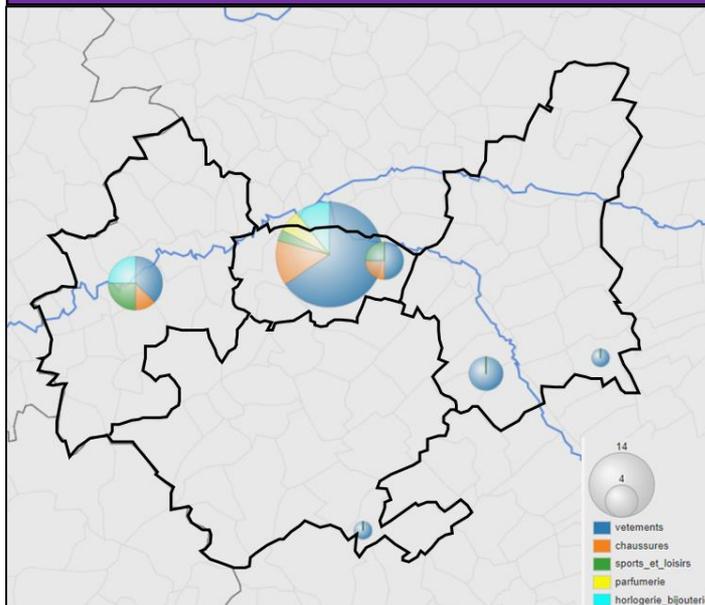
# Le commerce de proximité – Offres/grandes tendances

- Une gamme commerciale de 1<sup>er</sup> niveau présente dans une dizaine de communes
  - Boulangerie, épicerie/supérette, boucherie/charcuterie, service postal
  - Un territoire CCOA moins densément pourvu
- Un commerce de détail spécialisé et de grande distribution présente dans les deux pôles urbains
  - La polarité principale de Romilly/Maizières présentant une gamme complète et dense
  - La polarité secondaire de Nogent
  - La présence de quelques commerces de détail spécialisé à Villenauxe

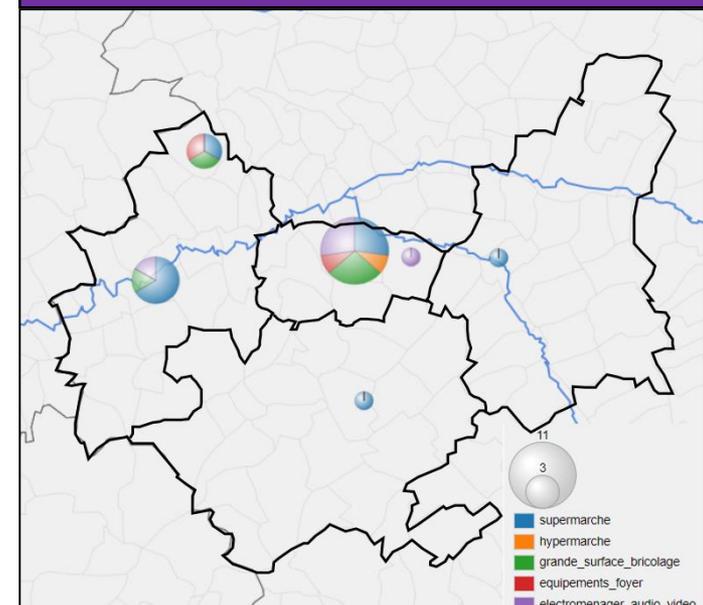
## LE COMMERCE DE GRANDE PROXIMITÉ



## LE COMMERCE DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE



## LE COMMERCE DE GRANDE DISTRIBUTION





# Le commerce de proximité – Offres/grandes tendances

- Une offre commerciale de proximité qui présente de réelles fragilités
  - Une préoccupation partagée par de nombreuses « petites communes » dans une logique de maintien du dernier commerce alimentaire
  - Des multiples explications mises en avant : concurrence de la moyenne et grande distribution, concurrence d'Internet sur certaines activités (presse librairie, etc.), fragilité financière en lien avec les mises aux normes, logique d'achat sur son lieu de travail ou son trajet domicile-travail, etc.
- Néanmoins, des initiatives d'adaptation dans les « petites » communes
  - Relocalisation de commerces à proximité des principaux axes de transports. A titre d'exemple, il est cité le succès de la boulangerie de Fontaines-les-Grès sur l'axe Romilly-Troyes. Pour autant, un équilibre à trouver avec le maintien des commerces en cœur de bourg.
  - Logiques de multiservices associant des services publics : agence postale communale, exemple de dépôts de pain dans les mairies
  - Développement de distributeurs automatiques assurant une grande amplitude horaire d'achat
  - Demande de certains habitants pour des modèles de productions/distribution alternatifs : drive, circuits-courts, commerce de réemploi
  - Existence d'offres alimentaires itinérantes : tournées de pain, projet d'épicerie itinérante porté par l'association Chlorophylle

- Une situation de fragilité du commerce de centre-ville dans les deux principaux pôles urbains du territoire, particulièrement à Romilly
  - La difficile articulation entre l'offre commerciale de proximité et l'offre de moyenne-grande distribution de périphérie, particulièrement sur Romilly
  - Une appauvrissement progressif de la diversité de la gamme commerciale notamment sur l'équipement de la personne et la restauration en centre-ville
  - La concurrence des polarités urbaines périphériques (Troyes, Provins, Sens)
    - ✓ Troyes : gamme complète de commerces supérieurs spécialisés, magasins d'usine, enseignes de grande distribution en frange nord-ouest de l'agglomération
    - ✓ Provins et Sens : qualité patrimoniale des centres anciens mis en avant
- Mais des politiques volontaristes engagées
  - Réalisation d'opérations de traitement global des espaces publics et plus globalement de valorisation de la qualité patrimoniale (avec par exemple la reconnaissance de ce travail à Nogent à travers une AVAP)
  - Politique d'animation en lien avec les commerçants (ouverture des commerces sur le temps de midi) et plus globalement d'animations festives du centre ville
  - Politique ambitieuse de reconquête de l'immobilier commercial à travers une démarche « cœur de ville » (où ?) : rachat du Franprix dans une logique de création de galerie commerciale, volonté d'implanter une brasserie, de créer un café numérique, etc.
  - Politique de revitalisation commerciale qui s'inscrit dans une démarche plus globale de « reconquête » des centres-villes : équipements et services aux habitants, politique du logement, aménagements urbains, mobilité...

- La relance d'une politique d'animation commerciale de proximité
  - Commerce de centre-ville / centre-bourg
  - Soutien aux politiques globales de reconquête de centre-bourgs traitant de manière intégrée le commerce, la qualité urbaine, le logement, la mobilité, l'animation des centres-villes et centres-bourgs
  - Adaptation des cellules commerciales et politiques globales d'animation/soutien au commerce
  - Réponses locales aux nouvelles demandes et nouveaux modèles de consommation
  - Articulation/complémentarité du commerce de centre-bourg / centre-ville et le commerce de grande distribution



# Les services publics de proximité – Offres/grandes tendances

- Une tendance générale à un affaiblissement de la présence physique de proximité des opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi
  - Services de l'Etat : Présence de la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine mais avec des prestations au public qui se sont réduites. Des coopérations développées avec les collectivités locales sur des missions régaliennes : stations de recueil de Nogent et Romilly pour les passeports et carte d'identité...
  - Présence territoriale amoindrie des grands opérateurs nationaux de l'action sociale ou de l'emploi : CAF, MSA, Pole Emploi, Assurance Maladie, CARSAT, etc.
  - Un développement majeur des prestations dématérialisées, des services et procédures en ligne
    - ✓ Une entrée dématérialisée qui a fortement évolué : proposition d'utilisation -> incitation à l'utilisation -> obligation d'utilisation
    - ✓ La volonté des opérateurs de réduire l'accueil sur flux et de basculer sur de l'accueil de second niveau sur rendez-vous
    - ✓ La pratique/souhait de nombreux opérateurs de « déléguer » le primo-accueil sur flux, notamment vers les MSAP
- Néanmoins, quelques opérateurs qui ont préservé une réelle action de proximité
  - Le CMS de Romilly couvrant l'ensemble des champs de l'action sociale du Département (et également le planning familial), assurant des permanences à Nogent et Villenauxe et des travailleurs sociaux qui vont en mairie ou chez l'habitant en cas de problème de mobilité du public
    - ✓ Un territoire PETR « éclaté » entre trois CMS : Romilly, Arcis-sur-Aube, Aix-en-Othe
    - ✓ La volonté du Département de consolider et qualifier son offre : définition à venir d'un schéma de l'action sociale de proximité, volonté du Directeur du CMS de Romilly de mettre en place un schéma stratégique
  - La Mission Locale du Nord-Ouest Aube dont le siège est à Romilly avec une antenne à Nogent et des permanences mensuelles dans 5 autres communes
  - La volonté de Pole Emploi de créer un bus numérique itinérant pour aller au plus près des publics



# Les services publics de proximité – Offres/grandes tendances

- Toutes thématiques de services confondues, un besoin important repéré quant à l'accueil, information et orientation des publics
  - Le constat d'un manque de fluidité entre les opérateurs pour optimiser le parcours des publics
  - Le constat de pratiques très différentes et d'une qualité inégale de ce primo-accueil assuré par ces acteurs de proximité
- Une multiplicité d'acteurs de proximité impliquée dans le primo-accueil-information-orientation des publics
  - Une porte d'entrée « historique » constituée par la Mairie (et les CCAS des communes les plus importantes) avec une implication tout à la fois des agents et du Maire. Un service mutualisé de secrétariat de mairie sur le territoire de la CCOA qui permet d'optimiser cette action d'accueil-information
  - Un rôle essentiel assuré par le CMS de Romilly avec la reconnaissance d'un travail d'accueil-information allant bien au-delà de la seule action sociale du Département
  - Un nombre important d'autres acteurs impliqués dans cette fonction de primo-accueil-information : Maison de la Justice et du Droit de la CCPRS avec un rayonnement au-delà de la seule CCPRS, Mission Locale, acteurs du service à la personne (ADMR et Relais Services, etc.), conventionnement Pole Emploi et CCOA, etc.
- La création de MSAP à Marigny (portage CCOA) et Villenauxe (portage La Poste) mais un bilan mitigé
  - Constat d'une faible fréquentation même si elle est en hausse récente sur Marigny
  - Fragilité du financement de ces structures et donc de leur pérennité
  - Absence de permanence des opérateurs nationaux et plus globalement faible interactivité avec ces opérateurs
  - Articulation insuffisante avec le travail des mairies et des autres acteurs locaux (associations à vocation sociale)
  - Intérêt d'une animation renforcée pour en faire de réels « lieux de vie »



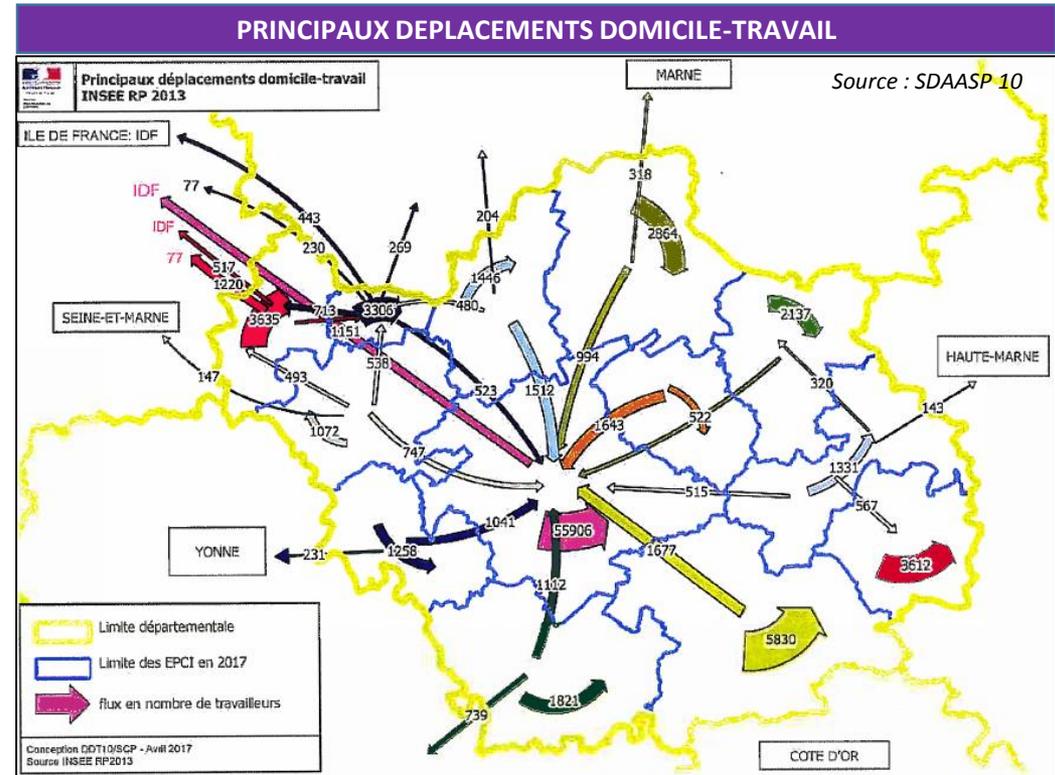
- Des publics en grande fragilité sociale qui nécessitent des politiques davantage proactives que réactives
  - Des situations de non recours aux droits « volontaires » ou subies : crainte de stigmatisation, rupture du lien de confiance dans les institutions...
  - Des initiatives volontaristes pour aller « au devant » du public qui gagneraient à s'élargir :
    - ✓ Le travail remarquable engagé par la ville de Romilly dans le cadre de la politique de la ville : médiation de rue, politique de santé, animations socioculturelles, etc.
    - ✓ Le souhait du CMS de sortir davantage des murs ses travailleurs sociaux
- Le développement des prestations dématérialisées, des services et procédures en ligne
  - Une tendance de fond chez les grands opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi
    - ✓ La volonté des opérateurs de progressivement autonomiser les publics dans l'utilisation de ces outils dématérialisés.
    - ✓ Néanmoins le constat des acteurs locaux (Mission Locale, CMS, mairies/CCAS) de la nécessité d'un guidage et d'une assistance aux publics empêchés (publics non autonomes) dans l'utilisation de ces outils. Des démarches de médiation numérique engagées en ce sens à Romilly, Nogent, MSAP de Marigny : Points numériques avec mise à disposition d'ordinateurs et un accompagnement à l'utilisation
  - Des démarches engagées dans les deux principales villes du territoire, non pas dans une logique de substitution à la présence physique mais dans la logique d'apporter un service complémentaire
    - ✓ Existence de « portails » : demande de RV, s'inscrire, suivre son dossier, payer en ligne...
    - ✓ La volonté exprimée par d'autres territoires (CCOA par ex.) de créer un portail mutualisé d'informations sur l'ensemble des offres communales et associatives présentes

- La mise en place de services performants d'accueil-information-orientation (AIO) des publics, toutes thématiques confondues
  - Organisation des différents acteurs publics locaux, du Département, des opérateurs nationaux, de la Région, des associations, etc. pour déployer de manière coordonnée ces services d'AIO
  - La qualification et le renforcement des prestations, notamment dans les MSAP
  - La création d'offres alternatives « innovantes » : itinérance des services publics...
  
- Le soutien aux démarches mutualisées de dématérialisation de prestations
  - Equilibre entre présence physique avec accueil personnalisé et dématérialisation
  - Accompagnement des publics les plus fragilisés dans les usages numériques : infrastructures-équipements et usages
  
- Le renforcement des démarches « proactives » pour aller davantage au devant des publics les plus fragilisés
  - Démarches d'observation sociale partagée
  - Démarches de médiation sociale, écrivains publics, etc.

# MOBILITÉS – AMENAGEMENT NUMÉRIQUE

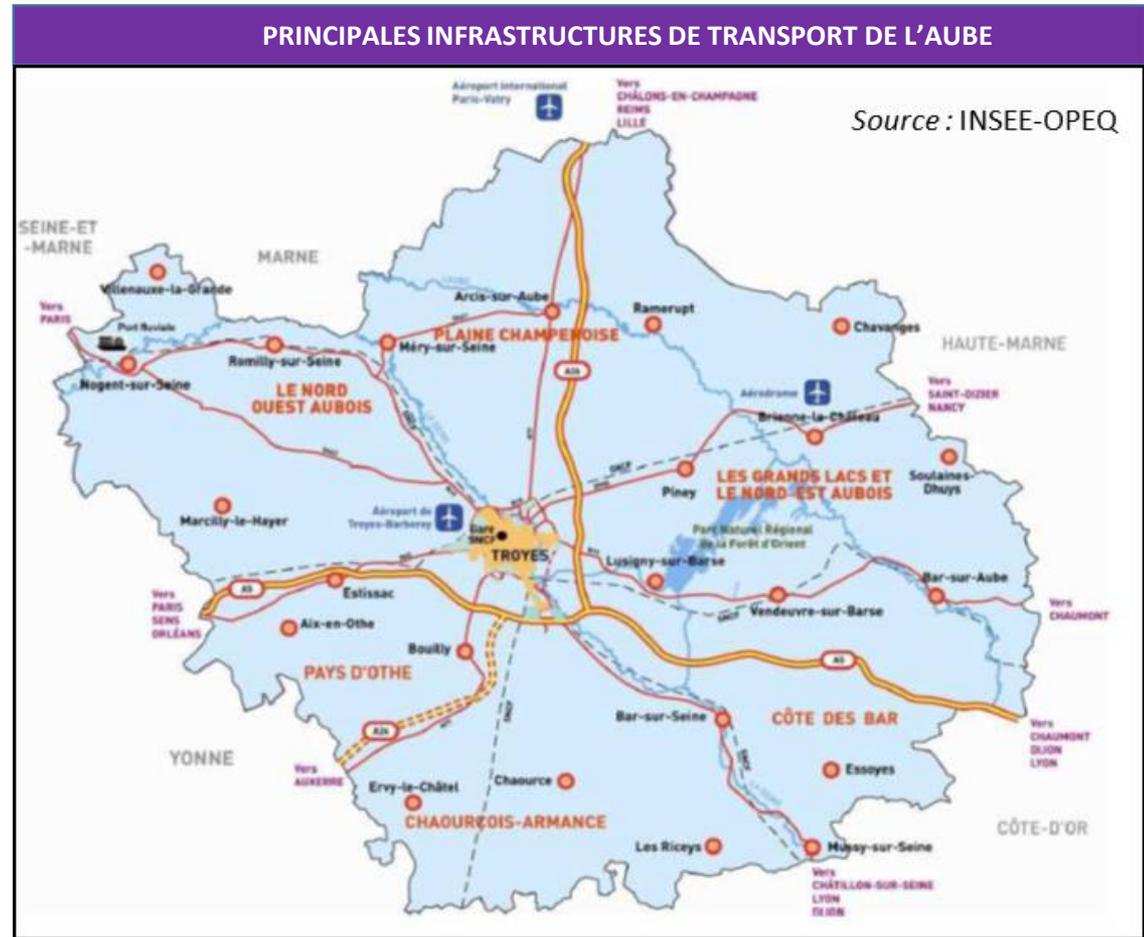
## → Un contexte singulier renvoyant à des enjeux majeurs de mobilité

- Un territoire largement rural : des situations courantes d'éloignement et d'isolement géographique
- Les dynamiques socio-économiques du territoire
  - ✓ L'accueil de populations fragilisées au plan social
  - ✓ Le vieillissement des populations
- Le fonctionnement du territoire
  - ✓ L'importance des migrations pendulaires : liaisons « internes » et dans une moindre mesure « externes » (Troyes Provins...)
    - Un nombre important de destinations « privilégiées », notamment à partir de la CCOA, la CCSA et de la CCPRS, rendant peu évidente la caractérisation des besoins et la promotion d'offres structurantes
  - ✓ Des enjeux forts de liaison s'inscrivant dans des logiques de bassin de proximité
    - Liaisons aux pôles principaux du territoire (Romilly, Nogent), pour accéder aux à leur propres offres de services ou dans une logique de rabattement pour atteindre d'autres destinations
    - Accès aux bourgs relais (Villenauxe, Marigny-le-Châtel, etc.)



→ Des logiques de déplacement relativement « orientées », renvoyant à certaines faiblesses de desserte interne, en particulier sur l'axe Nord/Sud

- Une orientation dominante des flux selon un axe (Nord-)Ouest / (Sud-)Est (axe Paris / Provins / Nogent / Romilly / Troyes), le long de la vallée de la Seine, de la RD 619 et du réseau ferré
- Un réseau d'infrastructures davantage orienté vers la desserte de pôles périphériques au territoire du PETR, même si certains d'entre eux apparaissent peu ou mal desservis en transport collectif (ex : Reims)
- En pratique, une prédominance marquée du véhicule individuel, quels que soient les motifs de déplacement



## → Un contexte institutionnel et une gouvernance en mutation

- La montée en compétence de la Région grand Est
- Le « recentrage » du conseil départemental : le traitement de la mobilité sous l'angle social et de l'insertion (professionnelle)

## → Un territoire encore faiblement positionné sur les questions de transports et de mobilité

- Une appréhension des besoins apparaissant parcellaire
- Une faiblesse globale des offres, principalement organisées à l'échelle des communes principales et du réseau associatif
- ✓ Des EPCI du territoire, hormis la CCPRS, ne s'étant pas ou peu emparés du sujet en qu'autorités de transports de second rang (études-diagnostic, logiques de mutualisations, prises de compétences...)
- ✓ L'absence de positionnement actuel du PETR Seine en Plaine Champenoise (recensement des besoins, études-diagnostic, information/coordination des offres...)

## **LA RÉGION GRAND EST, AUTORITÉ ORGANISATRICE PRINCIPALE DES TRANSPORTS NON URBAINS**

### ✓ *Une compétence élargie*

- *Depuis 2017, organisation des transports interurbains et scolaires*
- *Organisation des TET/TER : reprise de la ligne Paris / Troyes / Belfort depuis 2018*
- *Coordination de l'intermodalité*
- *Accompagnement de la modernisation des gares*
- *Financement des matériels et des projets d'infrastructures*

### ✓ *Une stratégie globale en construction*

- *Une stratégie globale à ce jour peu explicite, en dehors de l'affirmation de quelques principes généraux (ex : volonté à terme de « penser et agir » dans le cadre d'un réseau de transport régional unifié routier/ferroviaire*
- *Une « territorialisation » des politiques ayant vocation à être affinée*

### ✓ *Le développement / la consolidation des dispositifs d'information ou d'accompagnement*

- *Système d'information multimodale « Vitici » ; dispositif « Dirige », etc.*

## → Une offre de transport ferroviaire ambivalente

- L'inscription du territoire sur la ligne Paris/Troyes/Belfort, structurante du réseau ferré national
  - ✓ Ligne ferroviaire « Trains d'équilibre du Territoire (TET) » ayant vocation à assurer des relations nationales : l'importance de cette offre pour les actifs résidents travaillant hors du territoire du PETR et réciproquement pour les actifs non résidents travaillant sur le territoire du PETR (ainsi par exemple, environ 20% des salariés de Soufflet arrivent en train depuis Paris)
  - ✓ La présence de deux gares sur le territoire du PETR (Nogent s/Seine ; Romilly s/Seine) et celle proche de Longueville (IDF)
  - ✓ Un cadencement significatif : ainsi par exemple, la gare de Romilly accueille quotidiennement 9 allers-retours Romilly/Paris-Gare de l'Est (1h06) et 9 allers-retours reliant Romilly à Troyes (20 min)
- Des limites « intrinsèques » nuisibles à l'attractivité de ces offres
  - ✓ Une offre s'inscrivant dans une logique entrée/sortie du territoire en dehors de la liaison Nogent / Romilly
  - ✓ Le « doublonnement » de l'offre TET par une offre TER de bus SNCF, par nature moins performante, sur l'axe Nogent/Romilly/Troyes
  - ✓ La perception de dysfonctionnements et d'une dégradation du service dans la durée : retards, suppressions de train, déficit d'informations, etc.
- Une concurrence des offres ferroviaires périphériques franciliennes (Provins)
  - ✓ Des offres tarifaires franciliennes attractives (tarification Navigo, cadencement) pouvant expliquer l'importance des logiques de rabattement jusqu'à la gare de Provins
  - ✓ Pour autant, des offres périphériques depuis Provins présentant certaines faiblesses (coût des trajets quotidiens pour se rendre à Provins en véhicule individuel ; durée de trajet pour se rendre à Paris depuis Provins, le trajet étant le plus souvent omnibus...), pouvant dissuader certains habitants du territoire du PETR de s'y rendre
- Une volonté affichée de renforcer l'attractivité de l'offre « TET » sur le segment Paris/Troyes
  - ✓ L'ajustement des grilles tarifaires, avec entre autres la mise en place à partir de septembre 2018 d'une tarification visant à baisser de 40% le coût des abonnements sur la ligne Troyes/Paris
  - ✓ Les annonces portant sur le renforcement du cadencement des trains sur la ligne Paris/Belfort à compter de décembre 2017
  - ✓ Le renforcement de la fiabilité de l'infrastructure et l'amélioration des conditions d'exploitation
    - Importants travaux de renouvellement de la voie (ballast, rails, traverses)
    - La « saga » de l'électrification de l'axe Gretz-Armainvilliers Troyes : des premières études d'avant-projet réalisées au début des années 2000... au retournement récent portant sur les financements de l'Etat dans le cadre du contrat de plan Etat Région

## → Le transport scolaire et interurbain (cars)

- Le transport scolaire
  - ✓ Le principe de circuits spéciaux de car réservés exclusivement aux scolaires
  - ✓ Une desserte fine du territoire
- Les lignes TER (réseau SNCF) « routières » sur l'axe Nogent-Romilly-Troyes
- Les lignes régulières interurbaines
  - ✓ Le principe de lignes ouvertes à tout public - Des conditions privilégiées d'accessibilité pour certains publics (ex : demi-tarif pour les abonnés scolaires)
  - ✓ La faiblesse de la desserte : 2 lignes seulement, toutes deux gérées par Procars Champagne, desservent à ce jour desservent le territoire (ligne 1 : Romilly s/Seine-Troyes ; ligne 11 : Plancy-l'Abbaye-Troyes)
  - ✓ Des lignes perçues comme (très) contraignantes par les usagers (horaires, fréquence...) et en pratique fréquentées en grande majorité par des publics scolaires (lycéens en particulier)

### LIGNES REGULIERES INTERURBAINES DANS L'AUBE



- Des offres ayant vocation à évoluer prochainement sous l'impulsion de la Région Grand Est
  - ✓ Des inflexions stratégiques ayant vocation à accompagner le renouvellement des marchés (transport scolaire) et des DSP (lignes régulières interurbaines) en 2019
  - ✓ L'ambition de tendre vers une certaine « convergence des offres » dans un souci de transparence, de lisibilité et de renforcement de la performance du service pour l'utilisateur
    - Une volonté affichée de tendre vers une certaine unification du transport collectif routier : dans ce cadre, une volonté notamment de mieux articuler les offres scolaires et interurbaines avec le réseau de transport urbain de Troyes Champagne Métropole (désormais autorité organisatrice des transports au profit de 81 communes)
    - L'amorce d'une convergence tarifaire
    - Différents scénarios seront mis à l'étude et débattus : renforcement des pôles d'échanges et des facultés de rabattement vers ceux-ci ; renforcement de certaines lignes en termes et/ou de la de la desserte de territoires à enjeux ; etc.

## → Une offre de transport urbain limitée au cœur aggloméré du Romillois : le réseau « TIPPRY »

- Une offre résultant de la prise de compétence « Transports » par la CCPRS en 2014, assortie d'une montée en gamme progressive
  - ✓ La mise en service de deux lignes et un cadencement de 4 bus/jour/ligne, du lundi au vendredi
  - ✓ La desserte des communes de Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-les-Romilly et Romilly-sur-Seine
  - ✓ Un maillage resserré autour de 31 points d'arrêt, incluant notamment la desserte du cœur de ville de Romilly et des centres commerciaux
  - ✓ Une tarification « douce » (1 euro)
- En complément, la mise en service d'un service de transport à la demande (desserte en particulier de Crancey, Gélannes et Saint-Hilaire-Sous-Romilly) ce jour abandonné



## → Au-delà du réseau TIPPRY, la faiblesse des offres de mobilité à l'échelle des bassins de proximité

- Au-delà du TAD de la CCPRS, quelques initiatives locales mises en place puis abandonnées (navette Romilly-Marigny; offre de transports de Plancy-l'Abbaye...) attestant de certains tâtonnements, des difficultés à appréhender précisément les besoins/apporter des solutions adaptées et d'atteindre une certaine rentabilité du modèle
- La mise en œuvre de quelques actions locales de transport « ciblé » portées ou soutenues par la collectivité
  - ✓ Sauf exception, des actions portées/gérées à une échelle communale (Nogents s/Seine, Marigny...), le plus souvent en liaison avec le réseau associatif (mise à disposition de véhicules, participation aux frais de fonctionnement...)
  - ✓ Quelques initiatives ou réflexions repérées (liste illustrative)
    - Ramassage scolaire, avec localement des enjeux de remplissage des bus (ex : CCSA) ; transport vers la piscine des écoliers par la CCOA
    - Offre de transport orientée vers l'enfance depuis les MJC, le CGAM, les centres de loisirs, etc. pour les déplacements vers les lieux d'activités/lieux d'animation : Nogent (mini bus publicitaires) ; Marigny-le-Châtel : (ex : mini bus/navettes)...
    - Quelques initiatives plus ou moins structurées de transport ciblé au profit des personnes âgées
    - La mobilité des actifs ou étudiants : navettes du CNPE (6 à 8 bus/jour ; une baisse de fréquentation constatée ; l'intérêt exprimé de mutualiser cette offre avec celles de la CCPRS) ; navette Sézanne / Romilly (AFPA)

## → Quelques dispositifs d'accompagnement intégrant une dimension sociale/d'insertion

- Des enjeux globalement reconnus et partagés
  - ✓ La mobilité, maillon essentiel de l'insertion et de l'accès à l'emploi
  - ✓ Réciproquement, le constat de difficultés de recrutement de la part des entrepreneurs locaux, liés aux freins à la mobilité
  - ✓ L'enjeu portant sur la mise en œuvre d'actions structurantes visant le développement d'une certaine autonomie en termes de mobilité (ex : aide à l'acquisition du permis de conduire)
- Une diversité d'actions et de projets, plus ou moins aboutis, ancrés localement, accessibles et attractifs
  - ✓ La location de de moyens de locomotion (scooters ou vélos) : le dispositif Moberol mis en œuvre par l'association Coup de Main
    - Une mise en place dès 2002 ; une flotte conséquente (6 scooters) ; un dispositif ouvert à tout public au-dessus de 18 ans
    - Un dispositif qui semble s'essouffler (6 locations de scooters en 2017) ; différentes hypothèses permettant d'expliquer cette relative désaffection : freins liés aux moyens de locomotion eux-mêmes (scooters en particulier) ; carences en termes d'information/communication sur cette offre, vis-à-vis des prescripteurs et/ou des potentiels usagers ; freins financiers (120 euros de caution pour la location d'un scooter)
  - ✓ L'aide au permis de conduire
    - Les actions de la mission locale (ex : accompagnement conventionné aux cours de code)
    - Le pass'permis de la Ville de Nogent s/Seine
      - Un dispositif réservé aux jeunes Nogentais à partir de 16 ans
      - Deux bourses cumulables : attribution financière de 100€ + bourse d'un montant de 300€ perçue en contrepartie d'un projet citoyen local
      - L'engagement d'une réflexion, à ce jour suspendue, d'étendre le pass'permis à l'ensemble de la CCN
    - Il est à noter que la bourse au permis de la Ville de Romilly s/Seine, principalement orientée vers les QPV, n'est plus mise en œuvre à ce jour
    - Diverses initiatives déployées à l'échelle départementale (ex : auto-école associative de Troyes, actions du centre social d'Arcis-sur-Aube)
  - ✓ Différents accompagnements en direction de la jeunesse impulsés par la mission locale, pour certains spécifiquement mis en œuvre au sein des QPV et/ou dans le cadre de la garantie : ateliers dédiés; accompagnement psychologique à la mobilité...
  - ✓ Le projet de plateforme de mobilité porté par le conseil départemental
    - Un projet actuellement à l'étude/en préfiguration
    - Un dispositif prioritairement ciblé sur les publics en insertion (RSA), même si un élargissement des bénéficiaires n'est pas à exclure à terme
    - De nombreuses réflexions/interrogations à ce jour : statut juridique de la plateforme ; modalités de financement ; contenu et territorialisation d'un centre de ressources (outils et ingénierie) ; types de solutions à promouvoir (location de véhicule à loyer modéré, garage « solidaire » en chantier d'insertion ; centrale d'appels...) ; modalités de valorisation/promotion des initiatives locales et essaimage de la plateforme sur l'ensemble des territoires...



## → Des modes « alternatifs » apparaissant encore faiblement promus et structurés

- La faiblesse des mobilités douces...mais des potentialités qui se dessinent
  - ✓ Le travail actuel de la Ville de Nogent s/Seine sur la requalification de son centre ville (axe gare/musée Camille Claudel), intégrant la question des déplacements et des mobilités douces
  - ✓ Les projets et réflexions sur les itinérances touristiques
- Des pratiques de covoiturage « spontanées », peu caractérisées et organisées
  - ✓ Des pratiques locales « courantes » (migrations pendulaires, liaison vers Provins/IDF, transport vers les lycées troyens...) mais apparaissant mal repérées/connues
  - ✓ Une faible structuration par l'acteur public local : aménagement (aires de covoiturage) ; information ; rencontre offre/demande...

## → Une organisation de l'intermodalité encore balbutiante

- Les ambitions et le volontarisme affichés par la Région Grand Est
  - ✓ La mise en place d'une nouvelle politique « Gares » (dans le prolongement des politiques du CR Champagne-Ardenne)
    - Différents objectifs poursuivis : aménagement/modernisation des gares régionales ; développement de l'intermodalité (modes actifs et collectifs, rabattement tous modes, renforcement de services); etc.
    - La promotion/mise à disposition de différents outils : « schéma de service en gare » ; Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est (DIRIGE) visant à accompagner les acteurs locaux (méthodologie, études, financement des investissements jusqu'à 60 %,...)
  - ✓ Le renforcement/la consolidation de l'information des voyageurs
    - La plateforme « Vitici » (internet et applications smartphone, doublée d'une information directe par SMS en ce qui concerne les aléas du trafic) censée regrouper regroupant l'ensemble de l'information concernant l'offre de transport auboise et au-delà : horaires ; réseaux et itinéraires ; tarifications ; intermodalité ; inscription/renouvellement d'abonnements (transport scolaire) ; état du trafic ; etc.
    - Pour autant, une méconnaissance persistante de l'offre et la perception partagée par les acteurs locaux de la nécessité de mieux diffuser/qualifier localement l'information « mobilité »
- Les pôles d'échanges multimodaux existants ou en projet (gares de Nogent et Romilly)
  - ✓ Des objectifs généraux poursuivis : renforcer l'intermodalité et l'accessibilité ; améliorer l'accueil et le confort des voyageurs ; valoriser l'offre de transport ; promouvoir le quartier gare en tant que pôle urbain...
  - ✓ De fait, des aménagements réalisés/en projet, pour améliorer l'accueil des usagers et la qualité des espaces
    - Le « PEM » de Nogent s/ Seine, inauguré en 2015 : parvis piétonnier ; cheminements sécurisés ; aire de stationnement (257 places) ; abri « 2 roues » (16 places) ; emplacement destiné au stationnement des autocars TER...
    - Le « PEM » de Romilly s/Seine, mis en service en août 2019 : parvis ; Futur parking multimodal...
  - ✓ Des fonctions/usages qui semblent pouvoir être renforcés à l'avenir (covoiturage, mobilités douces, services en gare...

## → **Un positionnement local volontariste à impulser ?**

- Un positionnement peu évident : prédominance du véhicule individuel, faiblesse des acquis, nombreux projets avortés, faible connaissance des pratiques et des besoins, engagements financiers potentiellement importants...
- Un moment « charnière » et des mutations à l'œuvre (évolutions des politiques régionales ; projet de plateforme mobilité du CD10; etc.) rendant d'autant plus fondée l'opportunité d'un positionnement local ?
- Une question très vaste : des « entrées » spécifiques à privilégier dans le cadre de la présente démarche ?
- Un rôle moteur du PETR, aux côtés des EPCI ?

## → **Le renforcement de conditions de mobilité des actifs, « entrée » prioritaire ?**

- Le constat des difficultés rencontrées par certains actifs – résidant notamment de dehors du territoire du PETR - d'accéder au lieu de travail en raisons de freins à la mobilité ; symétriquement, les difficultés de recrutement des entreprises locales pour ce même motif
- Le renforcement prioritaire de l'offre de mobilité entre la gare de Romilly s/Seine et les zones d'activités principales en s'appuyant notamment sur la réflexion actuelle de mutualiser les offres du CNPE avec celles du réseau TIPPRY ?

## → **Quelques questionnements ciblés**

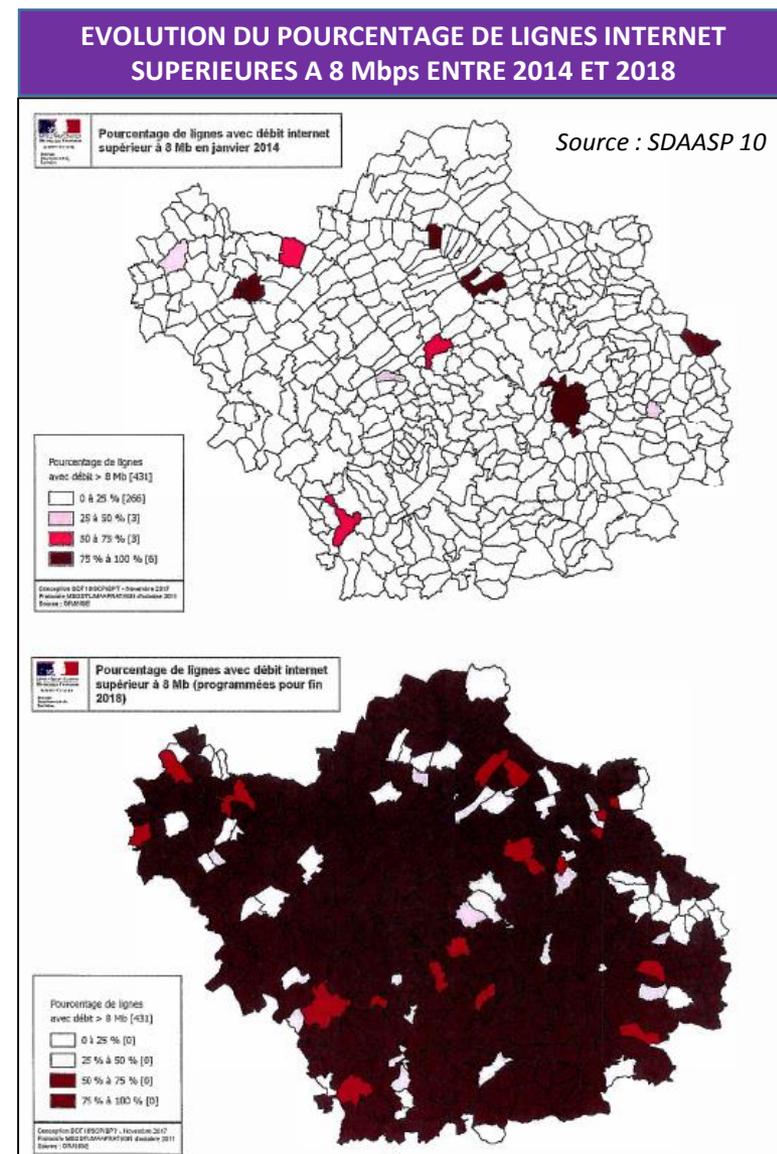
- L'enjeu de structurer une information consolidée sur l'offre de mobilité ?
- Le développement/la promotion du covoiturage en appui des déplacements domicile-travail : communication/sensibilisation, renforcement de l'organisation locale, aménagements des aires ?
- Le développement d'une offre de rabattement vers les communes desservies par des offres structurantes, au bénéfice des communes non desservies ?
- Le renforcement de l'accessibilité aux pôles de proximité
  - ✓ Le renouvellement du dispositif « Moberol » : élargissement des publics ? Evolution des moyens de locomotion (ex : véhicule sans permis) ? Sensibilisation/mobilisation des prescripteurs ?
  - ✓ Le développement des solutions de mobilité douce, notamment à partir des gares : pistes cyclables, connexions au réseau cyclo-touristique... ?
  - ✓ Le développement du transport ciblé « individualisé » (ex : séniors) ?

→ Un « redressement » numérique » - sous la forme d'un plan de montée en débit - amorcé en 2013 sous l'impulsion du Conseil Départemental, dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Aube

- Le constat partagé d'une situation d'inégalité d'accès à internet
- Le déploiement d'actions opérationnelles planifié sur la période 2014-2018 avec notamment l'objectif que toute commune sous-dotée dispose au minimum d'un débit de 8 Mbps
- Une action contributrice et facilitatrice du déploiement du très haut débit (voir ci-après)

→ A partir de 2018, l'objectif acté et planifié portant sur le déploiement de la couverture intégrale du territoire aubois en très haut débit (THD) par la fibre optique

- Un portage unique régional en termes de déploiement physique du réseau articulé autour de la fédération de 7 départements et d'une délégation de service public concessive (35 ans) à la société LOSANGE
- La solution : un réseau THD « all inclusive » : fibre optique amenée gratuitement dans chaque foyer en l'absence de frais de raccordement //Travaux en deux étapes
  - ✓ Construction des réseaux sur le domaine public
  - ✓ Déploiement en domaine privé après souscription d'un abonnement fibre



- Un calendrier volontariste de déploiement, autour de deux grandes phases et trois types de communes
  - ✓ 2018 : Finalisation des études d'ingénierie et lancement des premiers travaux
  - ✓ 2018-2020 : déploiement de la fibre sur les communes prioritaires
  - ✓ 2020-2023 : déploiement de la fibre optique à l'échelle de 3600 communes de la Région Grand Est
- La contribution des EPCI : la signature d'une convention financière en 2018 avec la Région Grand Est assortie le cas échéant de prises de compétences (ex : CCPRS)

→ Une couverture encore parcellaire en téléphonie mobile (zones blanches)



EPCI	Total prises *	Contribution attendue des EPCI
CA Troyes Champagne Métropole (hors zone AMII)	20 614	2 061 K€
CC Arcis – Mailly – Ramerupt	6 399	640 K€
CC Pays d'Othe Aixois	5 066	507 K€
CC Nogentais	9 195	920 K€
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	3 420	342 K€
CC Val d'Armanne - Chaourçois	6 621	662 K€
CC Barséquanais en Champagne	12 196	1 220 K€
CC Portes de Romilly	10 442	1 044 K€
CC Lacs de Champagne	5 890	589 K€
CC Vendevue – Soulaines	4 426	443 K€
CC Seine et Aube	5 470	548 K€
CC Orvin et Ardusson	4 455	446 K€
CC Région de Bar-sur-Aube	7 158	716 K€

\* Les contributions attendues sont basées sur des estimations du nombre de prises à raccorder. Ces données seront mises à jour avec un relevé de boîtes aux lettres qui sera réalisée par LOSANGE pendant la phase étude.

- **Une stratégie d'information – communication ciblée à mettre en place / relayer à l'échelle du PETR ?**
- Information / communication quant au développement de la fibre dans l'ensemble des foyers
  - Gestion de la période transitoire avant le déploiement total de la fibre

**1 – Objectifs / Méthode / Avancement**

**2 – Retour sur l'enquête habitants**

**3 – Contexte sociodémographique et logiques territoriales**

**4 – Approches par « familles de services »**

**5 – Organisation des prochaines étapes**



- **La proposition d'organiser six Ateliers selon les « familles de services »**
  - Principe d'une demi-journée par Atelier
  
- **Les personnes/structures invitées**
  - Mobilisation des communautés de communes (Présidents / Vice-Présidents / DGS)
  - Acteurs institutionnels
  - Opérateurs locaux « qualifiés »
  
- **Propositions de dates**
  - 3 journées dans la première quinzaine du mois de septembre